

**CITÉ DE  
SAINTE-CUNÉGONDE**

**Pavage et égouts**

**12 novembre 1892 -  
29 décembre 1893**

**P49/A2,3**

Cité de Ste Cécile de Montréal

Estimé des travaux d'égrit exécutés par Monseau le  
 Contrat N. Moreau  
 en Octobre 1892 sur la rue Calumet

1<sup>o</sup> Egrit en brigues 3' x 2'

61 1/2 verges courantes d'égrit en brigues de 3' x 2'

suivant contrat @ 12.75 = \$784.13

61 1/2 verges courantes de "craie" @ 1.25 = 76.88

4 verges cubes de maçonnerie @ 3.00 = 12.00

2<sup>o</sup> Junction avec Culvert du C.P.R.

14 1/2 verges cubes de maçonnerie en pierre

Cimentée pour junction double @ 7.50 = 108.75

28 verges cubes d'excavation pour junction @ 30 = 8.40

41 " " de remplissage sur " @ 20 = 5.20

Pompes de 25 verges carrées de dalles en pierre

sur plancher de la " junction

(les dalles ayant été fournies par la

Corporation de la Cité de Ste Cécile de Montréal @ 60 = 15.00

4 verges cubes de maçonnerie @ 30 = 12.00

Total \$ 1010.36

Payé par en octobre 92 400.00

Balance due \$ 610.36

Montréal 12 Nov. 1892

J. Emile Poirier

Ing. en chef Cité de Ste Cécile de Montréal

14.5  
 7.5  
 107.25  
 1087.5

SOUSSION POUR L'EGOUT DE LA RUE CALUMET

CITE DE STE CUNEGONDE DE MONTREAL.

A SON HONNEUR LE MAIRE,

ET A M M LES CONSEILLERS DE LA

CITE DE STE CUNEGONDE DE MONTREAL.

Messieurs,

soussigne vous propose

de faire et parfaire les travaux d'egout d'apres les plans et devis prepares par votre Ingenieur Conseil J.Emile Vanier Ecr. et ce a son entiere satisfaction et dans les delais accordes, au prix ci dessous indique.

Noms de la Rue	Prix par verge courante
Egout de la Rue Calumet a partir du bout de l'egout actuel Jusqu'au Chemin de fer C.P.R.manhole rond avec grillage dans cote compris.	# 12 75
<i>(Révisé) N. Moreau</i>	

39

P49/A2,3

0 2

1 2 3 4 5 6 7 8

Oct 1882

Copie compte Morsan  
Egout rue Calumet

Doit à Mr. L. N. Morsan

St. C. n. 2422 du 7/82

Compte pour les travaux des égouts de la rue Calumet

Pour Canal 68 1/2 yds @ 12.75 =	774.38
" " " " @ 1.25 =	76.88
manhole 3 yds @ 14 <sup>00</sup> =	42.00
pour courch & connection	150.00
Compte de manhole	12.00
	<u>1055.26</u>

4 yds de roc @ 3 <sup>00</sup>	12.00
	<u># 1067.26</u>

Hydr. amount	1067.26
--------------	---------

Receives 7c	400.00
-------------	--------

Ball due	<u># 667.26</u>
----------	-----------------

Copie compte Morsan

41

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

Montréal 12 Nov. 1892

à son honneur le Maire  
et à M. M. les Conseillers de la  
Cité de la Concession de Montréal

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre ce-  
joint l'estime final révisé du coût des travaux d'égout  
exécutés par M. le Contracteur Moreau rue Octave dernier  
sur la rue Cadumet, ainsi que le Contrat.

Je vous transmets aussi en même <sup>temps</sup> le compte de  
M. Moreau lequel a été redressé après révision et  
accroissement des travaux de \$1067.26 @ 1010.36 qu'il  
doit être.

Il s'agit ainsi M. M. qui il revient à M. Moreau  
une balance de compte de \$610.36.

✓ J'ai l'honneur d'être M. M.  
Votre très obéissant serviteur

J. Guille D'Amis  
Ing. en chef Cité de la Concession de  
Montréal

42

Montreal 23 novembre 1892

à son honneur le Maire et  
à M. M. les Conseillers de  
de la Cité de la Cinquième de  
Montreal

Messieurs,

J'ai l'honneur de faire rapport que  
la somme due à M. M. les Constructeurs Bastien  
Maliquette pour travaux de trottoirs  
asphalte et passifs de curbs en pierre de la  
Rue St-Jacques est de \$.

Le fait suivant constaté, les mesurages précis et l'état  
détaillé en-dessous.  
J'ajouterais M. M. que le travail a été fait d'une  
manière des plus satisfaisante et l'inspection en  
a aucun été des plus suivie.

Le bon rapport du sujet des petits extra  
due à M. M. les Constructeurs sont en ce travail  
de travail est en préparation et sera de frais.

J'ai l'honneur d'être M. M.

Votre très obéissant serviteur

J. E. Vanier

Ing. en chef Cité de la Cinquième  
de Montreal

Nota:

2301	mesurages canons de trottoirs en asphalte	@	\$ 235.00	5407.35
244	" " " passifs de curbs en pierre	@	\$ 4.20 = 1024.80	
	<b>Total</b>	=	\$ <del>235.00</del>	<b>6432.15</b>

43

Memo. of Extra Work.

June 21<sup>st</sup> 2 men 3 1/2 hours excavating & refilling a cut between  
Nos. 142 & 144 Richelieu St.

Covering same size of cut 15' x 4' 6" = 7 1/6 yd -

July 12<sup>th</sup>

new concrete laid opposite 150 & 152 Richelieu St 15' 9" x 5' 3"

new asphalt laid in same place 15' 9" x 3' 3" = 5.66 yd

Aug 12<sup>th</sup> 5 men 1 day straightening up curbstone on Vinet St.  
between Lushul & St. Antoine

Aug 9<sup>th</sup>

new concrete laid on Papillon St at E. C. cor of Dufferin St  
measuring 5' x 9' = 5.29 yd.

Aug 19<sup>th</sup> 3 men 1/2 day altering line of chain on St James St.

21<sup>st</sup> 3 " 1/2 " resetting corners on Vinet St. at corner of  
St. James St.

Sept. 24<sup>th</sup> 1 man 1/2 days boxing & moving trees on St. James St  
between Vinet St. & St. Water Ave.

Oct. 1<sup>st</sup> 6 men 1 day placing manure boxes on St. James St

Setting Manholes & Gullies  
Papillon St.

1 man 3 days at cor of Tracy St

1 " " " " " Hotel d'Amie St.  
Richelieu St.

1 man 2 days setting 4 manholes  
Vinet St

Raising & lowering gullies Cash \$6.00

1 man 3 1/2 days setting 3 manholes

18 ft Bar iron used setting manhole at cor of Richelieu St.  
St. James St.

1 man 2 1/2 days setting 4 manholes

altering 2 gullies Cash \$3.00

Moving trees on Vinet St.

5 Barrels cement & 4 loads sand used on above work.

44

P49/A2,3

1892  
Parafé de Cinq sous  
Quantité trottoir rue  
St Jacques  
et  
autres parafé rue  
Notre Dame

0 1

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8

Montréal 22 Nov. 1892

La Corporation de St. Siméon		Doit à Bastien & Valiquette		Entrepreneurs généraux -	
1892 Extra faits rue Richelieu.					
juin	14	1 puisard en fonte coulé		2	50
		1 journée d'ouvrage pour l'itér & le repour		2	00
	18	4 puisards en fonte coulés	2.50	10	00
		4 journées d'ouvrage pour l'itér & repour	2.00	8	00
	21	2 3/4 jours d'ouvrage pour réparer l'excavation entre les nos. 142 & 144.	1.75	4	70
		10 1/3 verges de béton	1.50	15	50
juillet	12	5 7/8 verges de pavage en asphalté complet béton comprimé vis à vis les nos. 150 & 152	3.20	21	60
	12	3 jours de briquetiers pour réparer 4 manholes -	4.00	12	00
		2 quarts de ciment	3.50	7	00
		1 voyage de sable		1	50
	14	2 jours de taillage de placage & repavage de chaîne en pierre pour arbre	3.50	7	00
	14	3 1/2 jours de journaliers pour démancher le trottoir	1.75	6	12
		1 journée d'ouvrage pour réparer 2 ornières		2	00
		3 sacs de ciment	30		90
Extra faits rue Napoleon					
Oct	9	7 1/2 verges de béton fait coin de la rue Neuve	1.50	11	25
		3 jours de briquetiers pour puisards			
		4 manholes coin de la rue Tracy	4.00	12	00
		2 jours de briquetiers pour puisards			
		4 manholes coin de la rue Notre Dame	4.00	8	00
		3 quarts de ciment	3.50	10	50
		2 voyages de sable	1.50	3	00
		1/2 journée pour réparer une ornière	2.00	1	00
		1 sac de ciment			30
45				146	93

cinquante  
deux

cinquante  
deux

P49/A2,3



		Montant Rap.	146 93
		Extra faits rue Tint	
Avr	13	5 jours de taillage déplacement & repoussage de chaîne en pierre entre les rues Duquesne & St. Antoine	3.50 17 50 <i>refuse</i>
		3 1/2 jours de briquetiers pour reparer trois manholes -	4.00 14 00
		2 quarts de ciment	3.50 7 00
		1 voyage de sable	1 50
		18 pas courant de barre en fer	1 25
		1 puisard en fonte coulé	2 50
		1 journée pour l'oter & le reposer	2 00
		7 jours pour reculer 16 arbres	1.25 12 25
		8 " " " 5 " (curi)	1.25 10 50
		1/4 " " " 1 poteau télégraphique	50
		4 jours pour demancher des trottoirs	1.25 7 00
		Extra faits rues St. Jacques -	
Avr	19	3 jours de taillage déplacement & repoussage de chaîne en pierre	3.50 10 50 <i>refuse</i>
	24	12 puisards en fonte coulé	2.50 5 00
		3 1/2 jours de briquetiers pour reparer 4 manholes	4.00 14 00
		2 1/2 quarts de ciment	3.50 8 75
		2 voyages de sable	1.50 3 00
		1/4 jour pour reparer une valve	50 <i>en d'can</i>
		3 jours pour reculer les arbres & reposer les boites	1.75 5 25
Oct.	21	6 boites à ferrures posées	3.00 18 00
		140 arrets pour l'eau repares dans les trottoirs -	15 21 00 <i>en d'can</i>
			<b>\$ 308 93</b>

Nota Changable  
à la Montréal Water  
Power Co. 25.75  
autres refuses 17.50 + 10.50 = 28.00  
briquetiers - 8.00  
Le compte de 308.93  
reduit 28.00 + 8.00 = 36.00  
\$ 272.93

Montréal 30 Nov 1892

à son Honneur le Maire et à  
M. M. les Echevins de la Cité de Ste Cécile  
de Montréal

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre  
ci-joint le compte d'achat révisé de M. M. Basile  
Volzette en connexion avec les travaux de paroisse  
de 1892. Le total de ce compte se monte à  
environ \$ 272.93.

Par cette somme il y a des vobis Cup volum aera  
a se faire rembourser de la Municipalité de  
St Cécile de \$ 25.70 pour les travaux de réparation  
faits pour un compte par votre administration.

J'ai l'honneur d'être M. M.  
Vobis très obéissant serviteur

✓  
E. L. L. L.

Inf. de la Cité de Ste Cécile  
de Montréal

46

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

1892

Compte d'extra Bastien & Valiquette  
36 Rue du Centre

Extra

Chargeable à Cee d'eau

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

*Copie*

Recu de la Cité de Ste Cunégonde De Montreal, la  
somme de dix mille trois cent huit piastres et soixante-et-  
onze centins (6308.<sup>71</sup><sup>c</sup>) par bon billet en règlement des travaux  
exécutés dans Ste Cunégonde à cette date, laissant une somme  
de dix mille cinq cent cinquante piastres (10550.<sup>00</sup>) en  
dépot depuis le premier jour d'Octobre 1892, comme garantie  
de nos travaux, suivant les termes de notre contrat.

Ste Cunégonde, 3 Décembre 1892.  
(6308.<sup>71</sup><sup>c</sup>) (signé) Bastien et Valiquette.

Une copie du reçu que la Corporation de  
Ste Cunégonde a en mains.

(signé) J. P. Vébert,  
Président.

47

P49/A2,3



*Copie*

Cité S<sup>te</sup> - Cunégonde de Montréal.

Répartition du coût des trottoirs de la Rue S<sup>te</sup> Jacques.

Noms des propriétaires	N <sup>o</sup> du Cadastre	Front d'après Cadastre	Fronts mesurés	Taux par pied de front.		
Côté Nord.					\$	
G. Picard	431	Irrég.	34' 2"	3.87%	132	49
J. B. Desève	430	"	120' 5"		467	08
"	429	30				
"	428	30				
"	427	30				
C. Taillefer	426	30	44' 10"		173	94
"	1/2 de 425	15				
R. H. Buchanan	1/2 de 425	15	195' 3"		757	32
"	424	30				
"	423	30				
"	422	30				
"	421	30				
"	420	30				
"	419	30	180' 0"		698	18
La Fabrique	816	30				
"	819	30				
"	820	30				
"	823	30				
"	824	30				
"	827	30	90' 10"		352	34
M. Laniel	828	30				
"	831	30				
"	832	30	665' 6"		2581	35

54

P49/A2,3



Noms des Propriétaires	N <sup>os</sup> du cadastre	Cadastre	Mesur. Cont.	Vaux
			665' 6"	\$ 2521 35
J. A. Gougeon	836	30	} 60' 3"	233 70
	835	30		
P. Monette	838		30' 0"	116 36
Dame V <sup>ve</sup> J. Verdon	839		33' 11"	131 60
H. Qeliste	840	38' 5"	38' 7"	149 65
Laurier & F <sup>ts</sup> Aubin	841	30	} 60' 2"	233 33
" "	842	30		
C <sup>hs</sup> L'etoile	843	30	30' 0"	116 36
J. A. Bertrand	844	30	} 59' 10"	232 05
"	845	30		
V <sup>ve</sup> P. Ouellette	846	30	} 60' 5"	234 35
"	847	30		
S. Vaillancourt	848	30	30' 0"	116 36
Alph. Lefebvre	849	30	32' 2"	124 75
M. E. Lymburner	850	30	} 93' 4"	362 00
"	851	30		
"	852	27' 10"		
			1194' 2"	
Côté Sud.				
Louis Verdon	434	34' 2"	34' 2"	132 50
G. Courville	435	30	} 45' 4"	175 82
"	1/2 de 436	15		
James Black	1/2 de 436	15	} 45' 1"	174 85
"	437	30		
			124' 7"	
				5115 03.

53

Noms & Propriétaires	N <sup>os</sup>	Cad.	Mes.	Taux
			124'7"	\$5115 03
J. Pinsonnault	438	30	} 75'3"	291 90
"	439	30		
"	1/2 de 440	15		
R. Mathews	1/2 de 440	15	} 60'1"	233 00
"	441	30		
"	1/2 de 442	15		
Ant. Leboiron	1/2 de 442	15	} 45'0"	174 54
"	443	30		
G. Meloche	444	30	30'0"	116 36
Elz. Marchand	445	30	} 60'5"	234 35
"	446	30		
Cité St. Camégonde	815	30	} 150'0"	581 83
"	814	30		
"	813	30		
"	812	30		
"	811	30		
J. Roy	810	30	} 90'0"	349 06
"	809	30		
"	808	30		
J. & J. Valiquette	807	30	} 33'5"	129 63
"	P. 806	30		
J. McCormick	P. 806	30	} 57'7"	223 36
"	805	30		
J. Navet	804	30	} 63'2"	244 97
"	803	34'2"		
J. Picard	802	38'5"	40'0"	155 15
			829'6"	7849 18

✓

52

Noms des propriétaires	N° du cadastre	Front d'après cadastre	Fronts mesurés	Vaux par pied de front
			829'6"	\$ 7849 18
J. Monette	801	30'	} 60'0"	232 75
"	800	30		
	799	30	} 60'0"	232 75
	798	30		
	797	30	30'5"	118 00
E. Jodoin	796	30	30'2"	117 05
N. Gauthier	795	30	30'3"	117 36
J.-B. Rodier	794	30	} 60'0"	232 75
"	793	30		
G. Champagne	792	30	} 59'9"	231 76
"	791	30		
U. A. Denis	790	30	} 45'7"	176 80
"	789			
Total.			<u>1205'8"</u>	<u>\$ 9308 40</u>



Front total = 2399'10"

Coût d'asphalte — \$ 6432.15  
 Chaire en pierre — 2433.00  
 Service d'Ingénieur — 443.25  
 Coût total \$ 9308.40

Coût par pied-de front \$ 3.87875 = 3.87 7/8

Montréal, 30 décembre 1892

*L. Ovide Denis*

Inf. en chef de la Cité de la Compagnie de Montréal

57

	789	U. A. Denis	824	La Fabrique
	790	"	827	"
	791	Ess. Champagne	828	M. Lamel
	792	"	831	"
	793	J. B. Rodier	832	"
	794	"	P. 835	J. A. Gougeon
	795	M. Caubert	836	"
	796	A. Jodoin	P. 838	P. Monette
P.	797	F. Labelle	P. 839	Damepe J. Verdou
P. 494 H. Macinnan	798	"	840	M. Delisle
	799		841	Larivière & Stubin
	800	J. Monette	P. 842	"
	801	"	843	Chof. Etode
	802	J. Picardo	P. 844	F. B. Bertrand
	803	J. Nouet	845	"
	804	"	846	M <sup>re</sup> P. Ouellette
P. 806 x	805	J. McCormick	847	"
	806		848	V. Villancourt
P. 808. x	807	St. J. Valiquette	849	Alp. Lefebvre
	808	J. Roy	850	W. E. Lymburner
	809	"	851	"
	810	"	852	"
	811	Cité de St. Anne	419	R. H. Buchanan
	812	"	420	"
	813	"	421	"
	814	"	422	"
	815	"	423	"
	816	La Fabrique	424	"
	817	"	1/2 425	"
50	820	"	1/2 425 x 426	C. Taillefer
	823	"	<del>427</del>	
Dame A. Vidal	1/2 424 x 25			

(over)

P49/A2,3



427 J. B. Desjardins  
 428 "  
 429 "  
 430 J. B. Desjardins  
 431 G. ~~Theriot~~ Picard  
 434 L. Verdon  
 1/2 436 x 435 G. Courville  
 1/2 436 James Black  
 437 "  
 438 J. Proulx  
 439 J. Proulx  
 1/2 440 "  
 1/2 442 x 1/2 de 441 x 1/2 440 R. Mathews  
 1/2 442 Ant. Libouren  
 443 "  
 444 G. Meloche  
 445 Elz Marchand  
 445

P49/A2,3

18



Plan accompagnant la répartition  
 du cout des trottoirs en asphalté  
 de la rue St. Jacques  
 Montréal le 20 Mars 1854 J. Louis Vein  
 Ing. civ. et de Commerce



49



P49/A2,3

Les soumissionnaires pour le  
 pavage des rues en asphalte de  
 la Cité de Ste. Cunégonde de  
 Montréal devront déposer leur  
 devis et leurs formules de  
 soumission, jusqu'à samedi le 31  
 décembre 1893, à midi.  
 Les soumissionnaires devront  
 déposer en même temps des formules de  
 soumission en français et en anglais,  
 et toutes les formules doivent être  
 déposées au bureau de l'Ingénieur  
 des Travaux publics de la Cité de  
 Ste. Cunégonde de Montréal, au  
 224, rue St. Jacques, à Montréal.  
 Les soumissionnaires devront  
 déposer en même temps des formules  
 de soumission en français et en  
 anglais, et toutes les formules  
 doivent être déposées au bureau  
 de l'Ingénieur des Travaux  
 publics de la Cité de Ste. Cune-  
 gonde de Montréal, au 224, rue  
 St. Jacques, à Montréal.  
 G. N. DUCHARME, Greffier. 224  
 St. Jacques, Montréal.  
 65-5

**SOUSSION POUR PAVAGE**

**DES RUES DE LA CITE DE STE. CUNEGONDE  
 DE MONTREAL EN 1893.**

-----:-----

**MEUR LE MAIRE**

**ET A M.M. LES ECHEVINS DE LA  
 CITE DE STE. CUNEGONDE DE MONTREAL.**

Messieurs,

le soussigné

résidant

ayant lu attentivement et pris connaissance des devis, charges,  
 et conditions, requises pour le pavage asphalte des rues de la  
 Cité de Ste. Cunégonde de Montréal en 1893, avec les matériaux  
 ci-dessous désignés, et les comprenant aussi parfaitement,  
 offre d'exécuter et parfaire les travaux  
 décrits au dit devis etc. et ce à l'entière satisfaction de  
 votre Ingénieur Monsieur J. Emile Vanier aux prix suivants.

Nature des Travaux	Prix
Pavage en asphalte de Roche sur fondation en béton, par verge carrée	
Bordure en pierre calcaire de 9" x 12" sur fondation en béton, par pied courant	

MONTREAL, 31st. Decembre 1892.

ENTREPRENEUR.

55-

P49/A2,3



**Pavage des Rues**

Des soumissions pour pavage des rues en asphalte de ROCHES (environ 40,000 verges) seront reçues par la Ville de Sainte-Cunégonde de Montréal, au Bureau du sousigné, jusqu'à samedi le 31 courant à 5 heures de l'après midi.

On pourra se procurer des formules de soumission en s'adressant au sousigné, et nulle soumission ne sera reçue à moins d'être présentée sur une de ces formules. La plus haute ni la plus basse ni aucune des soumissions ne sera nécessairement acceptée. Pour plus amples informations, spécifications, etc., s'adresser à G. N. DUCHARME, Greffier, 224 rue Richelieu.

Tenders for about 40,000 yards of Rock Asphalt Street Paving will be received by the City of Sainte-Cunégonde of Montreal, at the office of the undersigned, until SATURDAY, the 31st instant, at 5 o'clock p.m.

No tender to be received unless made on forms furnished by the undersigned.

The highest, nor the lowest, nor any of the tenders, not necessarily accepted.

For specifications and other information, Apply to:  
G. N. DUCHARME, City Clerk,  
224 Richelieu St.,  
3036

**SOUMISSION POUR PAVAGE  
DES RUES DE LA CITE DE STE. CUNEGONDE  
DE MONTREAL EN 1893.**

**LE MAIRE  
ET A M.M. LES ECHEVINS DE LA  
CITE DE STE. CUNEGONDE DE MONTREAL.**

Messieurs,

le soussigné

résidant

ayant lu attentivement et pris connaissance des devis, charges, et conditions, requises pour le pavage asphalte des rues de la Cité de Ste. Cunégonde de Montréal en 1893, avec les matériaux ci-dessous désignés, et les comprenant aussi parfaitement, offre d'exécuter et parfaire les travaux décrits au dit devis etc. et ce à l'entière satisfaction de votre Ingénieur Monsieur J. Emile Vanier aux prix suivants.

Nature des Travaux	Prix
Pavage en asphalte de Roche sur fondation en béton, par verge carrée	
Bordure en pierre calcaire de 9" x 12" sur fondation en béton, par pied courant	

MONTREAL, 31st. Decembre 1892.

ENTREPRENEUR.

55-

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

Template No 1.

St Antoine & Vinet	2	Corners
Queens " "	4	"
St Jacques " "	4	"
Albert " "	4	"
Delisle " "	4	"
Richelieu " "	4	"
Atwater & Notre Dame	2	"
Comsol & Vinet	4	"

— Template No 2 —

Napoleon & Tracy	4	"
Vinet & Dominion Ave.	2	"

— Template No 3 —

Vinet & Notre-Dame	3	"
Napoleon " "	4	"
Levis " "	2	"
Dominion " "	2	"
Duverney & Napoleon	4	"
William & " "	4	"
St Jacques & Dominion	1	"
Napoleon & Richelieu	2	"
Dominion " "	4	"

Template No 4 -

Atwater & Richelieu	2	"
St Jacques & Atwater	2	"

58

— Template No 5 —

Alley next to Montreal Rolling Mills  
on Notre Dame — 2 cameras

P49/A2,3



B.

Proposition pour égouts à construire  
 dans la Cité de St. Cécile durant l'été  
 1873.

à nos Honorables Messieurs  
 et à M. M. les Conseillers de la Cité  
 de St. Cécile de Montréal.

Messieurs,

Comme Messieurs vous pro-  
 posez de faire et parfaire les travaux d'égout d'après les plans  
 et devis préparés par votre Ingénieur J. Émile Vanier, Civ. et C., à  
 votre entière satisfaction et dans les délais accordés, aux prix ci-dessous  
 indiqués.

Noms des rues	longueur en mètres à égoutter	prix par mètre carré
rue <u>St. Antoine</u> (de l'ouest à limite Est)		
manholes, puits, etc. tout compris	30 1/2	9.00 ✓
" <u>Desrosiers</u> (de l'ouest à limite Est)		
do do	366	9.40 ✓
" <u>Corneil</u> (de l'ouest à limite Est)		
do do	43 2/3	9.25 ✓
" <u>Corneil</u> (de l'ouest à limite Est)		
do do	71	9.40 ✓
" <u>Notre-Dame</u> (de l'ouest à limite Est)		
do do	146	8.15 ✓
" <u>Notre-Dame</u> (de l'ouest à limite Est)		
do do	243 2/3	8.40 ✓

67

Nom des rues	Longueur approuvée par le Conseil	prix par toise Couverte
rue Tracy (de Vint à Lévis)	262	
do. do.		9 50 ✓
do. do.	181 1/2	8 80 ✓
rue Albert (de Vint à limite est)	190	10 80 ✓
do. do.	226 2/3	10 00 ✓
do. do.	330	9 80 ✓

L'entrepreneur allouera à la Corporation  
pour tuyau troué dans la tranchée:

pour chaque longueur de tuyau de 12"	0 00
do. " 15"	" "
do. " 18"	" "
do. " branchement de 12" = 9"	" "
do. " 15" = 9"	" "
do. " 18" = 9"	" "

Des déductions devront être faites du prix  
du contrat.

60  
Baskin & Valiquette entrepreneurs  
adresse: 74 Rue Sherbrooke Montréal

*St. Maurice*  
*G. Ducharme*

P49/A2,3

2 5



N. B. Nos soussignés entrepreneurs du passage de  
St. Césaire certifions que nous endosons la  
responsabilité des Contracteurs ci-dessus pour ce qui concerne  
le remplissage des tranchées d'égout.

Bastien Valiquette  
entrepreneurs du passage de  
St. Césaire.



A. Harcourt & Co  
L. Ducharme  
Super

65

P49/A2,3

2 6



Quantité de matériaux d'égouts fournis aux fermes.  
Contracté en 1893

(copie remise à  
Daston & Talbot)

## Egouts de St. Cunegonde

### Rue Coursol

(de Vinet à limite de la cité)

- 71 Verges de radier
- 160 Inverts
- 6370 Briques carrées
- 4550 " " bevel"
- 15 Barils de ciment
- 15 Barriques de sable
- 1 Couvre de Mbantole
- 21 lbs. fer pour échelle de Mb. H.
- 290 Verges cubes d'excavation
- 239 " " de remplissage
- 2 Puitsards St. George posés.  
(ne pas oublier 71 verges d'étançonnage)

### Opresnel

(de Vinet à limite)

- 73 <sup>2</sup>/<sub>3</sub> Verges courantes de radier
- 166 Inverts
- 6800 Briques carrées
- 4710 " " bevel"
- 15 Barils de ciment
- 15 Barriques de sable
- 1 Couvre de Mbantole
- 21 lbs. de fer pour échelle de Mb. H.
- 350 Verges cubes d'excavation
- 297 " " de remplissage
- 2 Puitsards St. Georges posés.  
(ne pas oublier l'étançonnage)

64

1893

2

St Antoine (de Vinet à limite)

31 1/2 Vnges courantes de radier  
 71 Inverts  
 3400 Briques carrées  
 2005 " " "bevel"  
 6 Barils de ciment  
 6 Barriques de sable  
 1 Coussin de Manhole  
 28 lbs de fer pour échelle de M.H.  
 149 Vgs cubes d'excavation  
 127 " " de remplissage  
 (ne pas oublier l'étanchéage)

Rue Albert

(de Vinet à limite)

190 Vgs courantes de radier  
 428 Inverts  
 18420 Briques carrées  
 12160 " " "bevel"  
 38 Barils de ciment  
 38 Barriques de sable  
 3 Coussins de Manholes  
 140 lbs de fer pour échelle de M.H.  
 6 puisards "St George" posés  
 1098 Vgs cubes d'excavation  
 961 " " de remplissage  
 (ne pas oublier l'étanchéage)

73

1893

3

Rue Notre Dame (de Wommin à Fulford)

- 146 Vngis de radier (cradle)
- 329 Inuits
- 13180 Briques caries
- 9350 " " "huel"
- 29 Barriques de ciment sable
- 29 Barils de ciment
- 2 Boucles de Manhole
- 56 lbs de fer pour échelle de M. H.
- 352 Vgs cubes d'excavation
- 446 " " de remplissage  
(ne pas oublier l'étanchéage)

Rue Notre Dame

(de Napoleon à Atwater)

- 2433 Vgs courants de radier
- 548 Inuits
- 21950 Briques caries
- 15570 " " "huel"
- 49 Barils de ciment
- 49 Barriques - Sable
- 3 Boucles de Manhole
- 91 lbs de fer pour échelle de M. H.
- 984 Vgs cubes d'excavation
- 858 " " de remplissage  
(ne pas oublier l'étanchéage)

72

4

Rue Hélice (de Vinet à limite)

- 228½ Verges courantes de radier
- 570 Fronts
- 21780 Briques canies
- 14500 " " "brél"
- 45 Barils de ciment
- 45 Barriques " sable
- 3 Couverts de Manhole
- 140 lbs de fer pour échelle de M. H.
- 4 Puitsards "St George"
- 1290 Vgs cubes d'excavation
- 1121 " " de remplissage  
(ne pas oublier l'étançonnage)

Rue Héris

(de Notre Dame à William)

- 181½ Verges courantes de radier
- 410 Fronts
- 16560 Briques canies
- 11130 " " "brél"
- 36 Barils de ciment
- 36 Barriques " sable
- 2 Couverts de Manhole
- 70 lbs de fer pour échelle de M. H.
- 2 Puitsards "St George"
- 783 Vgs cubes d'excavation
- 652 " " de remplissage  
(ne pas oublier l'étançonnage)

71

5

Rue Tracy (de Vinet à heu)

- 262 Vgs courantes de radier
  - 591 Poutres
  - 23980 Briques carrées
  - 14770 " bevel
  - 53 Barils de ciment
  - 53 Barriques de sable
  - 3 Couvertures de Manhole
  - 112 Lbs de fer pour échelle de M. H.
  - 6 Puisards "St George"
  - 1234 Vgs cubes d'excavation
  - 1044 " " de remplissage
- (ne pas oublier l'étanchéage) ✓

Newerway

(de heu à fin de la Rue)

- 366 Vgs courantes de radier
  - 824 Poutres
  - 33670 Briques carrées
  - 23430 " bevel
  - 73 Barils de ciment
  - 73 Barriques de sable
  - 4 Couvertures de Manhole
  - 168 Lbs de fer pour échelle de M. H.
  - 6 Puisards St. George
  - 1740 Vgs cubes d'excavation
  - 1476 " " de remplissage
- (ne pas oublier l'étanchéage)

70

6

Rue William.

330 Verges courantes de radier  
744 Inverts  
29820 Briques carrées  
21120 " " bevel"  
66 barils de ciment  
66 barriques de sable  
3 couvercles de Uantob  
140 lbs de fer pour échelle de M. H.  
10 Puitsards St. George.  
1540 Excavation en verges cubes.  
1302 Remplissage. 4 "  
Ne pas oublier l'étançonnage. ✓

69

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

**LES CHARGES :**  
 Des EXPLORATIONS de CHEMINS  
 de FER et ROUTES ;  
 De la PREPARATION des  
 PLANS et DEVIS d'AQUEDUCS  
 EGOUTS, PONTS, &c ;  
 d'ARPENTAGES PUBLICS et PAR-  
 TICULIERS ;  
 SUBDIVISIONS CADASTRALES ;  
 EXPERTISES,  
 ARBITRAGES, EXPROPRIATIONS.

**J. EMILE MONIER.**

**INGENIEUR \* CIVIL \* ET \* ARPEUTEUR \* PROVINCIAL.**

(Ancien Eleve de l'Ecole Polytechnique).

**BUREAUX : 61, RUE ST-JACQUES.**

Montreal *De. Cunyande-*

Rue Bonaventure —

l'joint en briques de 6"

17 verges linéaires d'joint de 6' x 4"  
 142 .. " " " " 6' x 3' 7/4"

de l'avenue Atwater à Vinet et joint rond en  
 brique de 2' de diamètre et de la aux lins  
 6' x 4"

Rue Vinet Nord. —

261 l'joint en brique de 3' 6" x 2' 1 3/8"

Rue Vinet Sud —

102 1/2 verges l. d'joint de brique de 4' x 2' 6/8"  
 73 1/3 .. " " " " 3' 6" x 2' 1 3/16"  
 245 1/2 .. " " " " 3' x 1' 9 5/8"

Workman

3' x 2' brique profonde au coin des rues Workman  
 et Atwater 7' 0"

Rue St. Joseph —

Fulford Ca	400'	15"	en bri
400'	600'	18"	"
600'	1200'	3' x 1' 9 5/8"	brique
8200'	1400'	18"	en bri
1400'	1750'	15"	"
1750'	Atwater	15"	"



- Paroisse Ste Cunigonde -

Rue Delisle	7404.44	19. c.
Albert	6666.66	
Courcel	3407.33	
St Antoine	3137.77	
Durosay	2380.00	
Williams	2373.77	
Queens	4704.88	
Yves	1549.33	
Dominion	1302.88	
Levis	1536.88	
Total	34463.94	19. c.

$$\begin{array}{r} 35154 \\ 3350 \\ \hline 17570 \\ 17570 \\ \hline 105462 \\ 124796731 \end{array}$$

# 6239.83

$$\begin{array}{l} 7404.44 + 2\% = 7404.44 \\ \hline 148.09 \\ \hline 7552.52 \end{array} \quad \begin{array}{l} \text{Delisle} \\ \text{148.09} \\ \hline 7552.52 \end{array} \quad \begin{array}{l} \text{19. c.} \\ \text{148.09} \\ \hline 7552.52 \end{array}$$

$$\begin{array}{l} 6666.66 + 2\% = 6666.66 \\ \hline 133.33 \\ \hline 6800.00 \end{array} \quad \begin{array}{l} \text{Albert} \\ \text{133.33} \\ \hline 6800.00 \end{array} \quad \begin{array}{l} \text{19. c.} \\ \text{133.33} \\ \hline 6800.00 \end{array}$$

$$\begin{array}{l} 3407.33 + 2\% = 3407.33 \\ \hline 68.14 \\ \hline 3475.47 \end{array} \quad \begin{array}{l} \text{Courcel} \\ \text{68.14} \\ \hline 3475.47 \end{array} \quad \begin{array}{l} \text{19. c.} \\ \text{68.14} \\ \hline 3475.47 \end{array}$$

$$\begin{array}{l} 3137.77 + 2\% = 3137.77 \\ \hline 62.75 \\ \hline 3200.52 \end{array} \quad \begin{array}{l} \text{St Antoine} \\ \text{62.75} \\ \hline 3200.52 \end{array} \quad \begin{array}{l} \text{19. c.} \\ \text{62.75} \\ \hline 3200.52 \end{array}$$

$$\begin{array}{l} 2380 + 2\% = 2380 \\ \hline 47.60 \\ \hline 2427.60 \end{array} \quad \begin{array}{l} \text{Durosay} \\ \text{47.60} \\ \hline 2427.60 \end{array} \quad \begin{array}{l} \text{19. c.} \\ \text{47.60} \\ \hline 2427.60 \end{array}$$

$$\begin{array}{l} 2373.77 + 2\% = 2373.77 \\ \hline 47.47 \\ \hline 2421.18 \end{array} \quad \begin{array}{l} \text{Williams} \\ \text{47.47} \\ \hline 2421.18 \end{array} \quad \begin{array}{l} \text{19. c.} \\ \text{47.47} \\ \hline 2421.18 \end{array}$$

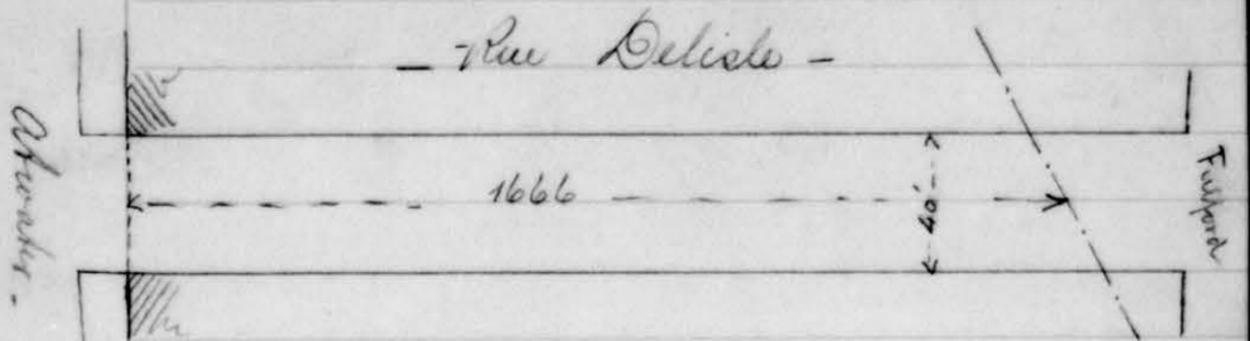
$$\begin{array}{l} 4704.88 + 2\% = 4704.88 \\ \hline 94.09 \\ \hline 4798.97 \end{array} \quad \begin{array}{l} \text{Queens} \\ \text{94.09} \\ \hline 4798.97 \end{array} \quad \begin{array}{l} \text{19. c.} \\ \text{94.09} \\ \hline 4798.97 \end{array}$$

$$\begin{array}{l} 1549.33 + 2\% = 1549.33 \\ \hline 30.98 \\ \hline 1580.31 \end{array} \quad \begin{array}{l} \text{Yves} \\ \text{30.98} \\ \hline 1580.31 \end{array} \quad \begin{array}{l} \text{19. c.} \\ \text{30.98} \\ \hline 1580.31 \end{array}$$

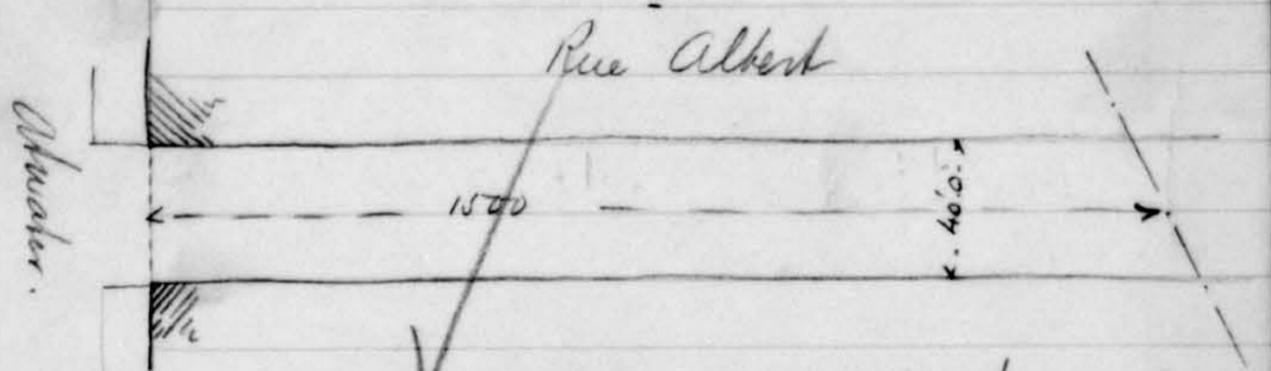
$$\begin{array}{l} 1302.88 + 2\% = 1302.88 \\ \hline 26.05 \\ \hline 1328.93 \end{array} \quad \begin{array}{l} \text{Dominion} \\ \text{26.05} \\ \hline 1328.93 \end{array} \quad \begin{array}{l} \text{19. c.} \\ \text{26.05} \\ \hline 1328.93 \end{array}$$

$$\begin{array}{l} 1536.88 + 2\% = 1536.88 \\ \hline 30.73 \\ \hline 1567.61 \end{array} \quad \begin{array}{l} \text{Levis} \\ \text{30.73} \\ \hline 1567.61 \end{array} \quad \begin{array}{l} \text{19. c.} \\ \text{30.73} \\ \hline 1567.61 \end{array}$$

$$\begin{array}{r} 1536.88 \\ 30.73 \\ \hline 1567.61 \\ 77 \end{array}$$

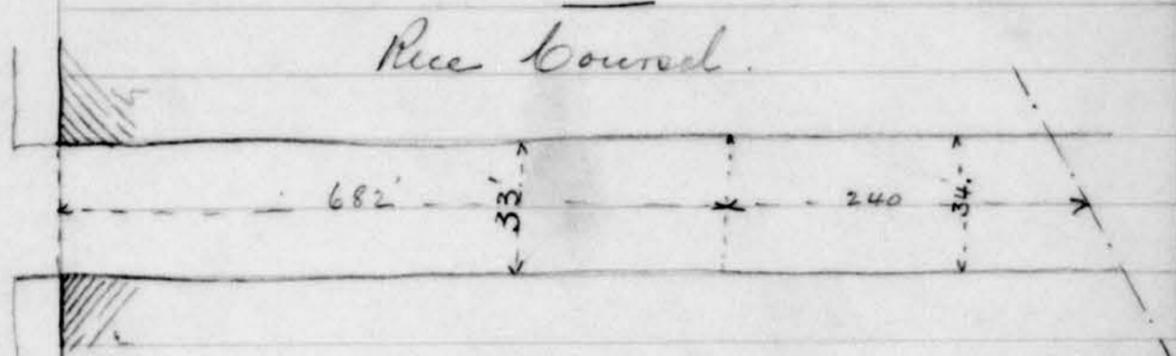


$$1666 \times 40 = 66640 \div 9 = 7404.44 \text{ vq.c.}$$



$$1500 \times 40 = 60000 \text{ vq.ft.}$$

$$= 6666.66 \text{ vq.c. carrés}$$

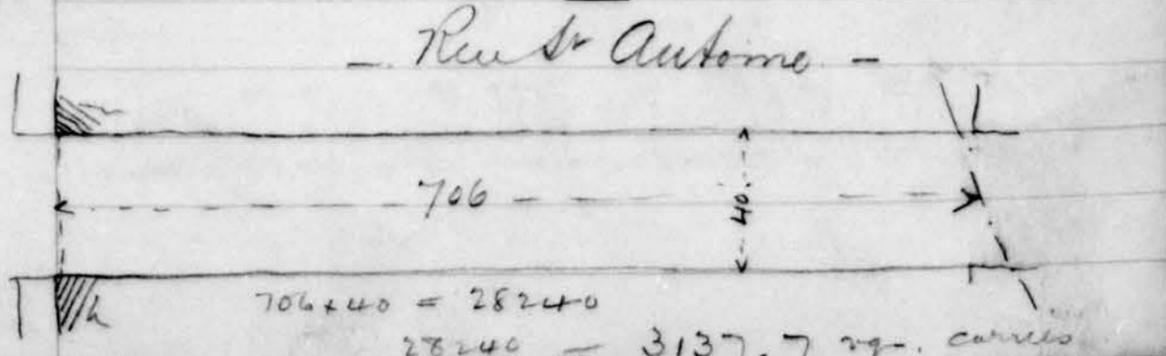


$$682 \times 33 = 22506$$

$$240 \times 34 = 8160$$

$$30666 \text{ p.c.}$$

$$= \frac{30666}{9} = 3407.33 \text{ vq.c.}$$

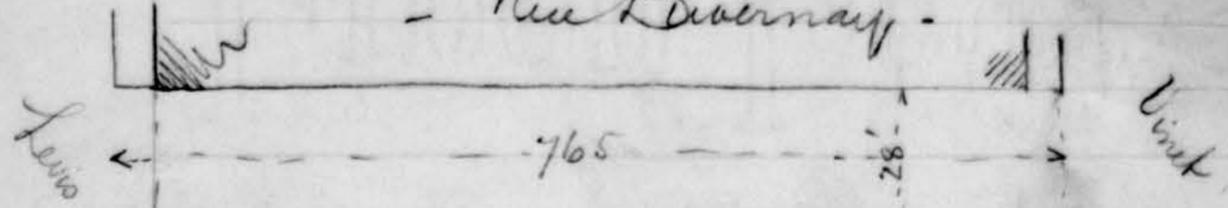


$$706 \times 40 = 28240$$

$$\frac{28240}{9} = 3137.7 \text{ vq. carrés}$$

76

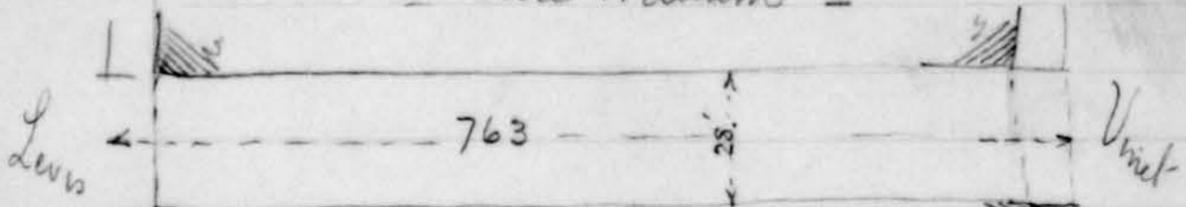
Rue Duvernay



$$28 \times 765 = 21420$$

$$\frac{21420}{9} = 2380 \text{ sq. carres}$$

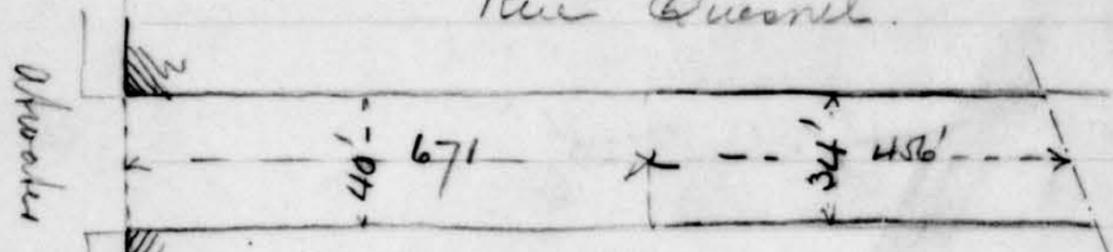
Rue William



$$763 \times 28 = 21364$$

$$\frac{21364}{9} = 2373.77 \text{ verges.c.}$$

Rue Queenel



$$671 \times 40 = 26840$$

$$456 \times 34 = 15504$$

$$42344 \text{ p.c.}$$

$$\frac{42344}{9} = 4704.88 \text{ verges.}$$

Rue Vinet

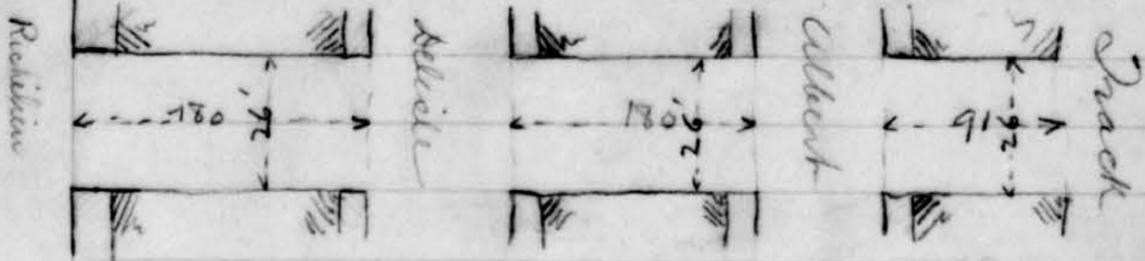


$$249 \times 28 \times 2 = 13944$$

$$\frac{13944}{9}$$

$$= 1549.33 \text{ verges. Carres.}$$

Rue Dominion



$$180 \times 26 + 2 = 9360$$

$$91 \times 26 = 2366$$

$$11726 \text{ pds.}$$

$$\frac{11726}{9} = 1302.88 \text{ sq. carres}$$

Rue Levis



$$248 \times 28 = 6944$$

$$246 \times 28 = 6888$$

$$13832 \text{ pds.}$$

$$\frac{13832}{9} = 1536.88 \text{ sq. Carres}$$

Résumé

Rue Delisle	7404.44 m.c.
" Albert	6666.66
" Boursol	3407.33
" St Antoine	3107.97
" Duvernay	2380.00
" William	2373.77
" Queenel	4704.88
" Vinet	1549.33
" Dominion	1302.88
" Levis	1536.88
Total	34463.74 m.c.

75

Puisards

Rapports - 8739 - Durovray (Sud) 41 -  
 301' de Vinet à limite  
 354' " " à Napoléon } 3 -  
 358' " Louis à " }

Rue Quesnel (Nord).

290' de Vinet à limites  
 777' " " à Atwater } - 5 -  
 (Sud)  
 320' de Vinet à limites  
 777' " " à Atwater } - 4 -

Rue Vinet (ouest).

237 de Notre Dame à Durovray  
 237 " " Williams " " } 5 -  
 213 " " " à Tracy }

Vinet (Est).

237 de Notre Dame à Durovray  
 237 " " Williams " " } - 2 -  
 213 " " " à Tracy }

Saint-Antoine (côté Nord)

620' de Atwater à limite } 5 -  
 (côté sud)  
 660' de Atwater à limite } 1 -  
 2

Dominion (ouest)

410' de Richelieu au G.T.R. } 1  
 (côté Est)  
 410' de Richelieu au G.T.R. } 2

79

15390' chaînes  
 300' courbe

Puisards - 69

Rue Abbott (côte Sud)

		Puisards
130'	De Dominion à Limites	} 7 + (3)
395	" Vinet à Dominion	
901	" Atwater à Vinet	

Rue Abbott (côte Nord)

100'	De Dominion à Limites	} . 8 .
395	" Vinet à Dominion	
901	" Atwater à Vinet	

Coursol (Nord)

1890	De Vinet à Limites.	} . 9 .
674	" Atwater à Vinet.	
	(côte Sud)	
200'	De Vinet à Limites	} . 9 .
674	" Atwater à Vinet	

Rue Delisle. (côte Sud).

225	De Dominion à Limites	} 6
396	" " à Vinet	
972	" Atwater " "	

(côte Nord)

205	De Dominion à Limites	} 6
396	" " à Vinet	
972	" Atwater à Vinet	

Rue Duvernay (côte Nord).

301'	De Vinet à Limite	} 4
354	" " à Napoleon	
358	" Lewis à "	
8739'		

Montréal 17 Janvier 1893

G. W. Ducharme & Co  
Greffier de la Cité de St. Louis  
de Montréal

Cher Monsieur,

En réponse à la demande que  
vous me faisiez faire par téléphone ce matin, je  
dois vous informer que les quantités de bordure de  
pierre à poser sur les rues à poser à St. Louis  
en 1893 sont les suivantes :

15290 pieds courants de bordure 9" x 12" droite  
300 " " " " 9" x 12" embé  
pour coins des rues.

J'ai l'honneur d'être Cher Monsieur,  
Votre très obéissant serviteur  
J. Emile Vaissier  
Inf. Cité de St. Louis de  
Montréal.

Copy

80

Montreal 17 Janvier 93

P. Aureau Es  
Fondation Funder Cité

Cher Monsieur,

Cher J'Entrepreneur à la demande  
que vous me faisiez il y a quelques jours je dois  
vous informer que le nombre approximatif de puits  
à pour à Ste Cécile sur les rues à pour en  
1893 est de 69.

J'ai l'honneur d'être cher Monsieur,  
Votre très obéissant serviteur

Le V.  
Cité de Ste Cécile

Lapier  
81

P49/A2,3

4 2

1 2 3 4 5 6 7 8

Montréal 18 Janvier 1893.

à son Honneur le Maire et  
à M. M. les Échevins de la  
Ville de St. Cunegonde de Montréal

Messieurs

En réponse à certaine demande qui m'a été  
transmise ce matin par votre greffier M. Ducharme au sujet  
de la division des contrats à donner pour parage en asphalte  
et bordure de pierre, j'ai l'honneur de faire rapport que dans  
mon opinion;

1<sup>o</sup> La bordure comme le parage devant être assise sur fondation  
en béton la division des contrats aurait pour effet de faire inter-  
venir à un moment inopportun un contracteur sur le chantier  
d'un autre avec outillage et main d'œuvre distincts, de là un  
embarras considérable, des retards dans les travaux, des plaintes  
répétées et dommages réclamés de part et d'autre.

2<sup>o</sup> Il en serait de même pour le creusage sous le parage et sous la  
chaîne qu'il est impossible de deviner sans compter que des  
travaux séparés ne donneraient pas la liaison parfaite indis-  
pensable entre le béton de la bordure et celui du parage.

3<sup>o</sup> La pose de la bordure est encore dans mon opinion du ressort  
exclusif du constructeur du parage quand on se rappelle  
la responsabilité spéciale avec garantie de 10 ans. Dans le cas  
de contracteurs différents il serait indispensable pour votre  
corporation d'exiger la responsabilité conjointe et solidaire  
des entrepreneurs de bordure et de parage. car autrement  
dans le cas de dommages aux travaux le poseur de bordure  
pourrait rejeter la faute sur le contracteur du parage  
et vice-versa ce qui amènerait des difficultés interminables

83

2

entre tous les intéressés et cela pendant toute la durée  
de la garantie de 10 ans.

Ainsi donc, Messieurs, Je recommanderai ins-  
tamment que ces travaux de bordure et de parage  
soient donnés au même entrepreneur, c'est le seul moyen  
d'avoir un travail de 1<sup>o</sup> ordre et d'éviter aussi des ennuis  
considérables à l'avenir.

J'ai l'honneur d'être M. M.

Votre très obéissant serviteur

J. Guite Davis

Ingénieur en chef. Cité de Ste Genevieve  
de Montreal.

✓

82

P49/A2,3



11  
L'An mil huit cent quatre vingt-treize, le  
dix-neuvième jour du mois de janvier.

Devant M. J. Arcaas Douval, sous-signé notaire  
public pour la Province de Québec, résidant  
& pratiquant en la Cité & le district de Montréal.

Ont Comparu :

207  
La Cité de St. Côme de Montréal, corps  
politique & incorporé, ayant son bureau & place  
d'affaires dans la Cité de St. Côme, dans  
le dit district de Montréal, et étant représentée  
et agissant aux présentes par Louis Henri Hé-  
rault, écrivain, maire, et Guillaume Barbeau  
Ducharme, écrivain, son greffier, tous deux  
de la dite Cité de St. Côme de Montréal,  
et dûment autorisés à l'effet des présentes  
par et en vertu d'une résolution passée à  
cet effet à une séance du Conseil de la  
dite Cité de St. Côme tenue à St.  
Côme le dix-huit de janvier courant,  
et dont un extrait dûment certifié est de-  
venu en annexé, après avoir été signé  
par les parties aux présentes et le notaire  
sous-signé ne varietur.

partie aux présentes de première part.

Et Messieurs Hefflé Bastien & Alphonse  
Valiquette, tous deux entrepreneurs de la  
dite Cité de Montréal, et y faisant affaires  
ensemble comme tels sous les noms et  
raison de Bastien & Valiquette, et tous deux ici présents.

partie aux présentes de seconde part.

Lesquelles parties de part & d'autre ont fait  
entre elles le Contrat & marché suivant savoir :

Les dits Bastien & Valiquette entrepreneurs  
et s'obligent présentement envers la dite Cité  
de St. Côme ce acceptant de faire tous  
les travaux & ouvrages nécessaires pour pavé  
les chemins dans les limites de la dite Cité  
de St. Côme de Montréal dans les  
rues

88

rues suivantes, savoir:

1<sup>re</sup> Les rues Delisle, Albert, Cowenol, St. Antoine et Duverney, dans toute leur longueur, dans la dite Cité de Ste. Anne, de Montréal.

2<sup>o</sup> la rue Duverney depuis la rue Vieux jusqu'à la rue Lévis.

3<sup>o</sup> la rue Vieux depuis la rue Notre-Dame jusqu'à la rue William.

4<sup>o</sup> la rue Dominion depuis la rue Riche lieu jusqu'à la rue Albert.

5<sup>o</sup> la rue Lévis depuis la rue Notre-Dame jusqu'à la rue Duverney, lesquelles rues devront être pavées en roche Asphalte, dite "Rock Asphalt", aussi de faire toutes les chaînes en pierre pour trottoirs, et les travaux s'y rapportant, requis par la dite Cité de Ste. Anne, de Montréal, et de faire tous travaux & ouvrages nécessaires pour poser les chaînes de trottoirs en pierre dans les rues sus-nommées et autres rues que la dite partie de première part jugera à propos, et de faire et parfaire en bons ouvriers & suivant les règles de l'art pour la dite Cité de Ste. Anne, de Montréal, tous les dits ouvrages & travaux, le tout suivant les devis et spécifications demeurés ci-annexés, signés par les parties aux présentes et le notaire soussigné qui ne varient, pour l'exécution des dits travaux faits par J. Emile Vanier, ingénieur civil de Montréal, susdit & suivant les spécifications ci-annexées des dits Bastien & Valiquette, et signés par les parties aux présentes et le notaire soussigné.

#### Clauses & Conditions:

1<sup>re</sup> Toutes les clauses, conditions, explications & données quelconques qui se trouvent aux dits devis ci-annexés, seront exécutées, quoiqu'elles ne soient pas répétées dans les

les présentes.

Dans les cas de différence dans le sens & l'interprétation à donner au présent contrat & marché et aux dits devis, il faudra suivre le présent marché.

2<sup>e</sup>. Tous les travaux & ouvrages décrits & indiqués dans les présentes, ainsi que dans les dits devis seront faits de la meilleure manière et de la meilleure qualité y indiquées, tant dans leur ensemble que dans tous leurs détails, quoique tels détails n'y soient pas tous indiqués.

3<sup>e</sup>. Les dits entrepreneurs fourniront le ciment et tous les autres matériaux, outillages, charoyages & accessoires pour le prompt avancement & l'exécution parfaite des dits travaux & ouvrages entrepris, lesquels matériaux seront de la meilleure qualité & tels que mentionnés aux dits devis, étant compris que l'eau & compris les permis nécessaires aux travaux, seront fournis par la dite Cité de Ste Cécile.

4<sup>e</sup>. Les travaux & ouvrages présentement entrepris seront faits sous la direction & la surveillance du dit ingénieur ou de tous autres surveillants & inspecteurs, que la dite Cité de Ste Cécile pourrait choisir par la suite, et qui seront toujours eux-mêmes sous la direction de la dite Cité de Ste Cécile, et seront censés exécuter ses ordres & vues, jusqu'à contradiction & avis contraire, et toutes les parties des dits ouvrages devront être faites à l'entière satisfaction du dit ingénieur ou des dits surveillants ou inspecteurs, lesquels auront le pouvoir de juger de la qualité des matériaux & ouvrages, et de la manière de construire & exécuter les ouvrages; en toutes choses.

87

les entrepreneurs devront suivre les instructions & directions des dits ingénieurs, surveillants ou inspecteurs, aussi bien que dans tous les détails de moindre importance et qui affectent la solidité, le fini & l'exécution convenable des dits travaux & ouvrages.

5<sup>e</sup>: Tous les matériaux rendus sur les lieux par les entrepreneurs ou par leurs ordres avec la destination d'être employés aux dits travaux & ouvrages, aussi bien que toutes portions d'ouvrage déjà faites ou commencées, seront considérés comme étant la propriété de la dite Cité de St. Louis, & seront toujours à être finalement acceptés ou refusés par le dit ingénieur, ou les dits surveillants ou inspecteurs, et ne pourront pas être enlevés ou démolis sous aucun prétexte quelconque, sans la permission de la dite partie de première part.

6<sup>e</sup>: Néanmoins la garde & le soin des ouvrages & travaux présentement entrepris, ainsi que des matériaux, seront à la charge et aux risques & périls des dits entrepreneurs qui seront responsables de tout ce qui sera volé, détruit, ou endommagé ou détérioré par négligence, accident, cas fortuit, ou autrement, et devront entretenir tous les dits matériaux, travaux, &c. propres et en bon état, et les protéger contre le temps, l'eau, &c. à leurs frais & risques, et devront aussi garder constamment une clôture suffisante, ainsi qu'un nombre de gardiens et de lumières suffisant sur les lieux des travaux pour prévenir & empêcher tout accident quelconque, et seront responsables de tous dommages & accidents que les dits travaux pourraient occasionner.

Et les dits travaux & ouvrages ne seront considérés

considérés complets, finis & livrés que quand le dit ingénieur ou les dits surveillants ou inspecteurs auront donné leur certificat par écrit à cet effet.

7°. La dite partie de première part aura en tout temps le droit de dévier des devis, de changer les dimensions & la qualité des travaux & ouvrages, et d'y faire tous changements & augmentations quelconques, qu'elle jugera à propos, même d'ordonner la démolition d'ouvrages & travaux déjà faits pour en faire d'autres ou les faire autrement, et même aussi de retrancher du présent marché, l'exécution entière des dits travaux & ouvrages dans certaines rues ou parties des rues autres que celles ci-dessus mentionnées pourvu que la quantité du contrat ne soit pas diminuée en remplaçant ces rues ou parties de rues par d'autres ou autrement et aussi d'ordonner aux dits entrepreneurs de paver toute autre rue qu'elle jugera à propos dans les limites de la dite Cité de Ste. Cécile de Montréal, en asphalte, et aussi de faire faire aux dits entrepreneurs tous les trottoirs soit en asphalte ou autres matériaux qu'elle jugera à propos suivant les prix & conditions mentionnées dans les soumissions & listes de prix des dits Bastien & Héliquette annexées au Contrat & marché fait entre les parties aux présentes, et passé devant le notaire soussigné le vingt quatre d'Octobre mil huit cent quatre vingt onze, mais les dits entrepreneurs ne pourront dévier aucunement des devis, ni ne feront aucuns travaux & ouvrages extra ou qui ne seraient pas prévus par les dits devis, ni par ces présentes, sans un ordre par écrit du dit ingénieur ou des dits surveillants ou inspecteurs décrivant en détail les changements, ouvrages & travaux extra qui seraient requis dans le cas de tel ordre écrit.

86

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

les entrepreneurs seront tenus de s'y conformer, et la valeur ou le prix de tels changements, augmentations, diminutions & retranchements sera ajoutée au prix du présent marché, ou en sera retranché suivant le cas en proportion avec les prix des dits travaux & ouvrages tels que mentionnés ou référés dans le présent marché, à défaut d'accord volontaire entre les dites parties pour établir & fixer la valeur ou prix de tels changements, augmentations, diminutions & retranchements avant ou après l'émanation de l'ordre écrit les requérant, et à défaut d'accord mutuel entre les parties et de prix dans les soumissions alors telle valeur des dits travaux ou changements devra être établie par des experts dont chaque partie nommera un, et à défaut d'accord entre les experts, alors ces derniers en nommeront un troisième, et la décision de tels experts ou de la majorité d'entre eux sera finale & sans appel, mais il est bien entendu que les entrepreneurs ne pourront sous aucun prétexte quelconque réclamer aucune indemnité ou prix extra pour de prétendus travaux & ouvrages extra à moins qu'ils ne produisent un ordre par écrit comme susdit pour iceux et aucuns changements, augmentations, diminutions ou retranchements comme susdit ne justifient les entrepreneurs de retarder l'époque fixée par les présentes pour la livraison des ouvrages entrepris seulement les entrepreneurs devront augmenter le nombre de leurs ouvriers s'il est nécessaire, pour finir & compléter les dits travaux & ouvrages, pour l'époque de la livraison fixée en ces présentes, notwithstanding tous retards occasionnés par tels changements.

Dans le cas néanmoins ou les changements requis seraient tellement considérables, qu'il serait rigoureusement impossible ou le temps & les circonstances de compléter

compléter & finir les travaux et ouvrages pour l'époque fixée de la livraison, alors & dans tel cas seulement la livraison finale des ouvrages pourra être retardée d'un temps proportionné aux délais & retards de tels changements, dans ce cas à défaut d'accord volontaire, des experts nommés de la manière ci-dessus indiquée détermineront s'il y a lieu de reculer l'époque de la livraison & de quel temps elle pourrait être reculée pour les causes & raisons ci-dessus.

8<sup>o</sup> Dans le cas ou dans l'opinion du dit ingénieur ou des dits surveillants ou inspecteurs, les travaux & ouvrages ne progresseraient pas avec assez de célérité pour en assurer l'exécution au temps fixé pour la livraison ou que dans l'opinion du dit ingénieur, ou surveillants ou inspecteurs, les dits entrepreneurs failliraient autrement en quoi que ce soit à l'exécution de leur contrat & marché, alors & dans tel cas il sera loisible à la dite partie de première part ou au dit ingénieur ou surveillants ou inspecteurs après un avis de vingt quatre heures donné aux entrepreneurs, de faire continuer ou progresser les dits travaux ou ouvrages par d'autres ouvriers à la satisfaction du dit ingénieur ou surveillants ou inspecteurs, le tout aux frais, risques & périls des entrepreneurs avec plein pouvoir de payer le tout sur & à même les deniers restant dus aux dits entrepreneurs, sans néanmoins que la dite partie de première part soit privée de son recours & des dommages & intérêts contre les dits entrepreneurs dans le cas ou elle leur laisserait continuer les travaux & ouvrages comme dans le cas ou elle les ferait continuer & terminer par d'autres

85

d'autres comme susdit.

9<sup>e</sup>. Tous les travaux & ouvrages susdits ne pourront commencer huit jours après avis à cet effet donné par l'ingénieur de la dite Cité de St. Côme de Montréal aux dits entrepreneurs, qui devront les continuer avec diligence & sans interruption de manière à pouvoir livrer tous tels travaux & ouvrages finis & complets le ou avant le premier de novembre prochain (1893), nonobstant le terme mentionné au dit devis au dit J. C. Varèse ci annexé, à peine d'une pénalité de dix piastres par jour pour chaque jour en retard après le susdit délai que les travaux n'auront pas été livrés & complets, et à peine aussi de tous autres dépens, dommages & intérêts à être encourus à raison de retard quelconque.

10<sup>e</sup>. Le présent Contrat & marché est ainsi fait, tant pour les travaux des rues ci-dessus mentionnées que pour les travaux qui pourraient être ordonnés aux dits entrepreneurs dans d'autres rues que celles ci-dessus mentionnées, et pour les trottoirs & chaînes de trottoirs, &c, pour & moyennant les prix & sommes mentionnés dans les commissions demeureres ci-annexées après avoir été certifiées correctes & parfaites par les dites parties aux présentes, et signées par les dites parties & le notaire sussigné ne varietur, lesquelles commissions & listes de prix seront censées faire partie des présentes & auront le même effet que si elles étaient écrites au long en ces présentes, lesquels prix & sommes la dite partie de première part paiera aux dites parties de seconde part par paiements partiels, dont un paiement tous les mois suivant le progrès des dits travaux & ouvrages, ainsi qu'il sera constaté & établi par les certificats

du

du dit ingénieur ou des dits surveillants ou inspecteurs; Mais pour plus de sûreté de l'exécution du présent contrat & marché, la dite partie de première part retiendra dix pour cent sur le montant de chaque paiement partiel, sur les ouvrages en asphalte seulement et non sur le nivelage et la fondation en béton, laquelle est fixée à une piastre & vingt centimes la verge, laquelle somme au pourcentage de dix pour cent ainsi retenue sera payable aux dits entrepreneurs à l'expiration de leur garantie des dits ouvrages et travaux suivant les dits devis & spécifications suivant l'acceptation finale des dits travaux & ouvrages par le dit ingénieur ou les dits surveillants ou inspecteurs, qui certifieront les avoir finalement reçus, étant bien entendu qu'ils ne seront pas tenus d'accepter les dits travaux finalement pour aucune raison avant le délai fixé dans les dits devis & spécifications pour les divers travaux & ouvrages & garantie d'iceux.

Cette retenue (de 10%) restera jusqu'à l'expiration des garanties, et sera alors payée sur un ordre écrit de l'ingénieur de la Cité pourvu que l'entreprise ait été finalement exécutée; mais sur un ordre écrit aussi de l'ingénieur de la Cité l'intérêt sur cette retenue, au taux de quatre pour cent par an sera payé annuellement aux entrepreneurs pourvu toujours que l'entreprise ait été fidèlement exécutée.

Les décomptes payés sur ~~les~~ situations provisoires, n'engagent nullement la Corporation à recevoir définitivement les travaux qui en font l'objet, et que plus tard on trouverait defectueux ou de qualité inférieure. Le cas échéant les entrepreneurs seront tenus

84

de remplacer les dits travaux ou matériaux re-  
loutés par d'autres de bonne qualité & convenables.

Pour l'exécution des présentes, les dites parties  
élisent domicile quant à la dite partie de pre-  
mière part à son lieu & place d'affaires, & quant  
aux dites parties de seconde part en leur  
bureau d'affaires ou à la résidence res-  
pective d'un d'eux.

Les dits entrepreneurs ont été exemptés de  
faire le dépôt requis par les spécifications en  
vertu de la dite résolution du conseil de  
la dite Cité de Ste Catherine de Montréal,  
ci annexée.

Dont Acte: Fait & Passé à Montréal  
suscit, les jours, mois & an ci-dessus en pre-  
mier lieu écrits sous le numéro quatre  
mille cent trente quatre, du répertoire du  
notaire soussigné, et signé par les dites  
parties agissant comme suscit, avec & en  
présence du dit notaire soussigné, après  
lecture faite.

(Signé)

L. H. Héroult Maire

J. V. Ducharme

Alphonse Valiquette

Jeffe Bastien

M. J. A. Douval C. P.

Vraie copie de la minute des présentes  
demeurée en mon étude.

P49/A2,3

4134

2490<sup>es</sup>

19 Janvier 1893

Contrat & Marché

entre

La Cité de Ste. Anne & de  
de Montréal

+

Bastien & Valiquette

2<sup>ème</sup> Copie

M. J. A. Dorval S.P.

5 5

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8

Montreal 5 Avril 1893

A son Honneur le Maire  
et à M.M. les Conseillers de la  
Cité de Ste-Luce de  
Montreal

Messieurs,

Permettez moi, Messrs, d'attirer  
votre attention sur le fait qu'il serait  
très opportun que les puisards à passer  
cet été ou plutôt à printemps, à bonne  
heure, fussent dès maintenant ordonnés afin  
que le travail en question soit le plus  
rapidement exécuté avant l'établissement  
du passage en asphalte. La fonte de  
ces puisards prendra toujours un certain  
temps et leur passage devrait commencer  
certainement à la fin de ce mois-ci  
au plus tard.

Je vous prie d'être M.M.  
Vos très obéissant Serviteurs  
(Signé) J. Emile Vanier

Ingénieur en Chef de la Cité de  
Ste-Luce de Montreal

99

*24 pages 10 copies  
to Mr. Larivière &  
7 June 1893*

**CITY OF ST. OUSGONDE OF MONTREAL.**

**SPECIFICATION FOR ST. GEORGE STREET GULLIES.**

**--- SEASON 1893 ---**

The Gullies must be cast of good quality cast iron and well coated with tar. They must be two (2) feet diameter and have three rings of 1'6" high each besides the cover, which shall have an opening 10" high.

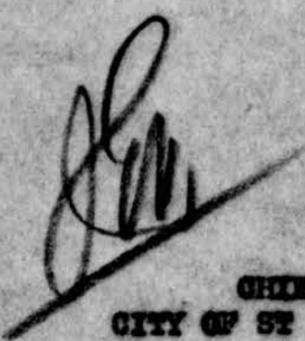
They must be made according to Mr St. George's regular pattern and each bidder must arrange his price so as to comprise both Mr St. George's royalty and Mr. Seath's ( the curator in re Lamontagne & Frigon, Insolvents).

The approximate quantity required is sixty nine , but the Contractor will have to supply any number above or below the above at the same price during the year 1893.

All gullies will be subject to the approval of the undersigned Engineer, and delivered where ultimately indicated by the undersigned at St Ousgonde.

It is understood that the Corporation of the City of St Ousgonde does not bind itself to accept the lowest or any tender.

MONTREAL, 5th. April 1893.



**CHIEF ENGINEER  
CITY OF ST OUSGONDE OF  
MONTREAL.**

116

12 copies

City of St. Cunejondey Montreal

Specification for St. George's <sup>Street</sup> Gulleys

Season 1893

The gulleys must be cast of good quality cast iron and well coated with tar, they must be two (2) feet diameter and have three rings of 1'6" high each beside the cover, which shall ~~have~~ <sup>have</sup> an opening 10" high.

They must be made according to Mr. St. George's regular pattern and each bidder must arrange his price so as to comprise both Mr. St. George's royalty and Mr. Leath's (the Curator in <sup>charge of the Prison improvement</sup>).

The approximate quantity ~~is~~ required is sixty nine, but the Contractor will have to supply any number above or below the above at the same price during the year 1893.

All gulleys with the subject to the approval of the undersigned Engineer, and delivered where ultimately indicated by the undersigned at St. Cunejondey.

It is understood that the Corporation of the City of St. Cunejondey does not bind itself to accept the lowest or any tender.

Montreal, <sup>5th</sup> April 1893

Chief Engineer City of St. Cunejondey

115

7

D E V I S CONCERNANT les travaux de posage de 69 puisards St. George environ dans diverses rues de la Cité de Ste. Cunégonde, de Montréal, dans le courant du mois de Mai 1893. -

V O I R DEVIS SPECIAL relativement à la fourniture des puisards. -

-----000-----

✓

Le travail à faire consistera dans l'installation ou posage de 69 puisards St. George environ, dans les rues St. Antoine, Coursol, Quesnel, Albert, Delisle, Duvernay, Williams, Tracey, Dominion & Lévis etc, de la Cité de Ste. Cunégonde de Montréal, le tout suivant les indications fournies au Contracteur par le soussigné et à son entière satisfaction. Des alignements, niveaux seront donnés au contracteur par le soussigné et le contracteur devra s'y conformer en tout point.

Les travaux de creusage et de remplissage subséquent devront être exécutés avec tous les soins convenables et on verra surtout à ce que le remplissage des tranchées soit préparé en vue du pavage immédiat des rues où ces puisards auront été placés. Le contracteur sera tenu responsable de tous dommages résultant de l'imperfection éventuelle de son travail et cependant un an après la complétion de son contrat.

Les puisards devront être placés sur une fondation en madrier d'épinette rouge de 3" d'épaisseur de forme carrée et dépassant de 6" le diamètre du fond

121

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

fond du puisard, le tout bien assis sur bon fond, bien pilonné, nivelé suivant les niveaux donnés. Les joints des tuyaux devront être composés de ciment et d'étoupe goudronnée et faits à la manière ordinaire et être parfaitement étanches.

Le contracteur fournira et posera le tuyau de grès joignant le puisard à l'égout de la rue. Ce tuyau en grès de 9" de diamètre intérieur devra être posé sur une planche d'épinette rouge de 12" de largeur et de 1 1/2" d'épaisseur dans toute la longueur du tuyau. Le contracteur devra aussi faire à ses frais tous les travaux nécessités pour la jonction du tuyau de grès à l'égout de la rue et au puisard ainsi que fournir tous les matériaux nécessaires à cette fin.

Tout le travail ci-dessus spécifié devra être terminé le ou avant le 1er. Juin prochain. La Corporation de la Cité de Ste. Cunégonde de Montréal ne s'engage pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions à elle envoyées. -

Tout le travail ci-dessus spécifié sera sujet au contrôle et à l'approbation du soussigné et le Contracteur devra se soumettre invariablement aux indications à lui fournies. -

MONTREAL, 18 AVRIIL 1893. -

  
Ingénieur en Chef de la Cité de  
Ste. Cunégonde de Montréal -

N.B. Le prix de soumissaire devra être au prix moyen pour le posage de chaque puisard. -

120

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

S O U M I S S I O N S   D E P O S E E S

le 16 Mai 1893. -

A MIDI, AU BUREAU DU GREFFIER DE LA CITE DE Ste. CUNEGONDE

- de -

M O N T R E A L.

D E V I S   G E N E R A L   D E S   T R A V A U X   -

- de -

C O N S T R U C T I O N   D E S   E G O U T S

REQUIS PAR LA CITE DE Ste. CUNEGONDE DE MONTREAL. -

0  
0

119

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

Liste de Ste Siméon  
de Montréal

---

Liste des coins de bordure en pierre pour  
enseignures de rues a Ste Siméon  
Travail de 1893

Coins rues D'Esclapart Dominion et Coins	6 pieds de rayons
" " Albert " " "	6 " " "
" " St Antoine & Calumet 2 "	10 " " "
" " Dussanay & Vinet 4 "	6 " " "
" " Vinet & Tracy 2 "	5 " " "
" " " " Williams 4 "	6 " " "
" " Dussanay & Lécuyer 2 "	6 " " "

Montréal 17 Avril 1893

(Signé) J. Emile Vanier  
Ing. en Chef Cité de Ste Siméon de  
Montréal

copie réunie à  
Basson & Kéloquette  
le 18 Avril 93

122

Devis concernant les travaux de passage de  
69 puisards St George environ dans diverses  
rues de la Cité de Ste Cunigonde, de Montreal,  
dans le courant du mois de Mai 1893

Ce devis spéciale relativement à la four-  
niture des puisards.

Le travail à faire consistera dans l'installa-  
tion ou passage de 69 puisards St George en-  
viron, dans les rues St Antoine, Currool, Quenel,  
Albert, Delisle, Duvernay, Williams, Tracy, Do-  
minion, Lécis etc, de la Cité de Ste Cunigonde  
de Montreal, le tout suivant les indications fournies  
au Contracteur par le sousigné et à son entière sa-  
tisfaction. - Des alignements, niveaux, seront  
donnés au Contracteur par le sousigné et le  
Contracteur devra s'y conformer en tout point.  
Les travaux de creusage et de remplissage  
subsequent devront être exécutés avec tous les  
soins convenables et on verra surtout à ce que  
le remplissage des tranchées soit préparé en  
vue du passage immédiat des rues où ces  
puisards auront été placés. Le Contracteur  
sera tenu responsable de tous dommages resul-  
tant de l'imperfection éventuelle de son tra-  
vail et cependant un an après la complé-  
tion de son Contrat

Les puisards devront être placés sur une fon-  
dation en maçonnerie de pinette rangée de 3" de épaisseur  
de forme carrée et dépassant de 6" le diamètre  
du fond

125

du fond  
du puitsard, le tout bien assis sur bon  
fond, bien pilonné, nivelé, suivant les niveaux  
donnés. Les joints des tuyaux devront être  
composés de ciment et de toupie goudronnée  
et faits à la manière ordinaire et être  
parfaitement étanches.

Le contracteur fournira et posera le tuyau  
de grès joignant le puitsard à l'égout de la rue.  
Le tuyau en grès de 9" de diamètre intérieur  
devra être posé sur une planche d'épinette  
large de 12" de largeur et de 1 1/2" d'épaisseur  
dans toute la longueur du tuyau. Le contrac-  
teur devra aussi faire à ses frais tous les  
travaux nécessaires pour la jonction du tuyau  
de grès à l'égout de la rue et au puitsard ainsi  
que fournir tous les matériaux nécessaires à  
cette fin.

Tout le travail ci-dessus spécifié devra être  
terminé le ou avant le 1<sup>er</sup> Juin prochain.  
La Corporation de la Cité de Ste Cécile de  
Montréal ne s'engage pas d'accepter la plus  
basse ni aucune des soumissions à elle en-  
voyées.

Tout le travail ci-dessus spécifié sera sujet  
au contrôle et à l'approbation <sup>du</sup> sousigné et le con-  
tracteur devra se soumettre invariablement  
aux indications à lui fournies.

Montréal 18<sup>th</sup> Avril 1893

*J. Louis Davies*

124

St. 13.

Le prix soumissionnaire devra être en Chef de la Cité de  
être au prix moyen pour  
le passage de chaque puitsard } Ste Cécile de Montréal

Cité de Ste Cécile  
 Largeur de rues

		tronçons	Largeur par tronçon
St. Antoine -	60'	10'	40'
Coursol	50	8'	34'
Chesnel	60 + 50	10 + 8'	40 + 34'
Albert	60	10'	40'
Delisle	60	10'	40'
Quvernay	40	6'	28'
William	40	6'	28'
Tracy	30'	5'	20'
Domunion	38	6'	26'
Levis	40	6'	28'

123

P49/A2,3





Cabinet du Greffier de la Cité

St. Cunégonde 22 AVRIL 1893 18

J.E. Vanier Ecr.,

Ingénieur Civil,

Montréal.-

Monsieur,

Je suis autorisé par ce Conseil à vous demander de donner à la surface des bouches d'égouts à être posées dans cette Cité la même pente que les trottoirs.-

Par ordre,

  
Asses. Greffier

rep. le 4 mai 93

136

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

Montreal, 4 Mai 1893.

M. Ducharme, Esq.,  
Greffier de la Cité de Ste. Anne de  
Montreal

Monsieur

En réponse à la vôtre du  
29 Avril dernier au sujet de la pente  
à donner aux bouches d'égouts, je dois vous  
informer que cette pente étant variable sur  
les divers rues à pavés, il vaudrait mieux  
adopter le procédé habituel et ne donner  
cette pente que lors du pavage au lieu de  
tentative de faire la chose à la fonderie

J'ai l'honneur d'être, Monsieur

✓  
Votre très obéissant serviteur

(Signé) J. Emile Vanier

Ing. Cité de Ste. Anne de  
Montreal

137

Montréal 8 Mai 93

à son Honneur le Maire  
de la Ville des Éclaireurs de la  
Cité de la Confédération Montréal

Messieurs,

Vous me permettez de vous rappeler,  
maintenant qu'il se est guère de temps, ce que  
je vous disais il y a quelques <sup>jours</sup> à quelques semaines d'en-  
trevue au sujet de la reconstruction d'un certain  
nombre de vos églises de grès pour les remplacer  
par des travaux en briques plus mieux en rap-  
port avec les besoins de votre Cité et pour  
la mettre cette partie de vos améliorations pu-  
bliques sur le même pied que les travaux  
analogues de Montréal.

Maintenant M. le Maire, je vous prie qu'il serait oppor-  
tun de prendre en considération cette si importante  
question et en venir à une conclusion sur le  
plus court délai possible afin que ces quelques  
travaux se sachent <sup>un peu</sup> exécutés avant  
celui du parage.

Les grès à remplacer seraient les suivants :

- 1<sup>o</sup> L'Église Tracy - en entier
- 2<sup>o</sup> " " William " "
- 3<sup>o</sup> " " Demorey " "
- 4<sup>o</sup> " " Notre-Dame à l'est de l'Église de l'Église de l'Église

140

2

5 <sup>e</sup>	La rue	Delisle	à l'est de	Saint.
6 <sup>e</sup>	" "	Amuel	" "	" "
7 <sup>e</sup>	" "	<sup>Cornel</sup> Delisle	" "	" "
8 <sup>e</sup>	" "	Montour	" "	" "
9 <sup>e</sup>	" "	Albion	" "	" "

Je constate en outre que les rues Rebellion et  
Albion doivent être directement dans les alignements cor-  
 respondants de la Cité de Montreal entièrement  
 à un certain arrondissement que nous avons avec  
 cette Cité, il faudrait peut-être prendre en  
 considération le cas de la rue Albion en considé-  
 ration de voir si tout est parfait de ce côté là.

Je profite de l'occasion, M. M. pour vous de-  
 mander de nouveau si votre Corporation  
 adopte un règlement tendant à fixer les proprié-  
 tés de nouvelles constructions à l'alignement  
 des alignements de rues déterminés. Votre  
 Corporation pourrait inclure la clause qui s'impose  
 lorsqu'on prend un permis de construire et s'assurerait  
 immédiatement donner l'alignement et  
 le niveau de la rue, c'est ce qui se pratique  
 à Montreal, et c'est ce que j'ai vu à St Louis  
 à St Louis du Miss. Sud, au Coleau de Saint  
 et à Montréal même de, tout le jour. C'est une  
 affaire très importante.

J'ai l'honneur d'être M. M.

Votre très obéissant serviteur

J. L. L. L.  
 Prof. en chef Cité de la Caisse de  
de Montreal

139

P49/A2,3

1893  
Construction d'un  
Rte Crimpeau  
Rapport résolu du  
Conseil

7 0

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8

Ste-Genegonde 8 Mai 1888

E. Vanier Sec  
Montreal

Monsieur,

*à l'occasion de*

En réponse à la votre d'hier soir, je demande pour lundi ou le samedi, par lettre spéciale, des soumissions pour la construction d'un égout en briques par le système Couffé dans chacune des rues que mentionne votre lettre, vous yourself peut être penser aussi à la rue ~~Blonde~~ qui est de la rue Vinet, vu que par notre contrat au côté de la Cité de Montreal nous sommes tenus de compter tout sur la rue St Jacques, vous pourriez aussi mentionner la rue pour voir si vous pouvez faire la connection avec nos égouts par la ~~colline~~.

Tous les lots qui ont été vendus sur cette rue et nous apprenons que les acquereurs veulent bâtir immédiatement. Les soumissionnaires doivent prendre tout le grès qui se trouve dans la tranchée et mentionner le montant qu'il allouera à la disposition pour chaque grandeur de tuyau et ce par verge et tel que le tout se trouve actuellement les risques de sondage et autre étant à la charge du contracteur on devra mettre un prix pour les feuilles de grès et un autre pour les connections ~~entre les tuyaux~~.

Le contracteur devra aussi connecter tous les égouts privés avec le canal d'égout public.

*ajout*

✓

*J. E. Parker*

Vous voudrez bien adresser les plans de soumission à M. D. Dondan, L. N. Moreau, J. Parker ces soumissions devront être déposées au bureau de la Corporation le 14 courant à midi.

Le Conseil espère Monsieur que vous ferez ce qui est en votre pouvoir pour que ces travaux s'exécutent le plus tôt possible.

*G. Ducharme*

*141*

P49/A2,3



Montréal, 15 Mai 1893

G. H. Ducharme, Esq.,  
Greffier de la Commission de  
Montréal

Cher Monsieur,

Les temps finis  
aujourd'hui à midi pour la rentrée  
des Soumissions pour Equités ayant  
été trouvé un peu court j'ai dû forcé-  
ment l'étendre à demain midi le  
16 du courant.

✓  
S'il vous plaît en prendre  
note

J'ai l'honneur d'Être  
Cher Monsieur,

Votre très obéissant Serviteur

(Signé) Émile Vanier  
Ing. Cité Ste. Lucie de  
Montréal

142

P49/A2,3

1893

Lettre à G. T. Ducharme  
re Extension de temps

Pour soumissions  
pour Gants de  
St. Cuthbert

7 3

1

2

3

4

5

6

7

8

111

Soumissions déposées le 16 Mai 1893, à midi, au  
bureau du Greffier de la Cité de Ste Cunegonde de  
Montreal

DEVIS GENERAL DES TRAVAUX  
DE CONSTRUCTION DES EGOUTS,  
Requis par la Cité de Ste Cunegonde de Montreal.

-----oOoOo-----

*Ouvrages à exécuter*

L'ENTREPRENEUR  
FOURNIRA TOUS  
LES MATERIAUX &c

TRANCHEES FAITES  
A LA DISCRETION  
DE L'INGENIEUR

PAVAGE A REPLAC-  
ER SUR LA TRAN-  
CHEE.

1. L'entrepreneur devra construire, ~~les~~ égouts en briques ~~ou en tuyaux de grès~~ mentionnés dans la soumission ci-jointe, que la Cité de Ste Cunegonde de Montreal pourra exiger qu'il construise. L'Ingénieur de la Cité donnera à l'entrepreneur, en temps opportun, avis par écrit de la rue ou partie de rue où il doit construire un égout; les sections longitudinales désignent les profondeurs auxquelles les égouts seront construits; les sections transversales montrent la grandeur et la forme des égouts et des briques employées dans la construction des dits égouts. *L'entrepreneur devra en outre payer à ses frais et les relier au canal principal les puicards en fonte fournis par la Cité, le tout suivant devis spécial et joint.*

2. L'entrepreneur fournira tous les matériaux, outillage, main-d'oeuvre, etc, dont il aura besoin pour mener l'ouvrage à bonne fin.

3. L'Ingénieur indiquera la longueur des tranchées à faire à la fois sur chaque rue; les tuyaux en tuiles, la brique et la pierre trouvés dans les dites tranchées appartiendront à la ville, et seront charroyés et déposés en temps, lieu et mode prescrits, de temps en temps par l'Ingénieur; pourvu que tel endroit de dépôt soit en dedans des bornes de la Cité et à pas plus d'un mille de distance du lieu de déblai, tout excédent de déblai jugé, par l'Ingénieur, comme inutile au remblai des tranchées sera charroyé et déposé en dedans des bornes de la Cité, en temps lieu et mode jugés convenables par l'Ingénieur. Les pavés, macadam, ou pierre concassée seront mis avec soin sur un des côtés de la tranchée, sans qu'on y mêle aucunement de terre; ils seront remplacés soigneusement sur la surface de la tranchée quand le remplissage en aura été fait convenablement. *L'entrepreneur devra mentionner dans sa soumission le prix qu'il allouera à la Cité pour les grès trouvés dans la tranchée, le tout étant mesuré sur l'axe de l'égout et leur enlèvement étant aux risques et périls ainsi qu'aux frais de l'entrepreneur.*

134

SIGNIFICATION  
DU MOT TRANCHEE

4. Le mot "excavation" dans le contrat et devis comprendra toutes les matières naturelles, terres, fondations de murs et tout autre matériel enlevé dans le cours ~~des travaux~~ pour lesquels on a établi ci-après des clauses spéciales.

ETAYEMENT DES  
PAROIS DE LA  
TRANCHEE.

5. Les parois de la tranchée seront soutenues par une charpente assez forte pour empêcher l'éboulement de la terre sur toute son étendue; l'entrepreneur sera tenu strictement responsable de tous les dommages qui pourraient en résulter.

BOIS D'ETAYEMENT  
ABANDONNE DANS  
LES FOUILLES

6. Quand l'Ingénieur l'exigera, le bois servant à étançonner sera laissé et enterré dans la tranchée et l'entrepreneur en recevra la rémunération qui sera établie par le dit Ingénieur.

EPUISEMENT DANS  
LES TRANCHEES.

7. L'entrepreneur devra, à ses propres frais, enlever par des moyens convenables l'eau qui pourrait se trouver dans l'excavation; soit de l'égout principal ou ses accessoires; il devra faire des rigoles, et toute autre chose nécessaire pour tenir l'excavation à sec pendant toute la durée des travaux.

SABLE MOUVANT  
CHARPENTES,  
RADIERS

8. Dans le cas où le terrain se composerait de sable mouvant ou autre matière dangereuse et sans consistance, les travaux devront être poussés sans interruption, le jour et la nuit; pour les égouts en briques le radier en brique devra reposer sur une charpente *(craie)* faite en planches de pin saines, étroites, placées l'une contre l'autre, elles seront cerclées en fer, le tout conformément aux ordres et dessins de l'Ingénieur et quand il le jugera nécessaire; l'entrepreneur recevra pour telle charpente la somme de \$1.25, par verge linéaire dans les égouts de 3' X 2', *en sus de son prix de soumission par verge courante de l'égout.*

RADIERS EN TUILE  
(INVERTS)

9. Tous les égouts des dimensions de 3' X 2' auront leurs radiers construits en terre cuite vitrifiée de première classe suivant plans et conformément au modèle déposé au bureau de l'Ingénieur. Ces radiers seront posés sur une planche ~~de~~ la manière ordinairement suivie à Montréal.

Roc. —

10. Quand l'égout devra passer à travers le roc, l'Ingénieur pourra exiger qu'une excavation soit faite à une profondeur de neuf pouces au-dessous du niveau de la forme de l'égout, et les radiers seront bien assis

133

P49/A2,3

7 5

1 2 3 4 5 6 7 8

sur une couche de glaise ou autre matière convenable, la dite glaise devant supporter les murs latéraux jusqu'à une hauteur de six pouces au dessus du radier de l'égout.

*Excédent de déblai*

L'excédent de déblai <sup>dans le roc et la terre</sup> sera payé au prix ~~de déblai dans le roc, ainsi que la commission de l'entrepreneur~~ fixé dans la clause 12 du présent devis.

*Prix de l'assise en glaise*

11. Une allocation supplémentaire de \$0.75 par verge linéaire sera accordée à l'entrepreneur pour les égouts ayant un radier à assise en glaise (sec. 10).

*Cailloux*

12. Quand l'Ingénieur jugera à propos de faire miner le roc solide ou les cailloux mesurant plus d'un tiers de verge cube, une allocation supplémentaire sera accordée à l'entrepreneur pour tel ouvrage; de \$3.00 pour chaque verge cubique enlevée et mesurée en place.

EXCAVATION  
DANS LE ROC

13. Le roc sera creusé sur une largeur de trois pouces de chaque côté de l'ouvrage fini, et il devra avoir un talus de deux pouces au pieds, c'est-à-dire un pouce de chaque côté. Les cailloux ou pierres de dimensions moindres, ou ~~matières tendres~~ matières tendres et qu'on pourra détacher avec le pic ne seront considérés ni mesurés comme étant du roc.

DEBLAI DU ROC  
POUR MESURAGE

14. Toutes les fois qu'on rencontrera du roc solide en faisant la tranchée, la terre devra en être débarrassée par section de pas moins de cinquante pieds on en donnera avis par écrit à l'Ingénieur afin qu'il en mesure les dimensions; aucuns travaux de mine exécutés dans le roc avant que le mesurage de tel roc ait été fait, ne feront partie des estimations ou allocations accordées à l'entrepreneur.

BRIQUE

15. La brique biseauté sera fournie par l'entrepreneur et rendue sur les lieux à ses propres frais. Il en sera de même pour la brique carrée.

QUALITE DE  
LA BRIQUE

16. Aucune brique ne sera employée si elle n'est saine, bien faite, entière et bien cuite, dure de part en part.

132

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

JOINTS A PLEIN  
MORTIER

17. Chaque brique sera posée sur une pleine couche de mortier de ciment appliquée sur le fond et le bout de la brique, en même temps.

LIAISONS

18. L'ouvrage en brique devra être bien lié, les joints bien foulés et en aucun cas de plus d'un quart de pouce d'épaisseur.

CIMENT

19. Le ciment employé sera le ciment "Johnson" ou tout autre de qualité approuvée par l'Ingénieur et la force tensile de tel ciment par tenu dans l'eau pendant sept jours, ne devra pas être moindre que de 250 lbs au pouce carré. L'Ingénieur pourra en faire l'essai du moment qu'il sera livré sur les lieux; le dit ciment sera gardé au sec et en aussi bonne condition que lors de sa livraison, jusqu'à ce qu'il soit employé *et l'entrepreneur sera responsable des frais d'essai*

GACHAGE DE  
CIMENT

20. Le ciment sera gâché seulement à mesure qu'on en aura besoin sous la surveillance de l'Ingénieur ou de son représentant et à sa satisfaction; et tout ciment gâché et non employé, midi ou soir ou qui resterait une heure sans être employé sera rejeté.

CONSTRUCTION  
ET FORME DE  
LA VOUTES

21. La voute de l'égout sera élevée sur des cintres bien faits et le couronnement en sera bien fermé par des clefs de toute en plein mortier de ciment. L'extrados de l'arche recevra une bonne couche de mortier de ciment d'au moins un quart de pouce d'épaisseur, et les cintres ne seront pas enlevés de l'égout avant que la voute ne soit bien recouverte *par le liège de remplissage en au moins 1-6 de hauteur.*

CLOISONS  
TERMINALES

22. L'extrémité de l'égout sera toujours construite en mur de 8 pouces, et aucune rémunération additionnelle de sera payée à l'entrepreneur pour ce travail.

TUYAUX DE  
VENTILATION

QUALITE DES  
TUYAUX

23. Les tuyaux servant aux travaux seront en argile vitrifiée, parfaitement sains et sans aucun défaut; d'une longueur d'au moins trois pieds et de la qualité connue sous le nom de tuyaux de St Jean. Ils devront être bien cuits de part en part, et bien glacés sur toute leur étendue à l'intérieur comme à l'extérieur.

ASSISE DES  
TUYAUX DE GRES

24. Les tuyaux de grès devront reposer sur une assise solide dans la tranchée; aucune pression ne

131

P49/A2,3



devra être exercée sur les bouts d'emboîtement et chaque tuyau aura une ~~surface~~ *surface* uniforme sur toute son étendue.

*assise de qualité*

LIAISON DES  
TUYAUX DE GRÈS

25. La liaison des tuyaux de grès se fera à joints concentriques, composée d'abord d'étoupe goudronnée et insérée de force dans l'emboîtement du tuyaux avec un outil de calfat, et ensuite de mortier de ciment pur; on aura soin qu'il ne s'en introduise pas en dedans du tuyau.

REGARDS D'ÉGOUT  
(manholes)

26. L'entrepreneur construira des regards d'égouts aux endroits qui lui seront désignés et montrés aux profils. L'entrepreneur fournira les couvercles, modèle de *Montréal*, et sera tenu de les poser et pour cela il recevra le prix stipulé dans sa soumission en bloc *laquelle doit comprendre tous les frais de regards etc.*

JONCTIONS AUX  
ÉGOUTS COLLEC-  
TEURS.

27. Les jonctions opérées avec les autres égouts *existants* seront faites sans frais extra; le prix accordé devant couvrir le coût des dites jonctions, le tout suivant les plans détaillés à cet effet.

AUX ÉGOUTS DÉJÀ  
EXISTANTS

28. Les raccords avec les égouts en brique ou en tuyaux ordonnés par l'Ingénieur seront faits avec tous les égouts déjà existants à mesure que l'ouvrage avancera.

BRANCHEMENTS À  
FAIRE DANS LES  
ÉGOUTS EN BRIQUE

29. Dans les égouts en briques, l'entrepreneur posera ~~partout où il y aura des~~ *partout où il y aura des* ~~branchements particuliers~~ *branchements particuliers* des tuiles de grès de 9 pouces de diamètre bien reliées à l'égout principal; (bevel collars) ~~avec~~ *avec* ~~un joint à l'égal de l'égout principal~~ *afin d'opérer le raccordement de ces branchements avec le nouvel égout. Tous les frais de raccordement des branchements aux maisons sont à la charge de l'entrepreneur*

REMBLAI

30. La tranchée sera bien remplie, la terre remise en place convenablement et bien foulée par couches d'un pied à la fois sur toute l'étendue de l'excavation, à mesure que l'ouvrage avancera et qu'une section ou partie d'égout sera terminée, et tel que l'ordonnera l'Ingénieur. ~~Les nœuds devant être~~ *Les nœuds devant être* ~~parés immédiatement après le remplissage des tranchées, ce remplissage devra être fait avec soin et en plusieurs fois, et afin d'éviter tout conflit ultérieurement l'entrepreneur devra faire~~ *confirmer la garantie au sujet de ce remplissage par les entrepreneurs du pavage, M. M. Baillon & Valiquette par leur signature au bas de la commission.*

REPOT DE  
MATÉRIEAUX

31. L'entrepreneur devra déposer la terre et toute autre matière enlevée de la tranchée, ainsi que ses

130

matériaux, de manière à ne nuire en rien à la circulation sur la voie publique.

EAU

32. L'entrepreneur devra payer l'eau qu'il emploiera, suivant le tarif ordinaire.

ETAYEMENT  
GARDIENNAGE,  
CLOTURES  
DOMMAGES, ETC.

33. L'entrepreneur devra, à ses propres frais, étançonner, protéger, soutenir, changer, détourner, rétablir et remettre en bon état, au besoin, tous les tuyaux à l'eau ou au gaz, égouts, bâtisses, clotures ou autres qui auraient été endommagés ou dérangés durant le cours des travaux; il devra de même établir une barrière suffisante, placer des gardiens de nuit et des lumières sur les lieux, afin de prévenir les accidents; et il sera responsable de tout dommage ou accident qui pourrait arriver durant l'exécution de son entreprise.

NIVEAUX ET  
ALIGNEMENTS  
A SUIVRE

34. L'Ingénieur établira les niveaux et alignements et l'entrepreneur sera obligé de construire chaque partie d'égout en stricts conformité aux niveaux et alignements entre les points désignés.

EXTRAS

35. L'entrepreneur devra obtenir de l'Ingénieur de la Ville un ordre écrit avant de commencer aucun ouvrage pour lequel il exigera une allocation additionnelle, et aucune réclamation à cet effet ne sera prise en considération à moins que l'entrepreneur ne produise tel ordre écrit mentionnant le prix auquel tel ouvrage doit être fait. Il doit être bien compris qu'aucun extra ne sera accordé pour le sable mouvant, terre dure ou autre matière non spécialement mentionnée; on s'en tiendra strictement aux prix fixes et désignés à l'avance.

MESURAGES

36. Le mesurage des travaux exécutés se fera suivant l'axe de l'égout lors de la préparation des estimés de quinze aine.

TEMPS ACCORDE  
POUR PARACHEVER  
LES TRAVAUX

37. Deux fois par mois l'Ingénieur fera l'évaluation des travaux *exécutés*, une déduction de 15 pour cent en sera faite et retenue en garantie jusqu'à ce que l'ouvrage soit reçu par la Cité sur certificat de l'Ingénieur, et jusqu'à là, l'entrepreneur sera tenu de prendre soin de toute manière. *Les ouvrages en question ne devant être reçus que 12 mois après la complétion du pavage en asphalte au dessus de ces tranchées d'égouts, c'est-à-dire que le dépôt en garantie sera remis à l'entrepreneur avec les 5 pour cent déposés lors de la commission. La garantie du constructeur est donnée sans préjudice à celle des constructeurs du pavage.*

129

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

RESPONSABILITE DE  
L'ENTREPRENEUR

38. Tout l'ouvrage mentionné au contrat devra être bien exécuté suivant la lettre et l'esprit de ce devis à la satisfaction de l'Ingénieur et complété au temps fixé lors de la signature du dit contrat.

OUVRIERS

39. L'entrepreneur n'emploiera que des ouvriers compétents et lorsque l'Ingénieur l'en avertira par écrit il devra renvoyer de son service et ne plus employer d'avantage sur ces memes travaux tout homme qui dans l'opinion de l'Ingénieur, n'est pas propre à remplir la tâche qui lui est assignée.

SI L'OUVRAGE  
N'AVANCE PAS  
AU GRE DE  
L'INGENIEUR

40. Si l'Ingénieur n'est pas satisfait de la manière dont les travaux avancent, il aura le droit, en donnant 24 heures d'avis à l'entrepreneur, par écrit, soit d'y employer d'autres personnes, d'acheter les matériaux nécessaires, etc., de pousser les travaux à volonté et d'en porter les frais au débit de l'entrepreneur; ou de retirer l'ouvrage des mains de l'entrepreneur et de le faire faire aux frais de celui-ci.

L'ENTREPRENEUR  
NE DOIT PAS  
TRANSPORTER  
SON CONTRAT

41. L'entrepreneur ne pourra ni transporter ni donner en sous-main cette entreprise, en tout ou en partie, à aucun autre personne, mais devra employer ses propres agents, contre-maitres et ouvriers dont il payera les salaires de ses propres deniers.

L'ENTREPRENEUR  
DOIT ENLEVER  
LES MATERIAUX  
DE MAUVAIS  
QUALITE.

42. Si l'Ingénieur de la Cite trouve que les matériaux amenes sur les lieux sont mauvais ou de qualité inferieure, les dits matériaux ne seront pas employés mais devront être éloignes de suite par l'entrepreneur. Si ce dernier refuse ou negligé d'enlever tels briques ou matériaux rebutes, l'Ingénieur pourra en donnant 24 heures d'avis par écrit à l'entrepreneur faire enlever tels briques ou matériaux à tel ou tel endroit et en la manière qu'il lui plaira et toutes dépenses encourues par ce travail seront déduites sur toute somme ou somme dues ou à être dues à l'entrepreneur sur la présente entreprise ou toute autre entreprise qu'il pourrait avoir avec la Cite de Ste Cunegonde de Montreal.

TRAVAUX  
DEFECTUEUX

43. Si l'entrepreneur ou ses agents, contremaitres ou ouvriers exécutaient quelque ouvrage d'une manière inhabile et imparfaite aussitôt que la remarque leur en

128

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

aura été faite par l'Ingénieur, tel ouvrage devra être défait, changé, démolé ou enlevé et refait aux dépens de l'entrepreneur.

OUVRAGE MAL EXECUTE A ETRE REPAIT PAR L'ENTREPRENEUR

L'INGENIEUR AUTORISE A CHANGER ET REFAIRE L'OUVRAGE MAL FAIT.

44. Au cas où l'entrepreneur ou ses agents, contremaîtres ou ouvriers refuseraient ou négligeraient de refaire, changer, démolir ou enlever tout ouvrage mal fait, quand l'Ingénieur leur en aura donné l'ordre ce dernier aura plein droit et est par les présentes autorisé à employer les hommes, matériaux et outillage qu'il lui plaira, à leur place; tous les frais encourus à ce sujet seront à la charge de l'entrepreneur, et seront retenus sur toute somme ou sommes qui lui sont ou seront dues pour la présente entreprise ou toute autre entreprise qu'il pourrait avoir avec la Cité de Ste Cunegonde de Montreal ou seront recouverts d'autre manière.

L'ENTREPRENEUR EMPLOIERA UN CONTREMAITRE SUR CHAQUE CHANTIER

45. L'entrepreneur placera à ses dépens un contremaître sur chaque ouvrage pour donner aux ouvriers les instructions nécessaires et voir à ce que l'ouvrage soit solide et bien fait.

L'ENTREPRENEUR PAIERA LES FRAIS D'INSPECTION

46. L'entrepreneur aura à payer les Inspecteurs d'égouts nommés par l'Ingénieur au taux de \$2.00 par jour chacun, dimanches et jours de fête publique exceptés, depuis le jour où les travaux commenceront jusqu'à leur parachèvement à la satisfaction de l'Ingénieur qui alors pourra relever les Inspecteurs de leurs fonctions

HONORAIRES DES NOTAIRES

47. Les frais de notaires et ~~autres~~ honoraires pour la préparation et deux copies du présent marché seront à la charge de l'entrepreneur; copies de l'acte devant être gardées comme référence au bureau de l'Ingénieur et à celui du ~~Secrétaire Trésorier~~ *guffin* de la Cité.

SIGNATURE DU MARCHE

48. L'entrepreneur signera le contrat sous quatre jours après avoir été averti par l'Ingénieur que sa soumission a été acceptée par la Cité de Ste Cunegonde de Montreal.

COMMENCEMENT DES TRAVAUX

49. L'ouvrage pourra être commencé sur une ou plusieurs rues à la fois selon qu'ordonnera l'Ingénieur

LA DECISION DE L'INGENIEUR SERA FINALE

50. Tout ouvrage devra être fait à la satisfaction de l'Ingénieur de la Cité dont la décision sur les points en litige sera finale.

*Le temps pour la complition de ces travaux sera fixé dans le contrat.*

127

BLANCS DE  
SOUMISSIONS

✓ 51. Aucune soumission ne sera prise en considéra-  
tion si elle n'est faite sur les formules obtenues au  
bureau de l'Ingénieur et accompagnée d'un certificat de  
depot dans une banque incorporée équivalent au montant  
de 5 pour cent sur les prix de soumission; le dit cer-  
tificate sera confisqué si les soumissionnaires refusent  
d'accepter l'entreprise qui pourrait leur être accordée  
aux prix mentionnés dans leur soumission.

*La Corporation ne s'oblige pas d'accepter la plus basse ni aucune des  
soumissions.*

SIGNIFICATION DE QUELQUES TERMES.

ENTREPRENEUR

✓ 52. Dans l'entreprise et le devis, le mot "Entre-  
preneur" voudra toujours dire raison sociale, exécuteurs  
héritiers ou mandataires.

RUE

✓ 53. Le mot "rue" designera toute rue, square,  
ruelle, ou autre passage ou voie dans la Cite de Ste  
Cunegonde de Montreal.

INGENIEUR

✓ 54. Le mot "Ingénieur" dans le cours de ce devis  
voudra toujours dire l'Ingénieur en Chef de la Cite de  
Ste Cunegonde de Montreal, ou ses représentants.

*J. Emile Vanier*

INGENIEUR EN CHEF.,

DE LA CITE DE STE. CUNEGONDE

DE MONTREAL.

BUREAU 107 RUE ST-JACQUES.

MONTREAL, 13 Mai 1893.

126

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

Cher Monsieur Ducharme

Le temps alloué pour parfaire  
les travaux et égout n'est pas mention-  
né dans le devis, il devra entrer dans  
le contrat. Cela est sujet à discussion  
mais je crois que le tout pourrait se  
faire pour le 15 Juillet si les travaux  
étaient commencés immédiatement.

Montréal 17 Mai 1893.

✓

P49/A2,3

8 3

1 2 3 4 5 6 7 8

Extrait 1893

Extrait minutes Conseil Ste Cyprien  
Sesun 19 Mai 1893

J. Patis & L. N. Moran  
Contat accés pour Rue Tracy

même accés.

Contat accés Raste Valiquette

pour accès

Rues Durosay, Quercel, Conseil  
Lévis et Valide

143

P49/A2,3

84



TREFFLE BASTIEN

74 RUE CHARRIER

BELL TEL. 9829

**Bastien & Valiquette**

A. VALIQUETTE

429 RUE ST-DENIS

BELL TEL. 7140

ENTREPRENEURS GENERAUX

Montréal, 23 Mai 1899

M. C. Vanier  
Ingénieur de la Cité de Steungoude

Monsieur

Vous nous obligeriez beaucoup  
en nous donnant une estimation sur les matériaux  
que nous avons de livres pour notre contrat  
de pavage dans la cité de Steungoude

✓ Nous sommes

Vos etc

Bastien & Valiquette

144

P49/A2,3

8 5

1 2 3 4 5 6 7 8

CITE DE STE. CUNEGONDE DE MONTREAL.

TRAVAUX DE PAVAGE DE 1893.

CONTRAT BASTIEN & VALIQUETTE.

Ier. Estimé -

25 Mai 1893.

A Son Honneur le Maire -

et à M.M. les Echevins de la Cité

de Ste. Cunégonde de Montréal -

Messieurs,

A la demande de Messieurs les contracteurs Bastien & Valiquette, j'ai l'honneur de faire rapport que vous pouvez payer à ces Messieurs la somme de onze mille six cent-dix piastres (\$11610.00), représentant la valeur de ces matériaux pour pavages déposés dans les rues de votre Cité, moins la retenue ordinaire de 10 % -

Le tout basé sur les prix courants de ces matériaux. -

J'ai l'honneur d'être -

Messieurs,

Votre très obéissant serviteur -

*J. Sainte-Vaise*

Ingénieur en Chef Cité de

Sté. Cunégonde de Montréal -

DETAIL

300 toises de pierre concassées pour béton	@	\$13.00	\$3900.00
12000 pieds de chaîne de trottoir en pierre de taille.....	@	75	<u>9000.00</u>
TOTAL.	-		\$12900.00
Moins 10 % -			<u>1290.00</u>
Ier. Estimé net -			\$11610.00

146

P49/A2,3



- 1893 -

1<sup>st</sup> Estimate -  
St. Cunezonde paving -

Brown Stone	300 Tons @ \$13.00	\$3900.00
Chama Stone	12000 ft. @ 0.75	9000.00
		<u>\$12900.00</u>
Minus 10%		\$1290.00
		<u>\$11610.00</u>

Montreal May 25<sup>th</sup> 1893 -

✓

145

P49/A2,3



Subject

**Draining Saverin Street  
CITY SURVEYORS OFFICE**

Montreal 4th of July 1886

*Copy*

**G.E. Ducharme, Esq.,**

**Sec. Tres., St. Sulpice Municipality,**

Dear Sir/

As it is necessary for the City to drain Saverin Street, and as proper way of draining it is into ~~Atwater Avenue~~ and ~~then Atwater Avenue~~ to St. Ste-  
toine Street, which is in your municipality, the City of Montreal would like you to build that sewer, and should you not do so, the City of Montreal has the right by its Charter to extend its main sewers or tunnels in any adjoining municipality, and to recover from such Municipality its share of contribution towards the cost of construction of such main sewers or tunnels. See Chap. 70, --Vic. 22-- Section 22.

Kindly let me know when you can commence the work as we are pressed for it ourselves,

Yours truly,

Perceval W. St George

City Surveyor

148

P49/A2,3

8 8

1 2 3 4 5 6 7 8

Subject

Draining Souvenir Street

CITY SURVEYORS OFFICE

Montreal 4th of July 1886

*Copy*

G.H. Ducharme, Esq.,

Sec. Tres, St. Cusagende Municipality,

Dear Sir/

As it is necessary for the City to drain Souvenir Street, and as proper way of draining it is into Atwater Avenue and down Atwater Avenue to St. Antoine Street, which is in your municipality, the City of Montreal would like you to build that sewer, and should you not do so, the City of Montreal has the right by its Charter to extend its main sewers or tunnels in any adjoining municipality, and to recover from such Municipality its share of contribution towards the cost of construction of such main sewers or tunnels. See Chap. 70, -- Vic. 52 -- Section 52.

Kindly let me know when you can commence the work as we are pressed for it ourselves,

Yours truly,

Percival W. St George

City Surveyor

148

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

Montreal 5 Juillet 1893

à son Honneur le Maire et  
à Messrs. les Echevins de la  
Cité de St. Cuvésard de Montreal

Messieurs,

✓

En réponse à la demande qui m'a  
été faite ces jours derniers au sujet de l'ancien  
égoût en briques de 2'0" rond de la rue de Jac-  
ques de Nivet à Atwater, Je dois faire rap-  
port comme suit après avoir consulté les notes  
que j'avais en mains et aussi après informations  
prises auprès de certaines personnes employées  
aux travaux de reconstruction de cet égoût en 1887.  
Je dois faire rapport comme dis - Je comme suit:  
L'égoût en question était en briques et d'un  
diamètre uniforme de 2'0", cet égoût était  
construit à une profondeur variant de  $7\frac{1}{2}$  à  $8\frac{1}{2}$   
pds, l'égoût le corps de l'égoût était en bon  
état mais au moment où on l'a relevé il  
était aux deux tiers plein de matières d'égoût  
semi solides. Cet égoût s'étendait de Nivet  
environ jus qu'à Atwater et il y avait un peu  
avant d'arriver à l'avenue Atwater un  
branchement de même diamètre passant au

150

2

dessous des constructions de la rue St Jacques  
pour aller reprendre le Jussi du chemin de  
fer du grand Tronc qu'il drainait.

Enfin M. de cet ifant a été démolli  
en 1889 pour faire place à celui de 6'0"  
construit par la Ville de St Henri sous une  
direction comme Ingenieur de la dite Ville.

Le tout respectueusement soumis  
par :

Votre tres obéissant serviteur

✓  
E. L. Vauvion  
Ingenieur en chef de la Cité de  
St. C. de St. C. de St. C.

149

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

Montréal 14 Juillet 1893

M. M. Bastin & Valiquette  
Contracteurs  
St. C. C. C. C.  
P. Q.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous donner ci-dessous le résultat de divers essais de ciment "White-Cross" de la maison Ballhouse & Dillon provenant d'un échantillon à moi remis il y a quelques jours par M. Strubbe.

Les cubes <sup>de ciment pur</sup> briques préparés de la manière ordinaire et baignés exposés 24 heures à l'air et 16 jours à l'eau ont donné à l'essai les résultats suivants:

N° 1	-	103	lbs	au	pouce	caré
" 2	-	117	"	"	"	"
" 3	-	134	"	"	"	"
" 4	-	163	"	"	"	"
" 5	-	174	"	"	"	"

soyenne 138 lbs au pouce carré;  
c'est-à-dire bien au-dessous de ce qui est requis par votre Contrat.

Ainsi M. M. à vous d'y voir et à vous la responsabilité.

J'ai l'honneur d'être M. M.  
Votre très obéissant serviteur

J. P. L'Amis  
Rég. C. C. C. C.

152

Montreal 18<sup>e</sup> Juillet 1893

Messrs Bastin & Valiquette  
Contracteurs  
Ste Genevieve

*Copie*

Messieurs

Vu les résultats des essais  
du ciment "White Cross" que je vous  
ai transmis vendredi dernier, je vous  
prie de discontinuer l'emploi de ce  
ciment sur les travaux de Ste Genevieve

Votre etc

J. Emile Vanier  
Ing. Cite Ste Genevieve

153

P49/A2,3

1893

Re liment "White Cross"

Dartien Valiquette

Ste Lunenburg

4 3

1

2

3

4

5

6

7

8

St. Cuneuse  
parafe

18 juillet 3

Messrs. Gaston & Valiquette  
Contracteurs  
St. Cuneuse

Messieurs  
Vu les résultats des essais  
du ciment "White Cross" que je vous ai  
présenté précédemment je vous prie de dis-  
tinguer l'emploi de ce ciment sur les tra-  
vaux de St. Cuneuse.

Votre haut dévoué  
J. Emile Vanier  
Ing. Cité St. Cuneuse

176

M. J. Gauthier  
Ingénieur  
Montréal

Monsieur,

Je vous envoie copie d'une lettre de M.  
J. J. Gauthier M<sup>e</sup> égaré sur la rue Souvenir<sup>e</sup>

Veuillez-vous vous procurer le niveau de l'avenue  
Gauthier et nous dire si cette rue ne pourrait être alignée  
par la Calvotte à la tête de la rue Calvotte.

Votre etc

*J. J. Ducharme  
Buffier*

✓

177

P49/A2,3

4 4

1 2 3 4 5 6 7 8

Quinte-Ouaganda 29 Juillet 1888

J.B. Vanier Bar  
Ingénieur  
Montréal

Monsieur,

Je vous inclus copie d'une lettre de Mr  
P.W. St George Ingénieur sur la rue Souvenir

Voudriez-vous vous procurer le niveau de l'avenue  
Abbot et nous dire si cette rue ne pourrait être élargie  
par la Calvette à la tête de la rue Calumet.-

Votre etc

*J.B. Vanier*  
*Proppie*

✓

177

P49/A2,3

4 4

1	2	3	4	5	6	7	8
---	---	---	---	---	---	---	---

Montréal, le 22 juillet 1893

Monsieur E. Vanier Jugeau  
E<sup>h</sup>

M. Barlow a tenté un iah<sup>o</sup> comme  
qu'il a pu lui-même au Steam  
Hullback, et il a obtenu 295-  
280 - 285 lbs. - La résistante serait  
plus forte si le ciment n'était pas  
si frais, ce qui fait qu'il prend si  
lentement; preuve de sa qualité  
supérieure.

Il va faire maintenant des essais  
de 24 jours.

Je suis votre dévoué, Monsieur, quel que  
soit le monde où cet état fait et j'espère  
que vous en serez satisfait.

Votre dévoué

J. H. H. H.

671

P49/A2,3

4 5



St. Cunejorde

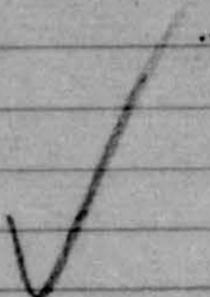
Montreal 25 Juillet 1893.

M<sup>re</sup> Estime Pomjard  
La Rue Tracey

Marcine Moreau  
Entrepreneur

64 Verges Courants de Jant	@ 8 <sup>00</sup>	530 40
64 " " de Crade	@ 1 <sup>25</sup>	80 00
		<u>610 40</u>
Les 15%		91 56
		<u>535 84</u>

Les 64 lengths of lite pipe taken out	@ 0 <sup>02</sup>	1 28
Nett estimate		<u>534 56</u>



181

Les deux John Parker & J. N. Moran entrep. Laithy  
 présentement sur l. des cts d. St. Lm. ce  
 accept d. faire tous les travaux q. suraj. l. trigue  
 & autres mes-sains p. faire en-tour & finir en-  
 plètement tous les égouts en trigue la cte pte  
 q. en-tour de sur une  
 y compris les manchettes, regards d'égouts puisant  
 etc. sains

Sur l. Rue Tracy de l. part 9. est en  
 9 m

14. Les entrepreneurs devant faire & fournir tous  
 les gabarits & cendres (craquelins) requis  
 p. l. travaux sur pte de (1.25) p. verge  
 linéaire de la ligne de 3 & 2 versus d. leur  
 pte d. commission p. verge en-tour d'égout.

Tracy de l. mot a leur long. approx. m  
262 8.60

Le entrepreneur. all. a l. forfait. p. tout le  
 de la tranchée :

p. chag. long. = 0.02

notes finies par  
 de l'acte de 26  
 avec fin de 25  
 25 juillet 92  
 extrait du contrat passé au  
 par l'eff. de la rue Tracy

80

A SON HONNEUR LE MAIRE ET A  
MESSRS. LES CONSEILLERS DE LA  
CITE DE Ste. CUNEGONDE DE  
MONTREAL -

Messieurs,

J'ai l'honneur de faire rapport que vous pouvez  
payer à Monsieur le Contracteur Narcisse Moreau la somme de  
cinq cent-trente-quatre dollars & quarante-six centins (\$534.  
46) pour la construction de l'égout de la Rue Tracy -

La retenue obligatoire de quinze pour cent ainsi  
que la retenue pour le tuyau de grès enlevé ayant été pris  
en considération.

J'ai l'honneur d'être M. M.

Votre obéissant serviteur -

*(Signé) J. L. Guette Verrier*

Ing. Cité de Ste. Cunégonde -

Montréal, 25 Juillet 1893.

P. S. S'il vous plaît déduire de l'ordre ci-dessous

// journées d'inspection @ 2<sup>00</sup> = \$ 22.00

*Copie* suivant contrat. -

*J. L. Guette Verrier*

182

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

THE IMPERIAL PORTLAND-CEMENT COMPANY, LIMITED.

WORKS AT POINTE CLAIRE, Q.

OFFICE, 726 CRAIG ST.

JAMES LEGGAT, President.  
E. J. SAVAGE, Vice-President.  
J. S. RIBBY, F. C. S., Manager.  
GORDON WINGAN, Sec'y-Treasurer.

ADDRESS ALL COMMUNICATIONS TO THE COMPANY AT MONTREAL.

MONTREAL

July 31<sup>st</sup>

1893

Messrs Bellhouse Dillon & Co  
City

Gents.

I have much pleasure in reporting the breaking strains at 7 days of the two lots of Cement I gauged for you.

You will find the briquettes a shade under the inch one way for the cause explained to you before, which makes the results all the better

010 "European"	460. 435. 455. 495. 535.	Average	476
020 "Stubbenhubi"	380. 395. 340. 375. 425	"	371.

Yours truly  
Gordon Wingan

183

P49/A2,3



9 Custom House Square.

Montreal, Aug 4<sup>th</sup> 1893Messieurs E. Vanier Ingénieur civil  
E<sup>h</sup>

Vous m'avez dit si avait trouvé qui une  
résistance respective de ces deux 200 & 300  
lbs pour les ss. European & Stülbenhuck.  
Des mêmes essais j'avais tenu des cahiers  
à M. Gordon et ci-joint les résultats qui se  
sont trouvés

Si le Stülbenhuck est inférieur, c'est que  
le ciment est plus friable et absorbe, par  
conséquent, plus d'eau.

Nous avons maintenant le St. Nord King  
en désaccordement et d'accord avec M. G.

L'après-midi, j'ai assisté à la fabrication  
des briquettes Lundi vers midi.

Salut amical

184

Joubert

DRUMMOND McCALL & CO.  
IRON STEEL & METAL MERCHANTS.

NEW YORK LIFE INSURANCE BUILDING.

*Agents for  
"Caldwell's" Portland  
Cement*

*Montreal*

August 9th, 1893.

J. E. Vanier Esq. C.E.,

City.

My Dear Vanier,

I met Mr. Bastien of Bastien & Valliquette to-day, and he stated that he would be willing to purchase some Johnson's Elephant brand Cement for your work at St. Cunegonde were it not that you stated that if he substituted this for "White Cross" you would cut down the quantity of sand etc. I of course think that this is an error on his part, and will be glad to have your advice on the subject, as I know that you have had sufficient acquaintance with Johnson's Cement to know that it is at least equal to any "White Cross" in the market.

Yours faithfully,

*W. J. Drummond*

*W.*

*I attach results of tests made  
at McGill University - this year*

*190*

*J. E. Vanier*

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

Ste Cunegonde (Epouts)

Antoine Bastien, Valiquette.

Rue Courcel:

71 verges.

Rue Vinet:

9 $\frac{1}{2}$  verges.

Rue Quesnel.

7 $\frac{1}{2}$  verges.

Rue Delisle.

500 verges.

✓ Rue Dominion (Ste) 13 $\frac{1}{2}$  verges (anglais)

2853986  
621449  
3475435

191

P49/A2,3



11 Count 1893 -

St. Henri -

Sewer -

Bastien & Valiquette Contractors  
1st Estimate.

Coursol St.

71 Running yds complete @ 9<sup>40</sup> 66740

Quiet -

95 Running yds. Complete - @ 10<sup>00</sup> 950.00

Queen St -

45 running yds complete @ 9<sup>25</sup> 69375-

Delisle

400 Running yds Complete @ 10<sup>00</sup> 4000.00

minus 1570

Stat.

~~13 1/3 running yds.~~

311157  
194616  
536449



192

A SON HONNEUR LE MAIRE ET A  
M.M. LES CONSEILLERS DE LA  
MUNICIPALITE DE STE. CUNEGONDE DE  
MONTREAL -

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de faire rapport que vous pouvez payer  
à M. M. les Contracteurs Bastien & Valiquette la somme de cinq  
mille trois cent soixante & quatre piastres et quarante-neuf cen-  
tins (\$5364.49) pour construction d'égoûts dans votre Cité tel  
que montré par le détail ci-dessous -

J'ai l'honneur d'être M. M.

Votre très obéissant serviteur -

*J. J. J.*  
Ingénieur en Chef, Cité de  
Ste. Cunégonde de Montréal -

Montréal, II Août 1893 -

DETAIL.

Rue Coursol	\$ 667.40
Rue Vinet	950.00
Rue Quesnel	693.75
Rue Delisle	4000.00
	<hr/>
	6111.15
Moins 15%	946.49
Estimé --	<hr/>
	\$5364.49

193

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

CITE DE STE. GUNEGONDE DE MONTREAL

TRAVAUX DE PAVAGE DE 1893. -

-----  
CONTRAT BASTIEN ET VALIQUETTE

2ième Estimé II Août 1893.  
-----

A SON HONNEUR LE MAIRE

ET A M.M. LES CONSEILLERS DE LA

CITE DE STE. GUNEGONDE DE MONTREAL.

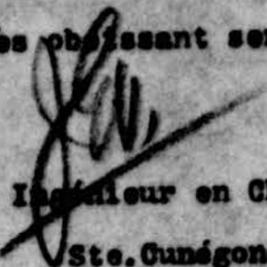
MESSIEURS.

A la demande M.M. Bastien & Valiquette, j'ai l'honneur de faire rapport que vous pouvez payer à ces Messieurs, la somme de vingt-huit mille cinq-cent-trente-neuf dollars et quatre-vingt six centins (\$28539.86) représentant la valeur des ouvrages faits depuis la date du 1er Estimé, la retenue obligatoire de 10% sur la surface seulement suivant contrat du 19 Janvier 1893 ayant été prise en considération.

Le tout basé sur les prix de soumission de ces travaux et sur les mesurages spéciaux les plus précis.

J'ai l'honneur d'être M.M.

Votre très obéissant serviteur -

  
Ingénieur en Chef, Cité de  
Ste. Gunégonde de Montréal -

197

P49/A2,3

1 0 5

1 2 3 4 5 6 7 8

Ste Ceneconde.

Estime Bastin, Valiquette

Rue Courcel:

Chaine, (pois)

1522'

Peton.

500 toges canis

Aphalte,

26175 " "

Puisards,

7

Rue Quessel:

Chaine pois

1625'

Peton

4470 toges canis.

Puisards

7

Rue Albert:

Chaine

100'

Peton

3440 toges canis

Puisards

17

Puisards:

Rue St Antoine

4

Rue Calumet

2

Chaine non pois

12500 pieds.

194

25 Estimate Aug 11 1893

St. Cyprien paving

Bastien & Valiquette  
Contractors

Materials on hand

12500 running feet @ 25¢ 3125.00  
300 Lines of broken stone @ 10¢ 30.00 / 3275.00

Work done

Coursol St =

1875 ft. of chain stone laid @ 10¢ 187.50  
3417 Sq. yds. of asphalt laid @ 35¢ 1205.95  
17 Gullies laid @ 30¢ 510.00 / 1623.50

Queens St =

1638 ft. of chain stone laid @ 10¢ 163.80  
4470 Sq. yards of concrete laid with  
padding etc complete @ 125¢ 5587.50  
7 Gullies laid @ 30¢ 210.00 / 4425.50

Albert St =

100 ft. of chain stone laid @ 10¢ 100.00  
3440 Sq. yards of concrete, padding  
& padding @ 125¢ 4300.00  
17 Gullies laid @ 30¢ 510.00 / 4910.00

Gullies -

St. Antoine St =

4 Gullies laid @ 30¢ 120.00  
Calumet Place

2 Gullies laid @ 30¢ 60.00 / 180.00  
40952.85

196 Minus 10% on 235 per sq. yard of  
paving on Coursol St. say

3417 Minus 10% on 235 80299.50

G. H. Estimote

Aug 11<sup>th</sup> 1894

(Continued)

Brought forward  
minus 1<sup>st</sup> Estimate

4014986  
1161050  

---

2853986

195

P49/A2,3

1 0 8

1 2 3 4 5 6 7 8

L. J. Forget, President.  
W. A. Everett, Vice-Pres. & Man. Dir.  
Granville C. Cunningham, Chief Engr.

G. Lecher, Secy & Treas.  
J. J. Tremblay, Light.  
W. H. Bonner, Electrical Engr.

Montreal Street Railway Co.

Montreal, 22 August 1893

G. H. Ducharme  
Secy Treas  
& Correspondence

Dear Sir

As your Town is about making a sewer  
on Ave. Du Parc where our track is, Mr. Franklin  
our Superintendent would like to know, if during  
the construction of said sewer, his City would be  
permitted to lay a temporary track on Duchesne  
Street from Tupper to Adelaide Avenue, by  
which means your citizens are spared the trouble  
of no inconvenience, as well as being an advantage  
to all concerned.

If you will kindly move in  
this, whereby our requested, we shall feel greatly  
obliged.

Yours truly  
G. H. Ducharme  
Secy Treas

200

P49/A2,3

1 0 9

1 2 3 4 5 6 7 8

Montreal - Quebec 17 - 2000 1908

102, Rue St-Jacques

Montreal le 14. 1908

de vos honorables de votre  
Montreal

Monsieur,

Veuillez je vous prie, m'envoyer dans  
le plus court délai possible votre rapport relatif au  
canal de la rue Laurier.

Pour plus amples informations veuillez referer à la  
lettre N/du 27 Juillet dernier.

J'aurais aussi vous aboucher avec Mr Merin  
président du Comité des chemins de Canal & Egoût de la  
rue St-J.

Mr J. Lévesque du No 263 Delisle demande de con-  
necter le tuyau de sa propriété avec l'égout de la dite  
rue. Veuillez donc prélever un certain no. de cette  
connexion et faire rapport d'ici à huit jours.-

Votre etc

G. N. Ducharme

Par J. N.

✓

198

WILL TAKE CHARGE  
OF  
Railroads, Tramways, Roads,  
Water Works, Sewers,  
ORGANIZATION OF STEAM,  
Water and Electric Motive Power,  
Electric Lighting and Electric Railways,  
Surveys, &c  
PATENTS, TRADE MARKS  
IN  
CANADA & FOREIGN COUNTRIES.  
ARBITRATION, EXPERTISES, EXPROPRIATIONS.

4 J. EMILE VANIER, 4  
Civil and Hydraulic Engineer, Land Surveyor

Graduate of the Polytechnic School  
Past Member of the Council of the Canadian Society of Civil Engineers  
Member of the Council of the Society of Hygiene of the Province of Quebec  
Member of the Society of Hygiene of Paris  
Professor of Geodesy and Hydrography at the Polytechnic School of Montreal, etc.

Offices: Imperial Building, 107, St. James St.,

Montréal, 18 Août 1893

*Copie*  
G. N. Ducharme Ecr.

Greffier de la Cité de

Ste. Cunégonde de Montréal -

Cher Monsieur,

En réponse à la demande que vous me faisiez  
aujourd'hui même au sujet de l'opportunité de laisser éta-  
blir un tramway temporaire Rue Richelieu, Je dois déclarer  
que je ne puis recommander l'exécution d'un tel projet. Le  
fait est que pour semblable opération il n'y aurait de dis-  
ponible que la Rue St. Antoine.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur -

✓  
(Signé) J. Emile Vanier

Ing. Cité de Ste. Cunégonde  
de Montréal -

199

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

Ste-Cunegonde 18 Aout 1893

J.E. Vanier Sec  
Montreal

Monsieur

Vous trouverez ci-inclus une lettre de la  
compagnie des chemins urbains demandant la permission de  
poser un chemin temporaire sur la rue Richelieu.  
Comme cette rue est pavée en asphalté le Conseil voudrait  
savoir si cette permission peut être accordée sans exposer  
le pavage à être détérioré et sans affecter la garantie  
donnée par M<sup>r</sup> Dastion à Valiquette

*Min rapport Jan 18 Aout 93*

*[Signature]*  
Greffier

201

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

Ste. Coudgonde 23 Août 1888

J.B. Vanier Ecr.  
Ingénieur.

Monsieur

Vendriez-vous avoir l'obligeance de trans-  
mettre le contrat de MM. Bastien & Valiquette Re. "Pavage  
des rues" à MM. Adam & Mathieu Avocats. pour quelques instants  
ils en ont besoin pour donner une opinion

Votre Etc.

*G. Ducharme*  
Sec Tres.  
*J. Rivest*

135

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

Quantités approximatives de  
 trottoirs permanents  
 faits à St. Cuthbert de Montréal  
 en " " "

Rue Antoine	1344	bois cané
" Comode	1499	" "
" Quessel	2149	" "
" Albert	3174	" "
" Delisle	3518	" "
" Richelieu	3849	" "
" Notre Dame	2554	" "
" Blewernay	1354	" "
" Tracy	910	" "
" William	965	" "
Ave Duinim	100	" "
Rue "	1012	" "
" Vuel	4886	" "
" Napoleon	1436	" "
Total	<u>28750</u>	" "

Montreal 28 Mars 1893

*Emile Vanier*  
 Ing. Cité St. Cuthbert de  
 Montréal

*Copie*

203

*Subject*

Atwater Avenue sewer,

*Percival W. St. George, Surveyor.  
John R. Barlow, Deputy.  
Alfred Brittain, Asst.*

*City Surveyor's Office,*

*Montreal* Aug. 28th. 1893..

J. Emile Vanier, Esq.,  
Civil Engineer, City,

Dear Sir /

We are waiting very anxiously in regard to  
. Souvenir s' sewer, and would like to get your reply as soon as  
possible, as we want to go on with the work,

Yours truly,

*Percival W. St. George*  
City Surveyor.

✓

*repaired  
29 Aug 93*

204

P49/A2,3

1 1 5



SE CHARGE  
DES  
Travaux d'Ingénieur  
— POUR —  
Chemins de Fer, Tramways, Routes, Ponts,  
Aqueducs, Canaux d'égouts,  
FORCE MOTRICE, A VAPEUR,  
Hydraulique et Electrique.  
EXPERTISES, ARBITRAGES, EXPROPRIATIONS.  
BREVETS D'INVENTION  
POUR LE  
CANADA ET L'ETRANGER.

✠ J. EMILE VANIER, ✠  
Ingénieur Civil et Arpenteur Provincial

Ancien Elève Diplômé de l'Ecole Polytechnique  
Ancien Membre du Conseil de la Société des Ingénieurs Civils Canadiens  
Membre du Conseil de la Société d'Hygiène de la Province de Québec  
Membre de la Société d'Hygiène de Paris  
Professeur de Géodésie et d'Hydrographie à l'Ecole Polytechnique de Montréal, etc.

Bureau: 107, rue St-Jacques,

Montréal, 29 Août 1893

P. W. St. George Esq.  
CITY.

Dear Sir,

Replying to yours of yesterday IN RE Souvenir St.  
sewer. I beg to say that owing to bad weather the levelling  
of adjoining lanes and lots to determine proper depth of  
this sewer has somewhat been delayed, but I hope that by  
Thursday morning, I shall be in a position to submit to you  
the projected profiles.

Yours Truly -

*J. Emile Vanier*

Chief Engineer City of Ste. Cunégonde

✓  
*Copie*

205

P49/A2,3

1 1 6

1 2 3 4 5 6 7 8

WILL TAKE CHARGE  
OF  
Railroads, Tramways, Roads,  
Water Works, Sewers,  
ORGANIZATION OF STEAM,  
Water and Electric Motive Power,  
Electric Lighting and Electric Railways,  
Surveys, &c  
PATENTS, TRADE MARKS  
IN  
CANADA & FOREIGN COUNTRIES.  
ARBITRATION, EXPERTISES, EXPROPRIATIONS.

✠ J. EMILE VANIER, ✠  
Civil and Hydraulic Engineer, Land Surveyor

Graduate of the Polytechnic School  
Past Member of the Council of the Canadian Society of Civil Engineers  
Member of the Council of the Society of Hygiene of the Province of Quebec  
Member of the Society of Hygiene of Paris  
Professor of Geodesy and Hydrography at the Polytechnic School of Montreal, etc.

Offices: Imperial Building, 107, St. James St.,

Montreal, 2nd. Sept. 1893

P. W. St. George Esq.

City Surveyor -

Dear Sir,

I beg to submit to you a projected profile for the Souvenir Street sewer in Ste. Cunégonde to be built by the City of Ste. Cunégonde so as to enable you to connect your own sewer on same street. I may add that the street and lane through which the work is to pass is not actually the property of the Corporation of Ste. Cunégonde, we having also to get permit from C. P. Ry to pass on their property to reach "manhole to culveat and Calumet St. sewer" I shall see at once that these are obtained and report to you. -

YOURS TRULY. -

(2/9/93) *J. Emile Vanier*

ENGINEER CITY OF STE. CUNEGONDE.

206

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

Sainte-Genève 4 Rue 1111

À M. le Maire et M. les Conseillers de Ste-Genève

Messieurs

✓  
Veuillez prendre avis par la présente que nous, les propriétaires soussignés, protestons contre l'ouvrage de la Société des Chemins de Ste-Genève qui a été fait sur la rue Goupal en face de nos propriétés nous protestons contre le changement du niveau des pavés que vous venez de faire, nous n'avons pu voir la nécessité qu'il y avait de changer le niveau d'aujourd'hui les pavés sont trop bas, causant des dommages à nos propriétés et entraînant de grosses dépenses, nous demandons donc que ces pavés soient relevés sur l'ancien niveau afin d'éviter des frais et des dépenses inutiles et faisant toujours les habitants vous obligeons les contribuables

R. B. Gauthier R. B. Gauthier, Th. F. Gauthier A. Gauthier, J. Gauthier  
Caroline Gauthier - G. G. Gauthier-

209

P49/A2,3

1 1 8

1 2 3 4 5 6 7 8

Montréal, 6 Septembre 1893 -

A SON HONNEUR LE MAIRE ET A  
M.M. LES ECHEVINS DE LA CITE DE  
STE CUNEGONDE DE MONTREAL. -

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-jointe  
la série des factures à payer pour puisards fournis par M.M.  
Wm. Clendenning & Son, à date, ainsi qu'un tableau de ces mê-  
mes factures, le tout se montant à \$1386.00

J'ai l'honneur d'être M.M.

Votre très obéissant serviteur -

*Copie*  


Ingénieur Cité de Ste. Cunégonde  
de Montréal -

P. S. S'il vous plaît de déduire les sommes que vous avez  
pu payer à compte aux fournisseurs de ces puisards.

✓

208

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

Cité de St. Cunegonde de Montreal.  
 Liste Des factures a payer pour puisards.

Puisards fournis par Mr. Clendinning & son.			\$
Juin	14	1 puisard	2475
"	16	2 "	4950
"	17	2 "	4950
"	19	2 "	4950
"	21	2 "	4950
"	22	3 "	7425
"	23	3 "	7425
"	24	3 "	7425
"	26	2 "	4950
"	28	2 "	4950
"	30	4 "	9900
"	"	4 "	9900
Juillet.	4	3 "	7425
"	6	4 "	9900
"	11	4 "	9900
"	12	3 "	7425
"	18	2 "	4950
"	"	✓	✓
"	21	2 "	4950
Aout	18	4 "	9900
"	28	4 "	9900
60 puisards.			Total \$138600

Montreal 6 Septembre 1893.

(reçu) *J. Clendinning*  
 Ingenieur Cité de St. Cunegonde de  
 Montreal.

207

St. Augustin 9 Septembre 1888.

M. J. J. J. J.

Ingénieur

Canada

Montréal

Si vous voulez trouver copie  
d'une plainte des propriétaires de la partie Est de la rue  
Goussier contre le niveau de cette partie de rue. Vous êtes  
prêt de rencontrer à cette adresse, samedi le 9 courant à  
8 h. 30. les propriétaires et le président du Comité des  
Citoyens

*Y. P. P. P.*

Votre etc.

*[Signature]*

Sec. Trés.

210

Montreal - Samedi 14 Sept 1895

J.B. Vanier Rev

Montreal

Montreal,

À ce matin tout hier soir le conseil a décidé d'asphalter la rue Notre Dame, ces travaux devant être effectués en prévision de l'inauguration de cette rue. Vous voudrez bien ainsi veiller à ce que les habitants de la cité soient avertis que l'entretien de chemin de la compagnie des chemins de fer.

Votre etc

*J. Duchesneau*  
Maire

211

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

**W. GIBBING & SON,**  
**IRON FOUNDERS AND**  
**STOVE MANUFACTURERS,**  
**LEADER**

*Montreal,* Sept 15th, 1893.

G. N. Ducharme, Esq.

Sec. Treasurer.

City of St. Cunege. Q.

Dear Sir:-

Your order for Sixty nine St. George Gullies are about completed, we understand that you will require a further lot, will you please have the order placed with us at once, as we do not want to take the pattern and boxes out before we get all made that you require.

Your kind attention will greatly oblige,

Yours truly,

*W. Gibbing & Son*

*✓ Sep 15 23 1893*

*212*

P49/A2,3

*1 2 3*

1 2 3 4 5 6 7 8

CITE DE STE. CUNEGONDE DE MONTREAL.  
 TRAVAUX DE PAVAGE, D'EGOUTS ET DE TROTTOIRS PERMANENTS EXECUTES

-par-

M.M. BASTIEN & VALIQUETTE

RESUME DES TRAVAUX EXECUTES EN 1893 A DATE

20 SEPTEMBRE  
1893.

A SON HONNEUR LE MAIRE ET A M.M.

LES ECHEVINS DE LA CITE DE STE. CUNEGONDE  
DE MONTREAL.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous soumettre qu'après mesurage des travaux de pavage, d'égouts et de trottoirs permanents, exécutés par M.M. Bastien & Valiquette pour le compte de votre Municipalité suivant contrat et à date durant la saison 1893, vous pouvez payer à ces M.M. la somme de \$55370.67. La retenue obligatoire a été dûment prise en considération.

10-	Nivellement terrain pour trottoirs	\$ 125.10	
	Pavage exécuté à date -	10862.33	
	Egouts construits à date -	95721.80	
	TOTAL	\$106709.23	
	Retenue sur trottoir	13.90	
	" " égouts	1086.23	
	" sur surface pavage	4726.08	2826.21
	ESTIME TOTAL. -	\$100883.02	
	A déduire estimé 25 Mai pavage	\$11610.00	
	" " " 11 Août "	28539.86	
	" " " 11 " égouts-	5362.49	4512.38
	D'OU ESTIME TOTAL NET AU 20 SEPT. 93 =	\$55370.67	

MONTREAL, 20 SEPTEMBRE 1893.

*Copie*

*J. Bastien & Valiquette*

INGENIEUR CITE STE. CUNEGONDE  
DE MONTREAL. -

223

*Comptabilité  
J. G. G.  
préparé par Bastien*

1893.

3ième Estimé.

20 Septembre 1893

CITE DE STE. CUNEGONDE

TRAVAUX BASTIEN & VALIQUETTE. -

TRAVAUX DEPUIS COMMENCEMENT (SAISON 1893.

ESTIME DES TRAVAUX FAITS PAR M. BASTIEN & VALIQUETTE

-dans-

LA CITE DE STE. CUNEGONDE.

-----000-----			
<b>RUE St. ANTOINE</b>			
4 puisards posés - 2 place Calumet			
Total 6 puisards	@ 30 00	180 00	180 00
<b>RUE COURSOL.</b>			
Asphalte = 3302 vgs carrées	@ 3 55	11722 10	
Chaîne en pierre pour trottoir			
583 verges linéaires	@ 3 00	1749 00	
Chaîne en travers 27 verges linéaires.	@ 3 00	81 00	
<b>Egouts.</b>			
71 1/3 vgs linéaires	@ 9 40	670 50	
71 1/3 " " cradâles	@ 1 25	89 16	
<b>PUISARDS</b>			
3 reculés - 1 ôté - 6 posés	@ 30 00	180 00	14491 76
<b>RUE QUESNEL</b>			
<b>ASPHALTE.</b>			
4439 vgs carrées	@ 3 55	15758 45	
Chaîne pour trottoirs 712			
verges linéaires.	@ 3 00	2136 00	
Chaîne en travers 27 vgs linéaires	@ 3 00	81 00	
Egouts (briqués 3'x 2') 106 1/3			
verges linéaires -	@ 9 25	983 55	
A REPORTER -			14671 76

222

P49/A2,3

1 2 5

1 2 3 4 5 6 7 8

MONTANT RAPPORTE -				14671 76	
106 1/3 verges linéaires craddle	@ 1 25	132	91		
PUISARDS					
7 posés -	@ 30 00	210	00	19301	91
RUE ALBERT.					
ASPHALTE.					
6480 verges carrées	@ 3 55	23004	00		
CHAINE POUR TROTTOIRS.					
876 verges linéaires	@ 3 00	2628	00		
CHAINE EN TRAVERS					
29 verges linéaires	@ 3 00	87	00		
PUISARDS					
16 posés	@ 30 00	480	00		
TROTTOIRS					
250' pieds long. (10.0 large) gradé					
278 verges carrées	@ 0 50	139	00	28338	00
RUE DELISLE					
ASPHALTE					
4613 verges carrées	@ 3 55	16376	15		
BETON					
2453 verges carrées	@ 1 25	3066	25		
CHAINE POUR TROTTOIRS					
1057 verges linéaires	@ 3 00	87	00		
EGOUTS -(brique 3 x 2)					
381 verges linéaires	@ 10 00	3810	00		
A REPORTER -				60311	67

221

MONTANT RAPPORTE -

60311 67

71 verges linéaires (réparées)

@ 4 50 319 50

381 " " craddles

@ 1 25 476 25

PUISARDS

12 posés

@ 30 00 380 00 27666 15

RUE VINET

BETON

2566 verges carrées

@ 1 25 3207 50

CHAINE POUR TROTTOIRS

316 verges linéaire

@ 3 00 948 00

CHAINE EN TRAVERS

18 2/3 verges linéaire

@ 3 00 56 00

EGOUTS - (brique 3'x 2') 175 1/3

linéaire -

@ 10 00 1753 33

175 1/3 verges linéaires craddle

@ 1 25 219 16

PUISARDS

1 posé

@ 30 00 30 00 6213 99

RUE DOMINION

ASPHALTE

1277 verges carrées

@ 3 55 4533 35

CHAINE POUR TROTTOIRS

214 2/3 verges linéaires

@ 3 00 644 00

CHAINE EN TRAVERS

8 2/3 verges linéaires

@ 3 00 26 00

A REPORTER -

94191 81

220

MONTANT RAPPORTE - 94191 81

EGOURS - (15" grès)

13 1/3 verges linéaires

@ 3 50 46 65

PUISARDS

2 posés

@ 30 00 60 00 5310 00

RUE DUVERNAY

EGOUTS (BRIQUE 3 x 2)

161 verges linéaires

@ 9 40 1513 40

" " " craddles

@ 1 25 201 25

PUISARDS

6 posés - 1 ôté -

@ 30 00 180 00 1894 65

RUE WILLIAM.

PUISARDS

6 posés -

@ 30 00 180 00 180 00

RUE NOTRE DAME

EGOUTS

244 2/3 verges linéaires

@ 8 40 2055 20

" " " "

@ 1 25 305 82 2361 02

Matériaux en mains

90 toises pierre concassée

@ 10 00 900 00

6000 pieds courant de chaîne

@ 0 60 3600 00 4500 00

TOTAL -

108437 48

Moins estimés précédents

40149 86

68287 62

Moins retenue de 10 %

6828 76

\$61458 86

219

-1893-

3ième ESTIME BASTIEN & VALIQUETTE

20 SEPT. 1893.

-----0-----

PAVAGE FAIT A DATE

RUE ST.ANTOINE	PUISARDS	\$180 00
" Coursol	asphalte	11722 10
" "	chaîne	1749 00
" "	"	81 00
" "	puisards	180 00
" Quesnel	asphalte	15758 45
" "	Chaîne	2136 00
" "	"	81 00
" "	Puisards	210 00
" Albert	Asphalte	23004 00
" "	chaîne	2628 00
" "	"	87 00
" "	puisards	480 00
" Delisle	asphalte	16376 15
" "	Beton(nu)	3066 25
" "	chaîne	3171 00
" "	"	87 00
" "	puisards	360 00
" Vinet	Beton	3207 50
" "	chaîne	948 00
" "	"	56 00
" "	puisards	30 00
" Dominion	Asphalte	4533 35
" "	chaîne	644 00
" "	"	26 00
A REPORTER -		90801 80

218

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

1 2 3 4 5 6 7 8

-2-

	MONTANT RAPPORTE.	-	9080I	80
Rue Dominion	Puisards		60	00
" Duvernay	puisards		180	00
" William	"		180	00
MATERIAUX EN MAINS -			4500	00
TOTAL POUR PAVAGE --			\$9572I	80

✓  
MONTANT  
SHEVAIRIBUN

217

P49/A2,3

1 3 0

1 2 3 4 5 6 7 8

-1893-

21<sup>ème</sup> ESTIME EGOUTS

BASTIEN & VALIQUETTE STE. CUNEGONDE.

-----0-----

20 SEPTEMBRE 1893

NOTES

Rue Coursol	\$759	66
Rue Quesnel	1116	46
Rue Delisle	4605	75
Rue Vinet	1972	79
Rue Dominion	46	65
Rue Duvernay (à date)	2361	02
	<b>\$10862</b>	<b>33</b>
Moins 10 % de retenue. -	1086	23
<b>TOTAL POUR EGOUTS</b>	<b>\$ 9776</b>	<b>10</b>

216

P49/A2,3



1er ESTIME TROTTOIRS  
BASTIEN & VALIQUETTE STE. CUNEGONDE

23 SEPTEMBRE 1893.

N O T E S.

Rue Albert grading commencé évalué à	\$139.00
Moins retenue 10 % retenue -	13 90
<b>Trottoirs 1er. Estimé net -</b>	<b>\$125 10</b>

215

P49/A2,3

1 3 2



Montreal Sept 20 1970

City of St. Cunejonde

Quantities paving

Council Street	= 3275 1/2 Sq. yds
Albert "	= 6311 1/4 "
Delisle "	= 6960 "
Queen "	= 4476 1/2 "
Quevermay "	= 3154 1/2 "
Dominion "	= 1285 7/8 "
Levi's "	= 1940 1/2 "
Notre Dame "	= 6625 7/8 "

Say -

Council Street	= 3250 Sq. yds.
Albert "	= 6300 "
Delisle "	= 6950 "
Queen "	= 4450 "
Quevermay "	= 3150 "
Dominion "	= 1250 "
Levi's "	= 1950 "
Notre Dame "	= 6600 "
	<u>33900</u>

224

Montreal 23 Sept 1933

City of St. Cuvier

Quantities shown on various Sts -

Vinet St.	175 1/3 70.
Notre Dame St.	349 1/3 "
Levis St.	181 1/3 "
Queens St.	73 1/3 "
Delile St.	293 1/3 "
Boursoil "	41 "
Quvernay "	370 1/3 4
	<hr/>
	1545

227

P49/A2,3

1 3 4

1 2 3 4 5 6 7 8

-1- Montreal Sept 22<sup>d</sup> 1893

- City of St. Louis -

- Quantities Sidewalk on various st -

Albert St.

width of sidewalk = 10 ft =

from Violet to City limits on both sides -

North Side = 1100 Sq. ft

South " = 1430 " "

2530 . . . ? 280 Sq. yds.

Delisle St.

Width of sidewalk 10 ft.

from Violet to Dominion north side only -

= 4100 Sq. ft =

45 1/2 Sq. yds.

Dominion St.

width of sidewalk 8 ft -

from Albert to Delisle west side only -

= 1080 Sq. ft =

120 Sq. yds.

from Albert of Richelieu both sides -

east side = 2160 Sq. ft.

west " = 2160 " "

4320 . . . =

480 Sq. yds.

Violet St.

width sidewalk = 8 ft -

from Albert to Delisle - both sides.

east side = 1448 Sq. ft.

west " = 1448 " "

2896 Sq. ft.

32 1/2 Sq. yds.

from Coursal to Dominion lane east side only.

1000 Sq. ft. =

11 1/2 Sq. yds.

from Notre Dame to Tracy both sides sidewalk

6 ft. wide -

east side 4662 Sq. ft -

west " 4662 " "

9324 " " =

1036 Sq. yds.

226

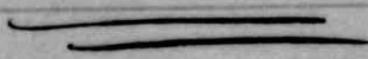
2-

Cours St.

width sidewalk 8 ft.  
South side only 6664 Sq. ft.  
North " = 7144 " "  
13808 " " = 13808 Sq. ft.

Notre Dame St.

from limit to limit -  
South side only -  
width of sidewalk = 6 ft.  
12130 Sq. ft. = 12130 Sq. ft.



225

P49/A2,3

1 3 6



Salute-Commissaire St. Jov. 1888

J.B. Vaudier Sec

Ingenieur Municipal

Monsieur,

Series vous avez bien de nous faire  
parvenir les quantités de pavage des rues <sup>ordonnées</sup> ci-dessous

Canuel /	Votre Honor	✓
Quenel ✓	Duverney ✓	
Albert ✓	Louis ✓	
Bellisle ✓	Dominic ✓	

et aussi ceux des trottoirs ordonnés qu'il appert  
par la liste ci-inclue

Ainsi que les cotés des canaux d'égout  
ordonnés ci-dessous

Sur les rues	Vinet ✓	Votre Honor ✓	Louis ✓
	Bellisle	Canuel	Canuel
		Duverney	

Veuillez bien en croire Monsieur

Votre etc

*J.B. Vaudier*  
Greffier

229

**Liste des trottoirs ordinaires**

Sur la rue Albert de la rue Vint au limites est de cette  
cité, des deux côtés,-

Sur la rue Pallade de la rue Vint à la rue Dominion du  
côté nord,-

Sur la rue Dominion de la rue Pallade à la rue Albert du  
côté sud,-

Sur la rue Vint de la rue Albert à la rue ~~Richelle~~ <sup>Richelle</sup> des  
deux côtés de la rue Vint depuis la rue Notre Dame à la  
rue Tracy, <sup>sur</sup> la rue General des deux côtés de la rue  
Vint aux limites *est*.

Sur la rue Vint du côté est de la rue General à la rue-  
le Dominion,-

Sur la rue Notre Dame du côté sud dans toute sa longueur  
et la rue Dominion des deux côtés depuis la rue Albert  
à la rue Richelle

228

SE CHARGE  
DES  
Travaux d'Ingénieur  
— POUR —  
Chemins de Fer, Tramways, Routes, Ponts,  
Aqueducs, Canaux d'égouts,  
FORCE MOTRICE, A VAPEUR,  
Hydraulique et Electrique.  
— — — — —  
EXPERTISES, ARBITRAGES, EXPROPRIATIONS.  
— — — — —  
BREVETS D'INVENTION  
POUR LE  
CANADA ET L'ÉTRANGER.

4 J. EMILE VANIER, 4  
Ingénieur Civil et Arpenteur Provincial

Ancien Élève Diplômé de l'École Polytechnique  
Ancien Membre du Conseil de la Société des Ingénieurs Civils Canadiens  
Membre du Conseil de la Société d'Hygiène de la Province de Québec  
Membre de la Société d'Hygiène de Paris  
Professeur de Géodésie et d'Hydrographie à l'École Polytechnique de Montréal, etc.

Bureau: 107, rue St-Jacques,

Montréal, 23 sept. 1893

G. N. Ducharme Ecr.

Greffier de la Cité de Ste. Cunégonde -  
de Montréal -

Cher Monsieur,

Je désire attirer votre attention sur le fait que la question de la voie des chars urbains Rue Notre Dame n'est pas encore réglée et qu'il est indispensable que cette affaire soit terminée avant qu'on attaque les travaux d'égout et de pavage sur cette rue. S'il vous plait de hâter la chose.

Votre tout dévoué.

(Révisé) *J. Emile Vanier*

Ingénieur Cité de Ste. Cunégonde -

*Copie*

230

P49/A2,3

1 3 4

1 2 3 4 5 6 7 8

WILL TAKE CHARGE  
OF  
Railroads, Tramways, Roads,  
Water Works, Sewers,  
ORGANIZATION OF STEAM,  
Water and Electric Motive Power,  
Electric Lighting and Electric Railways,  
Surveys, &c  
PATEENTS, TRADE MARKS  
IN  
CANADA & FOREIGN COUNTRIES.  
ARBITRATION, EXPERTISES, EXPROPRIATIONS.

† J. EMILE VANIER, †  
Civil and Hydraulic Engineer, Land Surveyor

Graduate of the Polytechnic School  
Past Member of the Council of the Canadian Society of Civil Engineers  
Member of the Council of the Society of Hygiene of the Province of Quebec  
Member of the Society of Hygiene of Paris  
Professor of Geodesy and Hydrography at the Polytechnic School of Montreal, etc.

Offices: Imperial Building, 107, St. James St.,

Montreal, Sept. 23rd. 1895

Wm. Clendinneng & Son

CITY -

Dear Sir,

IN RE gullies for Ste. Genevieve, I beg to say that some  
gullies will be wanted there but as to the exact number I cannot  
let you know before 3 or 4 days -

YOUR TRULY -

(Copy) *J. Emile Vanier*

ENGINEER Ste. Genevieve -

231

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

Montréal 23 Septembre 1893

G. N. Ducharme Ecr.

Greffier de la Cité de  
Ste Cunégonde de Montréal -

Cher Monsieur,

, En réponse à la demande que vous me faisiez dans  
votre lettre du 21 courant au sujet des quantités de travaux de  
pavage, trottoirs permanents, et égouts, pour la saison 1893, j'ai  
l'honneur de faire rapport que les quantités en question sont les  
suivantes, savoir:

EGOUTS = 1545 verges linéaires réparties sur les rues Vi-  
net, Notre Dame, Lévis, Quesnel, Delisle, Coursol  
& Duvernay.

TROTTOIRS = 5708 verges carrées en superficie, réparties sur  
les rues, Albert, Delisle, Dominion, Vinet, Coursol &  
Notre Dame.

PAVAGE. = 33900 verges carrées en superficie, réparties sur  
les rues, Coursol, Albert, Delisle, Quesnel, Duver-  
nay, Dominion, Lévis & Notre Dame.

J'ai l'honneur d'être,

Cher Monsieur

Votre très obéissant serviteur

*J. Guitevaux*

Ingénieur Cité de Ste. Cunégonde  
de Montréal -

*Copie*

232

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

WILL TAKE CHARGE  
OF  
Railroads, Tramways, Roads,  
Water Works, Sewers,  
ORGANIZATION OF STEAM,  
Water and Electric Motive Power,  
Electric Lighting and Electric Railways,  
Surveys, &c  
PATENTS, TRADE MARKS  
IN  
CANADA & FOREIGN COUNTRIES.  
ARBITRATION, EXPERTISES, EXPROPRIATIONS.

† J. EMILE VANIER, †  
Civil and Hydraulic Engineer, Land Surveyor

Graduate of the Polytechnic School  
Past Member of the Council of the Canadian Society of Civil Engineers  
Member of the Council of the Society of Hygiene of the Province of Quebec  
Member of the Society of Hygiene of Paris  
Professor of Geodesy and Hydrography at the Polytechnic School of Montreal, etc.

Offices: Imperial Building, 107, St. James St.,

Montreal, Sept. 23rd 1893

P. W. St. George Esq.

City Surveyor

C i t y -

Dear Sir,

IN RE Souvenir St. sewer, I beg to inform you that a week ago today I met Mr Shaughnessy of the C.P.R. with Mr Ducharme of Ste Cunegonde and Mr Préfontaine the President of your Road Committee on the question, and this morning I had an interview with Mr Irwin of the C.P.R. who had been sent to arrange matters with me. I am confident that in the course of next week everything will be settled and then we will build the Ste Cunegonde portion of this work-

Yours truly.

*(signed) J. Emile Vanier*

ENGINEER CITE OF STE CUNEGONDE.

*Cope*

233

P49/A2,3

1 4 2

1 2 3 4 5 6 7 8

— St. Cunigonde sewer

— Moreau Contract —

— William Street —

131 2/3 running yard finished c 8.89 1167.53  
131 2/3 Operables c 125 16416 1331.71  
Less 15 7/8 199.75  
\$1131.96

Less 131 lengths tele pipe taken  
out c 262  
Net Estimate \$1129.34

1st Estimate, Montreal Sept 30 1913

234

A SON HONNEUR LE MAIRE ET A M.M.  
LES CONSEILLERS DE LA CITE DE  
STE. CUNEGONDE DE MONTREAL.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de faire rapport que vous pouvez  
payer à Monsieur le Contracteur Narcisse Moreau la somme de  
deux cent vingt-neuf dollars et trente-quatre centins (\$229  
34) pour la construction de l'égout de la Rue William.

La retenue obligatoire de quinze pour cent ainsi  
que la retenue pour le tuyau de grès enlevé ayant été pris  
en considération.

J'ai l'honneur d'être M.M.

Votre très obéissant serviteur -

*(Signed) Emile Tardif*  
*prof. lauréat*

Ingénieur Cité de Ste. Cunégonde

MONTREAL, 30 SEPTEMBRE 1893. -

235

P49/A2,3



St Amegonde Oct 1933

Cost of Tile Drain on Dominion St  
Between Albert St. and C.T.R. Tracks

1 Labourer 26 1/2 Days  
1 Carter 3 1/2 "  
1 Foreman 3 1/2 "  
25 pieces of 15" Drain pipes  
6 " " 12" " "  
2 " " 9" " "  
2 Sullies placed and connected to tile drain

John Breunare  
Inspector

236

P49/A2,3

1 4 5

1 2 3 4 5 6 7 8

A SON HONNEUR LE MAIRE ET A  
M.M. LES CONSEILLERS DE LA CITE  
DE STE. CUNEGONDE DE MONTREAL.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de faire rapport que vous pouvez  
payer à Monsieur le Contracteur Narcisse Moreau, la somme de  
huit cent cinquante et un dollars et trente-un centins (\$851.  
31) pour la construction de l'égout de la Rue William -

La retenue obligatoire de quinze pour cent, ainsi  
que la retenue pour le tuyau de grès enlevé ayant été pris  
en considération.

J'AI L'HONNEUR D'ÊTRE M.M.

VOTRE TRES OBEISSANT SERVITEUR.

(signed) *Emile Vanà*

INGENIEUR CITE DE STE.

CUNEGONDE. -

MONTREAL, II OCTOBRE 1893. -

W & B PARACOMLINEA

238

P49/A2,3

1 4 6

1 2 3 4 5 6 7 8



WILL TAKE CHARGE  
OF  
Railroads, Tramways, Roads,  
Water Works, Sewers,  
ORGANIZATION OF STEAM,  
Water and Electric Motive Power,  
Electric Lighting and Electric Railways,  
Surveys, &c  
PATENTS, TRADE MARKS  
IN  
CANADA & FOREIGN COUNTRIES.  
ARBITRATION, EXPERTISES, EXPROPRIATIONS.

✠ J. EMILE VANIER, ✠  
Civil and Hydraulic Engineer, Land Surveyor

Graduate of the Polytechnic School  
Past Member of the Council of the Canadian Society of Civil Engineers  
Member of the Council of the Society of Hygiene of the Province of Quebec  
Member of the Society of Hygiene of Paris  
Professor of Geodesy and Hydrography at the Polytechnic School of Montreal, etc.

Offices: Imperial Building, 107, St. James St.,

Montreal, Oct. 14th, 1893

M. Irwin

P.L.S.

C.P. Railway Windsor Station -

C I T Y.

DEAR SIR,

Would you please let me know at what decision you have arrived regarding the question of Souvenir Street sewer -

The matter is pressing as the season is now advancing very fast.

An answer would greatly oblige -

Yours Truly -

*J. Emile Vanier*  
Eng. City of Montreal

241

P49/A2,3

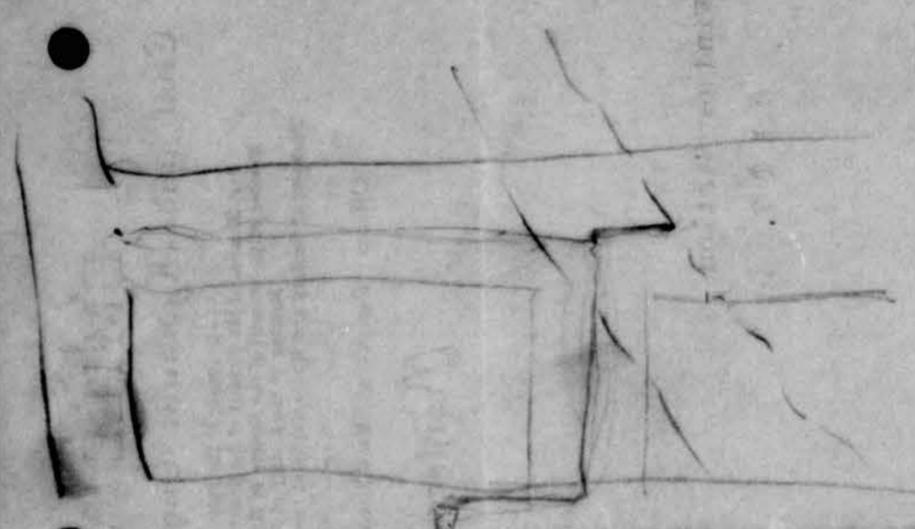
1 4 8

1 2 3 4 5 6 7 8

J. E. Varner Esq. C. E. P. L. S.

Mr. Haughnerty returned to  
Town on Friday after 10 days' absence.  
He is willing to have drains made  
as you proposed. I shall draft  
deed of cession of streets with  
Mr. Heneker this afternoon.  
Drain from Atwater Ave.  
to Pacific Street not to be  
made till required.

H. Irwin.



P49/A2,3

1 4 5

1	2	3	4	5	6	7	8
---	---	---	---	---	---	---	---

WILL TAKE CHARGE  
OF  
Railroads, Tramways, Roads,  
Water Works, Sewers,  
ORGANIZATION OF STEAM,  
Water and Electric Motive Power,  
Electric Lighting and Electric Railways,  
Surveys, &c  
PATENTS, TRADE MARKS  
IN  
CANADA & FOREIGN COUNTRIES.  
ARBITRATION, EXPERTISES, EXPROPRIATIONS.

4 J. EMILE VANIER, 4  
Civil and Hydraulic Engineer, Land Surveyor

Graduate of the Polytechnic School  
Past Member of the Council of the Canadian Society of Civil Engineers  
Member of the Council of the Society of Hygiene of the Province of Quebec  
Member of the Society of Hygiene of Paris  
Professor of Geodesy and Hydrography at the Polytechnic School of Montreal, etc.

Offices: Imperial Building, 107, St. James St.,

Montreal, Oct. 17th. 1893

P. W. ST. GEORGE ESQ.

CITY SURVEYOR -

Dear Sir,

I see that you have started on the grading of At-  
water Avenue, I therefore beg leave to send you copies of  
the profiles of said street for both the Ste. Genevieve &  
St. Henry sides, the whole in conformity with paving and ma-  
cadamising works in said places -

Hoping you will take the above in consideration.

I REMAIN,

YOUR TRULY,

*J. Emile Vanier*

CHIEF ENGINEER CITY OF STE.

GUNEGONDE & TOWN OF ST. HENRY.

✓  
Copy

242

P49/A2,3

1 5 0

1 2 3 4 5 6 7 8

MONTREAL, 20 OCTOBRE 1893.

A SON HONNEUR LE MAIRE ET A  
M.M. LES CONSEILLERS DE LA CITE  
DE STE. CUNEGONDE DE MONTREAL.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de faire rapport que vous pouvez payer à Monsieur le Contracteur Narcisse Moreau la somme de mille dollars (\$1000.00), étant le troisième acompte sur la construction de l'égout de la Rue William. -

J'AI L'HONNEUR D'ÊTRE M.M.

VOTRE TRES OBEISSANT SERVITEUR.

*J. Emile Vanier*

INGENIEUR DE LA CITE DE STE.  
CUNEGONDE DE MONTREAL.

*Copie*

✓

244

P49/A2,3

1 5 1



- City of St. Simeon -

- William Street -

- Narcise Moreau (Contractor) -

- Final Estimate -

331 yds. of completely finished sewer @ 8<sup>89</sup> \$2942.59  
331 " " cradles @ 1<sup>25</sup> 413.75 \$3356.34

Less 331 lengths of tile pipe taken  
out of trench @ 0.02

Total amount.

1<sup>st</sup> Estimate, Sept. 30<sup>th</sup> 1893 = \$1129.34

2<sup>nd</sup> " " Oct. 11 " = 857.31

Balance due

6.62  
\$3349.72  
\$1980.65  
\$1369.07

Montreal, 20 Oct. 1893.

Order for 1000  
mg pipe

✓

245

Parage et trottoirs Ste Cécile.

Notes 20 Oct. 93.

Trottoirs en asphalte finis à date.

- Rue Duquesnel - De Vincent - les deux côtés  
" Domimian - de Albert à Rankroy, les 2 côtés  
" Albert - de Vincent à limites " " "  
" Venet - " Albert à Melrose 1 côté

Concrete fini sur Courmel les 2 côtés

" " Venet entre N.O et Duvernay. 2 côtés

Grading fait de Duvernay à William sur rue Venet

" " sur Venet, Domimian et Melrose 1 côté

Dirigé à Bastien & Valiquette de pointer joints chaîne  
faire remarquer au sujet d'espacement asphalte  
des trottoirs

Écrit à B.M. de faire 3 autres de nouvelles rue  
Napoleon.



246

Sainte-Genève 25 Octobre 1853

J.E. Vanier Bar

Montreal

Monsieur,

Le Conseil est prêt à accepter les rues,  
Souvenir et la Belle portant le No 323.E.105 dans les li-  
mites de cette Municipalité pourvu que ces rues soient  
demandées sans conditions.-

Votre etc

*A. Ducharme*  
Greffier

✓

247

P49/A2,3

1 5 4

1	2	3	4	5	6	7	8
---	---	---	---	---	---	---	---

Montréal le 11 Nov. 1898

G. U. Ducharme En.  
Suppléant de la Cité St. Genevieve  
de Montréal

Cher Monsieur

Si il vous plait payer à Monsieur  
John Brennan la somme de quarante  
cinq dollars 45<sup>00</sup> pour dix huit jours  
d'inspection des travaux déjeûnés et de  
parage de votre Cité, du 14 Octobre au  
4 Novembre inclusivement -

J'ai l'honneur d'être Cher Monsieur  
Vos très obéissant serviteur  
(Signé) J. Guillet  
Suppléant de la Cité de St. Genevieve  
de Montréal

268

Montreal Nov. 11th. 1893 -

A SON HONNEUR LE MAIRE ET A  
M.M. LES CONSEILLERS DE LA CITE DE  
STE. CUNEGONDE DE MONTREAL. -

Messieurs,

J'ai l'honneur de faire rapport que vous pouvez payer  
à Monsieur le Contracteur Narcisse Moreau la somme de trois cent  
soixante et neuf dollars et sept centimes (\$369.07), étant la ba-  
lance due sur la construction de l'égoût de la Rue William.

J'ai l'honneur d'être M.M.

Votre très obéissant serviteur -

*(Sipi) J. Guitevaux*

Ing. de la Cité de Ste. Cunégonde  
de Montréal -

NOTE

331 verges courantes d'égoût	@ \$8.89	2942.59	
331 " " de cradle	@ 1.25	443.75	\$3356.34
I Estimé Sept. 30	\$1129.34		
2 " Oct. 11	851.31		
3 " " 20	1000.00		\$2980.65
			\$ 375.69

Moins 331 longueurs de tuyau de grès  
enlevés dans la tranchée @ 0.02 -

6.62

BALANCE DUE -

\$ 369.07

*à déduire de la balance ci-dessus le pourcentage  
sur fait de quatre pourcents à \$4<sup>00</sup> chaque pied \$16.00*

*d'où balance nette \$369.07*

*\$353.07*

*J. Guitevaux*

*Ing. Cité Ste. C. de M.*

269

P49/A2,3

1 5 6

1 2 3 4 5 6 7 8

*M. J. L...*

Montreal, 12th. November 1893.

CITY OF STE CUNEGONDE.

1893.

BASTIEN & VALIQUETTE PAVING

STREET PAVING

DOMINION STREET

958.38 Sq.yds. of asphalt paving	@ \$3.55	- \$3402.25	
660.83 running ft. of chain stone	@ 1.00	660.83	\$4063 08

VINET STREET.

2657.71 Sq.yds. of asphalt paving -	@ 3.55	9434 87	
1715.03 running ft. of chain stone -	@ 1.00	1715 03	11149.90

DELISLE STREET.

7257.72 Sq. yds. of asphalt paving -	@ 3.55	25764 91	
3267.94 running ft. of chain stone -	@ 1 00	3267 94	29032 85

ALBERT STREET.

5523.97 Sq.Yds. of asphalt paving	@ 3 55	23160 09	
2956.45 running yds. of chain stone	@ 1 00	2956 45	26116 54

QUESNEL STREET.

4495.78 Sq.yds. of asphalt paving	@ 3 55	15960 02	
2223.75 running ft. of chain stone -	@ 1 00	2223 75	18183 77

COURSOL STREET

3358.51 Sq. yds. of asphalt paving	@ 3 55	11922 71	
1803.52 running ft. of chain stone	@ 1 00	1803 52	13726 23

CARRIED OVER - -

102272 37

271

P49/A2,3

1 5 7



BROUGHT FORWARD -					\$102272 37									
LANE ENTRANCES														
NAPOLEON STREET														
21.97	Sq.yds. of asphalt paving	@ \$3 55	\$	77 99										
31.91	running ft. of chain stone -	@ 1 00		31 91										
31.00	running ft. of chain stone removed	@ 0 50		15 50	125 40									
VINET STREET														
59.20	Sq.yds. of asphalt paving	@ 3 55		210 16										
63.75	running ft. of chain stone	@ 1 00		63 75	303 87									
59.92	running ft. of chain stone removed	@ 0 50		29 96										
TOTAL ST. PAVING & LANE ENTRANCES WITH CHAIN STONE -					\$102701 64									
Sq. Yds.														
TOTAL AMOUNT OF ASPHALT PAVING -		25333.24	@ 3 55	89933 00										
Total amount of chain stone		12723.18	@ 1 00	12723 18	102701 64									
" " " " " removed		90.92	@ 0 50	45 46										
<p>The drawback of 10% is to be kept back only on \$2.35 per yard of asphalt or only on the wearing surface. That is -</p> <table style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td>25333.24 @ \$2.35 =</td> <td>59533.11</td> <td>\$89978.46</td> </tr> <tr> <td>Minus 10 %</td> <td>5953.31</td> <td>5953.31</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>\$84025.15</td> </tr> </table> <p>THEREFORE 84025.15 for paving          -12723.18 for chain          TOTAL - \$96748.33 -</p>						25333.24 @ \$2.35 =	59533.11	\$89978.46	Minus 10 %	5953.31	5953.31			\$84025.15
25333.24 @ \$2.35 =	59533.11	\$89978.46												
Minus 10 %	5953.31	5953.31												
		\$84025.15												

270

11 novembre 1893.

Contrat Bastien & Valiquette -  
Travaux de 1893.

Excavations de St<sup>e</sup> Cunigonde -  
Rue Dominion

			Asphalte	Pierre
Asphalte	33.00	5.08	167.64.	
Pierre	10.34	5.08		55.07.
A.	59.92	5.42	324.77.	
P.	8.33	5.70		47.48.
A.	53.33	5.50	293.32.	
A.	$\frac{(8.14 + 5.33)^2}{4}$		22.30.	
A.	$\frac{(3.14 + 6.50)^2}{4}$		33.17.	
A.	94.17	6.12	576.32.	
P.	10.92	5.96		65.08.
A.	56.50	5.87	331.66.	
A.	33.17	5.5	209.94.	
P.	8.17	5.5		44.94.
A.	67.42	5.54	373.51.	
P.	8.08	5.62		45.41.
A.	42.84	5.70	244.19.	
A.	$\frac{(5.75)^2 \times 3.14}{4}$		25.95.	
A.	$\frac{(5.25)^2 \times 3.14}{4}$		21.63.	
A.	$\frac{(8.92 + 13.42) \times 2.25}{2}$		25.13.	
A.	39.84	5.46	217.53.	
P.	9.33	5.62		52.43.
A.	77.25	5.58	431.06.	
P.	8.84	5.58		49.33.
A.	28.58	5.67	162.05.	
			3460.17	359.74
	Soit auverges $\frac{2}{3}$		384.46	39.97

267

P49/A2,3

1 5 9



Rue <sup>II</sup> Vinet

			Asphalte	Purée
A.	6.00	2.5	15.00	
"	45.57	4.96	226.52	
P.	9.67	5.08		49.12
A.	53.50	5.30	283.55	
"	15.84	5.33	84.43	
P.	8.5	5.3		45.05
A.	88.00	5.62	494.56	
"	$\frac{(5.75)^2 \times 3.14}{4}$		25.95	
"	110.00	5.08	558.80	
"	111.08	5.42	602.05	
"	$\frac{(5.04)^2 \times 3.14}{4}$		19.94	
"	4.33	3.17	13.73	
"	$\frac{(5.17)^2 \times 3.14}{4}$		20.98	
"	68.75	5.25	360.94	
P.	8.17	5.25		42.89
A.	22.00	5.20	114.40	
"	10.84	5.84	63.31	
P.	10.84	6.00		65.04
A.	76.84	6.12	470.26	
"	$\frac{(5.70)^2 \times 3.14}{4}$		25.50	
"	$\frac{(4.42)^2 \times 3.14}{4}$		15.34	
"	101.25	5.08	514.55	
P.	13.84	5.17		71.55
A.	131.00	5.33	698.23	
"	112.67	4.96	558.84	
"	111.25	4.75	528.44	
"	$\frac{(4.96)^2 \times 3.14}{4}$		19.31	
"	$\frac{(5.33)^2 \times 3.14}{4}$		22.30	
"	58.25	5.17	301.15	
		a reporter	6037.88	273.65

266

III  
Rue Vinet (Suite)

Report - Asphalte Pierre  
6037.88 - 273.65  
42.10

P.	8.42	5.00		
A.	42.42	4.92	208.71	
"	41.67	5.17	215.43	
P.	8.42	5.17		43.53
A.	61.58	5.17	318.37	
A.	$(8.00)^2 \times 3.14$		50.24	
.	82.17	7.12	585.05	
P.	11.33	7.30		82.71
A.	67.58	7.33	495.36	
Soit en Verges <sup>2</sup>			7911.04	441.99
			879.00	49.11

Rue Delille

A.	$(5.55)^2 \times 3.14$		24.18	
"	5.00	5.75	28.75	
"	32.67	9.17	299.58	
P.	10.25	9.00		92.25
A.	47.17	9.08	428.30	
"	59.42	8.96	532.40	
P.	8.50	9.00		76.50
A.	103.00	9.04	1021.52	
P.	7.42	9.08		71.91
A.	89.42	9.17	819.98	
"	$(5.20)^2 \times 3.14$		21.22	
"	4.00	5.08	20.32	
Soit en Verges <sup>2</sup>			3196.25	240.66
			355.14	26.74

265

IV  
Rue Albert.  
Asphalte Pierre

A.	$(5.17)^2 \times 3.14$	20.98	
"	$4.50^4 \times 5.33$	23.99	
"	81.08 9.40	762.15	
P.	8.42 9.25	<del>77.89</del>	77.89
A.	18.50 9.30	172.05	
P.	8.17 9.25		75.57
A.	$(16.58 + 12.33) \times 9.12$	131.78	
"	$2.75^2 \times 5.75$	15.81	
"	$(5.75)^2 \times 3.14$	25.95	
"	$64.75^4 \times 8.58$	555.56	
P.	11.00 8.84		97.24
"	8.42 9.25		77.89
A.	27.58 9.12	251.53	
"	36.42 8.00	291.36	
"	32.08 8.30	266.26	
"	100.42 8.30	833.49	
"	59.00 8.55	504.45	
"	127.42 8.58	1093.26	
"	2.75 5.75	15.81	
"	$(5.67)^2 \times 3.14$	25.24	
P.	$9.42^4 \times 8.25$		77.72
"	10.25 8.30		85.08
"	10.08 8.25		83.16
"	10.33 8.84		91.32
"	8.67 10.00		86.70
A.	$(5.25)^2 \times 3.14$	21.63	
"	$4.25^4 \times 5.55$	23.59	
"	100.00 9.30	930.00	
"	100.00 9.37	937.00	
	à reporter	6901.89	752.57

264

V  
Rue Albert (suite)  
Reports      Asphalte      Pierre  
6908.89      752.57

A.	123.50	9.58	1183.13	
"	63.92	10.00	639.20	
"	$(7.25)^2 \times 3.14$		41.26	
"	2.58	7.25	18.71	
			<u>8784.19</u>	<u>752.57</u>
	Soit en verges <sup>2</sup>		976.02	83.62

Rue Desnoel

A.	$(28.25 + 32.58) \times 4.50$		136.89	
"	33.58	9.04	303.56	
"	62.67	9.25	579.70	
"	15.00	9.67	145.05	
"	56.92	9.67	550.42	
"	15.67	9.34	154.19	
"	26.42	9.92	262.09	
"	25.25	9.30	234.83	
"	43.33	9.45	409.47	
"	44.42	9.42	418.44	
"	50.67	9.40	476.30	
"	23.58	9.20	216.94	
"	47.42	8.84	419.19	
"	$(12.42 + 8.00) \times 8.96$		91.48	
P.	8.00 <sup>2</sup>	10.00		80.00
"	8.25	9.70		80.03
"	7.42	9.62		71.38
"	8.25	9.50		78.38
"	9.25	9.30		86.03
"	17.25	9.62		165.95
"	16.00	9.38		150.08
		a reporter	<u>4398.55</u>	<u>711.85</u>

263

VI  
Rue Queen (suite)

	Asphalte	Pierre
Reports	4398.55	711.85

P.	8.08	9.25	74.74
"	9.25	9.00	83.25
"	7.84	8.88	69.62
"	11.42	9.04	103.24
"	7.75	9.08	70.37

4398.55 - 1113.07

Soit en Terges<sup>2</sup> 488.73 - 123.67

Rue Laurier.

A.	100.00	8.04	804.00
"	85.67	7.70	659.66
"	80.67	7.50	605.03
"	100.00	8.04	804.00
"	9.00	1.50	13.50
"	1.50	1.50	2.25
"	12.33	8.54	105.30
"	16.25	10.58	171.93

3165.67

Soit en Terges<sup>2</sup> 351.74

262

VII  
Pavages de 9<sup>te</sup> Curie.

	Asphalte	Châmes.	
C.	Rue Courbal.	41.67	
"		78.25	
"		128.92	
"		53.75	
"		130.17	
"		140.25	
"		160.25	
"		211.58	
"		163.17	
"		39.00	
"		17.17	
"		126.17	
"		211.75	
"		159.84	
"		141.58	
A.	25.00	17.00	425.00
"	53.75	34.04	1829.65
"	102.17	34.04	3477.87
"	30.17	33.96	1024.57
"	100.00	34.00	3400.00
"	46.92	34.00	1595.28
"	100.00	34.04	3404.00
"	62.00	34.12	2115.44
"	100.00	34.12	3412.00
"	111.75	34.08	3808.44
"	128.33	34.17	4385.04
"	19.33	34.42	665.34
"	20.00	34.20	684.00
			<u>30226.63</u> - 1803.52
			3358.51

261

Soit en Verges<sup>2</sup>

VIII.

Rue Piquet -

Asphalte

Châssis.

B

44.50

115.00

195.25

96.75

195.00

193.00

99.00

96.84

198.33

192.25

127.25

63.92

195.75

197.33

169.25

5.00

39.33

A.

21.00 20.00 420 00

98.92 ~~40.00~~ 3956 80

100.00 40.00 4000.00

95.00 40.08 3807.60

100.00 39.84 3984.00

95.17 39.92 3799.19

99.00 40.17 3976.83

29.00 40.33 584.79

$(\frac{63.92 + 96.84}{2}) \times 34.00$  2732.92

102.17 34.00 3473.78

100.17 34.00 3405.78

100.00 34.00 3400.00

à reporter 37541.69 - 2223.75

260

TX

Rue <sup>Asphalte</sup> ~~Quésnel~~ (suite) <sup>Châmes</sup>  
Reports - 37541.69 - 2223.75

A.	76.42	33.96	2595.22	
"	19.17	<u>33.92</u>	<u>325.12</u>	
			40462.03	<u>2223.75</u>
	Soit en Verges =		4495.78	

Rue Albert

B.			44.84	
			27.00	
			98.42	
			9.58	
			9.50	
			189.25	
			106.84	
			12.75	
			26.00	
			13.75	
			100.00	
			202.50	
			179.75	
			159.33	
			157.42	
			183.00	
			201.33	
			<del>288.84</del>	
			170.67	
			175.00	
			213.42	
			<u>42.42</u>	
			2411.61	
			2411.61	

259

à reporter

P49/A2,3

1 6 7



**X**  
Rue Albert (Suite)  
Asphalte Chaines  
Repare

			2411.61
B.			198.67
"			176.33
"			169.84
A.	10.00	40.17	401.70
"	109.00	40.17	4378.53
"	<del>(7.00 x 5.84) x 3.14 + (7.00)^2</del>		
"	<del>(8.77 x 8.17) x 3.14 + (8.17)^2</del>		
"	$(\frac{40.17 + 5.50 + 9.25}{2}) + (\frac{9.50 + 45.84}{2}) \times 26.00 =$		1433.38
A.	<del>(7.00 x 6.00) x 3.14 + (7.00)^2</del>		
"	<del>(8.77 x 8.17) x 3.14 + (8.17)^2</del>		
"	$(6.00 \times 6.00) - (3.14) \times (6.00)^2 \times 4$		30.96
"	6.12	40.17	245.84
"	6.84	40.17	274.76
"	102.17	40.17	4104.17
"	91.00	40.17	3655.47
"	100.00	40.12	4012.00
"	101.33	40.08	4061.31
"	185.17	40.00	7406.80
"	100.00	40.00	4000.00
"	59.58	40.04	2385.58
"	172.00	40.00	6880.00
"	178.50	40.00	7140.00
"	200.84	40.00	8033.60
"	13.58	20.00	271.60
			<u>58715.70</u>
			<u>2956.45</u>
	Voiten Verges $\frac{2}{2}$		6523.97

258

**XI**  
Rue Gelidde.  
Asphalte

Chaires

B.			42.00
"			158.00
"			171.42
"			176.50
"			260.33
"			170.67
"			170.00
"			176.58
"			260.17
"			193.33
"			192.17
"			199.17
"			9.50
"			192.67
"			191.42
"			199.17
"			9.42
"			9.50
"			199.84
"			7.25
"			9.50
"			200.25
"			25.60
"			44.08

A.	13.00	20.00	260.00	
"	87.00	40.08	3486.96	
"	73.33	40.12	2942.00	
"	100.00	40.04	4004.00	
"	72.16	40.04	<u>2889.29</u>	
"	a reporter		13582.25	<u>3267.94</u>

25<sup>14</sup>/<sub>7</sub>

?

XII  
Rue Delisle (suite)  
Asphalte Châsses  
Reports — 13582.25 - 3267.94

A.	100.00	40.08	4008.00	
"	76.58	40.17	3076.22	
"	102.17	40.20	4107.23	
"	100.00	40.17	4017.00	
"	60.17	40.17	2417.03	
"	102.17	40.08	4094.97	
"	92.57	40.00	3706.80	
"	100.00	40.00	4000.00	
"	91.42	40.04	3660.46	
"	102.17	40.04	4090.89	
"	99.07	39.92	3958.87	
"	$6.00 \times 6.00 - \frac{(3.14) \times (6.00)^2}{4}$		30.96	
"	52.00	<b>26.00</b>	1352.00	
"	12.00	40.00	480.00	
"	209.42	40.00	8376.80	
"	18.00	20.00	360.00	
			65319.48	3267.94
	Soit en Verges <sup>2</sup>		7257.72	

Rue Dominion

B.		162.58	
"		161.58	
"		169.67	
"		162.50	
"		4.50	
A.	$\frac{162.58 + 161.58}{2} \times 26.04$	4220.56	
"	$\frac{169.67 + 169.17}{2} \times 26.00$	4404.92	
"		8625.48	660.83
"	Soit en Verges <sup>2</sup>		958.38

256

XIII  
Rue Vinet

Asphalte

Châssis

b.

27.92

107.25

4.84

2.92

15.17

2.42

4.84

107.17

9.58

27.00

9.58

107.92

4.84

4.75

107.25

20.84

9.50

27.92

4.58

6.42

109.00

4.92

2.25

14.67

2.58

4.84

108.75

9.67

27.84

897.23

2.3

à reporter

255

P49/A2,3



XIV.  
Rue Vinet (suite)  
Asphalte  
Report

b.

Blancs  
897.23  
9.67  
100.00  
106.84  
4.84  
2.67  
14.50  
2.33  
4.84  
109.25  
9.67  
28.08  
9.75  
96.42  
144.17  
4.84  
3.58  
15.25  
2.84  
4.84  
97.00  
9.25  
9.17  
28.00



A	110.08	27.96	3077.84	
.	$3.00 \times 3.00 - \frac{(3.14 \times (3.00^2)) \times 4}{4}$		7.74	
.	15.17	2.92	44.30	
.	14.84	3.00	44.52	
.	20.92	28.00	585.76	
.	14.84	3.20	47.49	
		à reporter	<u>3807.65</u>	<u>1715.03</u>
				1715 03

254

XV  
Rue Vinet (Suite)

	Repoints	Asphalte	Châssis
		3807.65	1715.03
A.	3.08	15.17	46.72
"	107.25	28.00	3003.00
"	$6.00 \times 6.00 - \frac{(3.14) \times (6.00)^2}{4} = 30.96$		
"	27.00	3.17	220.59
"	27.92	8.46	236.20
"	38.67	28.04	1084.31
"	$(109.00 + 106.84) \times 14.00$		
"			3021.76
"	$3.00 \times 3.00 - \frac{(3.14) \times (3.00)^2}{4} = 7.74$		
"	14.50	5.70	82.65
"	14.67	5.50	80.69
"	20.42	27.96	570.94
"	$(103.75 + 109.25) \times \frac{27.96}{2}$		
"			3047.64
"	39.84	27.96	1113.93
"	$6.00 \times 6.00 - \frac{(3.14) \times (6.00)^2}{4} = 30.96$		
"	28.08	8.58	240.93
"	27.84	8.12	226.06
"	96.42	28.00	2699.76
"	$3.00 \times 3.00 - \frac{(3.14) \times (3.00)^2}{4} = 7.74$		
"	15.25	6.33	96.53
"	97.00	28.00	2716.00
"	$5.00 \times 5.00 - \frac{(3.14) \times (5.00)^2}{4} = 10.74$		
"	21.08	28.00	590.24
"	29.58	28.00	828.24
"	19.84	5.92	117.45
			<hr/>
		23919.43	1715.03
	Soit en Verges $\frac{2}{1}$		
		2657.71	

253

XVI

Entrées de cuvelles.

Rue Napoléon

Trilles Chaines	Asphalte	Chaises
16.00	99.00	7.50
15.00	98.70	7.75
		8.33
		8.33
<u>31.00</u>	<u>197.70</u>	<u>31.91</u>

Soit en Verges <sup>2</sup> 21.97  
Rue Vinet

20.00	160.00	19.33
39.92	194.00	44.42
	178.82	
<u>59.92</u>	<u>532.82</u>	<u>63.75</u>

Soit en Verges <sup>2</sup> 59.20

Asphalte Rue Vinet en dessus des  
Coins Delisle - efonds

$$\frac{9'-10" + 9'-3"}{2} \times 52'-0" = 496.34 = 55.15 \text{ yds.}$$

Coin Quessul

$$25 \times 5.5 = 137.5 = 15.28 "$$

Coin Coursoil

$$26 \times 5 = 130 = 14.44$$

252

XVII

Egouts, pavages et trottoirs  
de Ste Cécile

Contrat Bastien Valiquette  
Récapitulation

1893

Nom des rues	Egouts	Pavages		Trottoirs		Vieilles chaînes replacées
		Pavages Asphalte en pierre	Chaînes Surt.	Asphalte	Pierre	
	toises	toises	toises	toises	toises	
Rue Dominion	139 1/2	958.38	660.83	384.46	39.97	
Rue Vinet	176 1/2	2657.71	1715.03	879.00	49.11	
Rue Delisle	382	7257.72	3267.94	355.14	26.74	
Rue Albert		6523.97	2956.45	976.02	83.62	
Rue Desnoes	106 1/2	4495.78	2223.75	488.73	123.67	
Rue Courtois	71 1/2	3358.51	1803.52	351.74		
Rue Levis	181 1/2					
Rue Duvernay	367					
Rue Notre Dame	437 1/2					
<u>Entrées de trottoirs:</u>						
Rue Napoléon		21.97	31.91			31.00
Rue Vinet		59.20	63.75			59.92
<b>Total</b>		<b>25333.24</b>	<b>12723.18</b>	<b>3435.09</b>	<b>323.41</b>	<b>90.92</b>

276

P49/A2,3

175

1 2 3 4 5 6 7 8

## Récapitulation

Noms des rues	Savages Verges carrées	Grottoirs Verges carrées	Chaines Pieds
Rue Dominion	535 ✓	438 ✓	380 ✓
Rue Feliste		2873 ✓	
Rue Notre Dame	6228 ✓	2375 ✓	4072 ✓
Rue Richelieu		3515 ✓	
Rue Duvernay	3158 ✓	1184 ✓	2030 ✓
Rue St Antoine	2889 ✓	1299 ✓	1264 ✓
Rue Coussol		1086	<del>1086</del> ✓
Rue Awater		5820 ✓	3435 ✓
Rue Piesnel		1386 ✓	
Rue Calumet	1333 ✓	617 ✓	600 ✓
Rue Vinit ✓		1973 ✓	
Rue Dorchester	622 ✓	288 ✓	280 ✓
Rue Souvenir	1333 ✓	617 ✓	600 ✓
Avenue Dominion	347 ✓	59 ✓	125 ✓
Rue Cray	1978 ✓	841 ✓	1780 ✓
Rue Lewis	2380 ✓	892 ✓	1530 ✓
Rue Napoléon		1216 ✓	
Rue William	2613 ✓	980 ✓	1680 ✓
Rue Albert		1850 ✓	
Total	23416	20309	17776

275

Montreal Nov 12<sup>th</sup> 1893

City of St. Cuvier -  
1893

Bastien & Valiquette paving -

Street Paving -

Cominon Street -

958.38 Sq. yd. of asphalt paving @ 3.55 = \$3402.25 -  
660.83 running ft. of chain stone @ 1.00 = 660.83 \$4063.08

Vinet Street -

2657.71 Sq. yd. of asphalt paving @ 3.55 = \$9434.87  
1715.03 running ft. of chain stone @ 1.00 = 1715.03 \$11149.90

Relisle Street.

7257.72 Sq. yd. of asphalt paving @ 3.55 = \$25764.91  
3267.94 running ft. of chain stone @ 1.00 = 3267.94 \$29032.85

Albert Street.

6523.97 Sq. yd. of Asphalt paving @ 3.55 = 23160.09  
2956.45 running ft. of chain stone @ 1.00 = 2956.45 \$26116.54

Quessel Street

4495.78 Sq. yd. of asphalt paving @ 3.55 = \$15960.02  
2223.75 running ft. of chain stone @ 1.00 = 2223.75 \$18183.77

Coursol Street -

3358.51 Sq. yd. of asphalt paving @ 3.55 = \$11922.71  
1803.52 running ft. of chain stone @ 1.00 = 1803.52 \$13726.23

Carried over

\$102272.37

257

Brought forward - \$102,272.37  
Lane entrances  
Napoleon St.

21.97 Sq. yd. of asphalt paving @ 3.55 = 77.99  
31.91 running ft. of chain stone @ 1.00 = 31.91 \$125.40  
31.00 " " removed @ .50 = 15.50

Wet St.  
59.20 Sq. yd. of asphalt paving @ 3.55 = 210.16  
63.75 running ft. of chain stone @ 1.00 = 63.75 \$303.97  
57.92 " " removed @ .50 = 28.96  
Total St. paving & lane enhanced with chain stone = 102,701.64

Total amount of asphalt paving = 25333.24 @ 3.55 = 89933.00  
" " chain stone = 12723.18 @ 1.00 = 12723.18 \$102,701.64  
" " removed 90.92 @ .50 = 45.46

The drawback of 10% is to be kept back only on \$2.35 per sq. yd. of asphalt or only on the wearing surface that is -

25333.24 @ 2.35 = 59533.11 } 89978.46  
minus 10% 5953.31 } 5953.31  
Total payable B. & T. paving = ~~59533.11~~ 84025.15

Therefore ~~89978.46~~ for paving.  
12723.18 " chain  
\$96748.33

~~96702.87~~  
~~45.46~~  
~~96748.33~~  
250

*St. James Indefinite*  
*St. James Indefinite*  
*Extra Work*

July 10<sup>th</sup> Connection made on Luesnet St for St. Aubin & Larriviere  
 24' x 7' x 5'

" " 1 Connection made on Luesnet St. for Dr<sup>rs</sup> Loughlin  
 30' x 4' x 8'

S. E. Cor. Cournot & Lint a new piece of Concrete 6' x 4' x 4"  
 Repairs to sewer on Deschêles St 9' west of

5 Bbls Cement  
 4 loads sand  
 5000 Bricks  
 Eight Trachomas  
 5 Sights

Manhole opp. No. 282 & 15' East of east Manhole  
 280 hours for 1 Labourer uncovering Crown &

1 Bricklayer 10 hours " "  
 1 Labourer 215 " " " & filling in  
 1 Bricklayer 70 " on New Crown  
 1 Carter 140 " Carting away balance of earth

Repairs to Drin on Albert St. Bet. Vincent & Dominion  
 2 Bricklayers 5 hours

100 Bricks  
 1/2 Bbl Cement  
 1 Barrow sand

1 Labourer 10 "  
 1 New Manhole on Albert St

Aug 26<sup>th</sup> New Concrete S. E. Cor Deschêles & Dominion St  
 Cut made by Coates & Coy 20' x 8' x 6"

Aug 28<sup>th</sup> Re-laying chain on Dr. W. Cor of Deschêles & Dominion  
 owing to R. E. Coy moving pole after chain had  
 been laid

Repairs New Concrete & Asphalt  
 Luesnet St

In front of No 191 measuring 6'6" x 6' cut for Dr. 708  
 Napoleon Road

In front of Remaults between measuring 6' x 10' cut for  
 Dr. 92 & P. Coy

317

St. James St  
 In front of No 1594 measuring 8'8" x 4'5" & 1' x 4"  
 " " " " 1588 " " 4' x 7'4"



St. Remigonde Nov 12<sup>th</sup> 1893  
Extras Work 1893

Repairing sewer on Deslisle St

- ✓ 1 Labourer 495 hours uncovering & filling sewer
- ✓ 1 Bricklayer 80 " making new crown
- ✓ 1 Carter 140 " Carting away surplus materials
- ✓ 5 Barrels of Cement
- ✓ 4 Loads of Sand
- ✓ 2000 Bricks
- ✓ 5 Lights for watchman

Repairing sewer on Albert St

- ✓ 1 Bricklayer 5 hours }
- ✓ 1 Labourer 10 " }
- ✓ 1 New Manhole on Albert St

Repairs to Concrete

- ✓ Cut made by Coates & Coy S. E. Cor Deslisle &
- ✓ Dominion Sts 20' x 8' x 6"
- ✓ Relaying chain on N. W. Cor of Dominion & Deslisle Sts
- ✓ Caused by D. E. Coy. moving electric light pole

Repairs to Concrete & Asphalt  
Lusuel St

- x ✓ In front of No 191 measuring 6'6" x 6' cut made by
- ✓ M. W. & L. Coy M.W.A.P. Co

Capoleon Road

- x ✓ In front of Henault's Gateway measuring 6' x 10'
- ✓ Cut made by M. W. & L. Coy

St. James

- x ✓ In front of No 1494 measuring 8'8" x 4'5" & 1' x 4'
- ✓ " " " 1568 " 4' x 7'4"
- ✓ Both cuts made by M. W. & L. Coy

274x

Ste Lucepoude Nov 12<sup>th</sup> 1893

Extra Work 1893

- July 10<sup>th</sup> ✓ A connection made on Quesset St for St Aubin & Larivore measuring 24' x 3' x 7'
- ✓ A connection made on Quesset St for M<sup>rs</sup> Laughlin measuring 30' x 4' x 8'
- ✓ S.E. cor. of Vint & Coursoi Sts a piece of new concrete on sidewalk measuring 6' x 4' x 4" cut made by
- ✓ M. G. & P. Coy
- ✓ On Albert St new concrete 8' x 4' x 6" ~~cut~~
- ✓ " Desbise " " 21' x 9' x 6" M. W. H. Co.

Gullies

- ✓ Coursoi St
- ✓ 7 Gullies put in
- ✓ 1 " Taken out
- ✓ 2 Manholes graded
- Quesset St
- ✓ 7 Gullies put in
- ✓ 2 " taken out
- ✓ 3 manholes graded
- ✓ 1 water valve "
- Albert St
- ✓ 16 Gullies put in
- ✓ 5 " taken out
- ✓ 5 manholes graded
- ✓ 2 water valves "
- Desbise St
- ✓ 4 Gullies put in
- ✓ 4 " taken out
- ✓ 2 manholes graded

273

Ste Anne's Nov 12<sup>th</sup>/93  
Extra Work 1893

Gullies

- ✓ Calumet Place
- ✓ 2 Gullies put in  
St. Antoine St
- ✓ 5 Gullies put in
- ✓ Extra cut at Gully cor. of Atwater & St Antoine  
6' x 5' x 8'
- ✓ Extra cut at S.E. cor Albert & Dominion  
16' x 5' x 5'
- ✓ Extra cut at S.E. cor Albert St 7' x 3' x 5'
- ✓ Dominion St
- ✓ 2 Gullies put in  
William St
- ✓ 4 Gullies put in  
Vine St
- ✓ 2 Gullies taken out  
Duverney St
- ✓ 1 Gully moved to new line at S.E. cor of Vine St
- ✓ New concrete on sidewalk in front of Finellays Foundry  
3' x 6' x 4" by M. W. V. P. Coy

Drains

Rock taken from Drains

- ✓ Coursol St 1 Yard
- ✓ Queen " 1 "
- ✓ Deslisle " 2 "
- ✓ Duvernay " 1 1/2 "
- ✓ Vine " 3/4 "
- ✓ Levis " 4 1/4 "

Total Yds Rock 10 1/2

272

13 novembre 93

I  
Ste Cunegonde  
Travaux à faire

Rue Dominion - v

Savage  $185 \times 26 = 4810, = 535$  verges carrées  
Crottoirs  $750 \times 5,25 = 3937,50 = 438$  " "  
Chaîne 380 pieds.

Rue Delisle - v

Crottoirs  $2795 \times 9,25 = 25853,75 = 2873$  verges carrées

Rue Notre Dame - v

Savage  $1659 \times 26,00 = 43134$   
 $380 \times 34,00 = 12920$   
56054 = 6228 verges carrées

Crottoirs  $4072 \times 5,25 = 21378 = 2375$  " "

Chaîne 4072 pieds

Rue Richelieu - v

Crottoirs  $3420 \times 9,25 = 31635 = 3515$  verges carrées.

Rue Dussanay - v

Crottoirs  $2030 \times 5,25 = 10657,50 = 1184$  verges carrées

Savage  $1015 \times 28 = 28420 = 3158$  " "

Chaîne 2030 pieds

Rue St Antoine - v

Crottoirs  $1264 \times 9,25 = 11692 = 1299$  verges carrées

Savage  $650 \times 40 = 26000 = 2889$  " "

Chaîne 1264 pieds

Rue Coursol - v

Crottoirs  $1348 \times 7,25 = 9773 = 1086$  verges carrées

Rue Atwater

Crottoirs  $3435 \times 15,25 = 52384 = 5820$  verges carrées

Chaîne 3435 pieds.

249

## II

## Rue Duquesnel

Crotonis  $620 \times 9.25 = 5735$ id  $9.30 \times 7.25 = \underline{6742.50}$  $12477.50 = 1386$  verges carrées

## Rue Calumet

Crotonis  $600 \times 9.25 = 5550 = 617$  verges carréesPavage  $300 \times 40 = 12000 = 1333$  " "

Chaîne 600 pieds

## Rue Vinet

Crotonis  $2449 \times 7.25 = 17755 = 1973$  verges carrées

## Rue Dorchester

Pavage  $140 \times 40 = 5600 = 622$  verges carréesCrotonis  $280 \times 9.25 = 2590 = 288$  " "

Chaîne 280 pieds

## Rue Souvenir

Pavage  $300 \times 40 = 12000 = 1333$  verges carréesCrotonis  $600 \times 9.25 = 5550 = 617$  " "

Chaîne 600 pieds

## Avenue Dominion

Pavage  $125 \times 25 = 3125 = 347$  verges carréesCrotonis  $125 \times 4.25 = 531.25 = 59$  " "

Chaîne 125 pieds

## Rue Tracy

Pavage  $890 \times 20 = 17800 = 1978$  verges carréesCrotonis  $1780 \times 4.25 = 7565 = 841$  " "

Chaîne 1780 pieds

## Rue Lévis

Pavage  $765 \times 28 = 21420 = 2380$  verges carréesCrotonis  $1530 \times 5.25 = 8032.50 = 892$  " "

Chaîne 1530 pieds

2118

Rue Napoléon ✓

Crottoirs 2085 x 5.25 = 10946,25 = 1216 verges carrées

Rue William ✓

Pavage 840 x 28 = 23520 = 2613 verges carrées

Crottoirs 1680 x 5.25 = 8820 = 980 " "

Chaîne 1680 pieds

Rue Albert ✓

Crottoirs 1800 x 9.25 = 16650 = 1850 verges carrées

P49/A2,3

1 8 6



Extrait du Livre des délibérations des Comites

Comité des Chemins

Séance du 13 Novembre 1893.

Le comité recommande que MM Bastien & Valiquette reçoivent instruction de paver en asphalte et de construire des trottoirs en asphalte de chaque coté de la rue William et dans toutes les rues ou parties de rues qu'ils ont ordre de paver en asphalte et qui ne sont pas encore pavées

(signé)

H. Morin

Président

G. N. Ducharme

Greffier

VRAIE COPIE

*Charl. Fortin*  
Greffier

*Roman Dureau*  
*le 27 Nov 93*

307

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

Extrait du Livre des délibérations du Conseil de la Cité  
de Sainte-Cunégonde de Montréal

Séance 15 Nov. 1893

Lecture et approbation du rapport du Comité des Chemins  
en date de 13 Nov. 1893

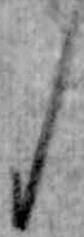
(signé)

J.A.R. Léonard

Président

Vraie Copie

*Chas. F. Fortin*  
Greffier



306

P49/A2,3

1 2 3

1 2 3 4 5 6 7 8

Montréal, 13 Novembre 1893 -

A son Honneur le Maire et à M.M.  
les Echevins de la Cité de  
Ste. Cunégonde de Montréal

Messieurs,

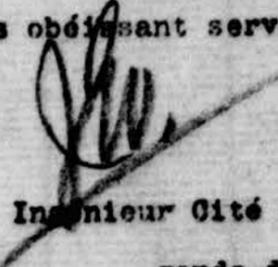
J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joints deux tableaux, le premier montrant en détail pour chacune des rues les quantités de travaux de pavage, trottoirs et égouts exécutés suivant contrat par M.M. Bastien & Valiquette cette année, et le deuxième indiquant les travaux de pavage et trottoirs restant à faire dans votre Municipalité.

J'ai aussi M.M. en préparation depuis environ deux semaines l'estimé final des travaux Bastien & Valiquette chez vous en 1893, mais pour en faire la révision parfaite et préparer le compte définitif j'ai absolument besoin des renseignements précis de votre Greffier sur les prix de contrat des égouts des diverses rues ainsi que ceux du pavage et des trottoirs.

Je dois vous faire part aussi que malgré la demande faite dans le devis des travaux je n'ai pas encore eu jusqu'à présent la copie du contrat Bastien & Valiquette, laquelle m'est indispensable pour clore mon rapport de la balance d'argent qui peut revenir à ces Messieurs -

J'ai l'honneur d'être M.M.

Votre très obéissant serviteur -

  
Ingénieur Cité de Ste. Cuné-  
gonde de Montréal -

277

P49/A2,3

1 8 9

1 2 3 4 5 6 7 8

SE CHARGE  
DES  
Travaux d'Ingénieur  
— POUR —  
Chemins de Fer, Tramways, Routes, Ponts,  
Aqueducs, Canaux d'égouts,  
FORCE MOTRICE, A VAPEUR,  
Hydraulique et Electrique.  
— — —  
EXPERTISES, ARBITRAGES, EXPROPRIATIONS.  
— — —  
BREVETS D'INVENTION  
POUR LE  
CANADA ET L'ÉTRANGER.

4 J. EMILE VANIER, 4  
Ingénieur Civil et Arpenteur Provincial

Ancien Élève Diplômé de l'École Polytechnique  
Ancien Membre du Conseil de la Société des Ingénieurs Civils Canadiens  
Membre du Conseil de la Société d'Hygiène de la Province de Québec  
Membre de la Société d'Hygiène de Paris  
Professeur de Géodésie et d'Hydrographie à l'École Polytechnique de Montréal, etc.

Bureaux: 107, rue St-Jacques,

Montréal, 13 Novembre 1899

A SON HONNEUR LE MAIRE ET  
A M.M. LES ECHEVINS DE LA CITE  
DE STE. CUNEGONDE DE MONTREAL.

MESSIEURS,

Pour ce qui concerne la question de l'égout des  
rues Pacifique & Souvenir, je viens de recevoir de Monsieur  
Irwin du Pacifique Canadien la nouvelle que le document qui  
se rapporte à la cession des rues de la "SOUVENIR PROPERTY"  
vous sera transmis Mercredi prochain au retour de Monsieur  
Shaughnessy. -

J'ai l'honneur d'être M.M.

Votre très obéissant serviteur -

(signé) J. Emile Vanier

Ing. Cité de Ste. Cunégonde  
de Montréal -

278

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

SE CHARGE  
DES  
Travaux d'Ingénieur  
— POUR —  
Chemins de Fer, Tramways, Routes, Ponts,  
Aqueducs, Canaux d'égouts,  
FORCE MOTRICE, A VAPEUR,  
Hydraulique et Electrique.  
EXPERTISES, ARBITRAGES, EXPROPRIATIONS.  
BREVETS D'INVENTION  
POUR LE  
CANADA ET L'ÉTRANGER.

4 J. EMILE VANIER, 4  
Ingénieur Civil et Arpenteur Provincial

Ancien Elève Diplômé de l'Ecole Polytechnique  
Ancien Membre du Conseil de la Société des Ingénieurs Civils Canadiens  
Membre du Conseil de la Société d'Hygiène de la Province de Québec  
Membre de la Société d'Hygiène de Paris  
Professeur de Géodésie et d'Hydrographie à l'Ecole Polytechnique de Montréal, etc.

Bureaux: 107, rue St-Jacques,

Montréal, 15 Novembre 1891

M.M. Bastien & Valiquette  
Contracteurs.

Messieurs,

Seriez-vous assez bon de vouloir bien terminer immédiatement les travaux suivants afin que je puisse présenter au Conseil de la Cité de Ste. Cunégonde de Montréal un rapport final sur les travaux de 1893. Ce qu'il vous resterait à terminer entre autres choses, serait:

1o- Finir le pointage des joints de la chaîne des trottoirs.

2o- Terminer le taillage des entrées de cours.

3o- Parachever le pavage d'un passage de cour rue Deslisle, côté Nord, entre les rues Vinet & Dominique -

Ce faisant vous obligerez infiniment -

Votre tout dévoué -

*Copie*

*(révisé) J. Emile Vanier*

Ingénieur Cité de Ste. Cunégonde  
de Montréal -

281

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

SE CHARGE  
DES  
Travaux d'Ingénieur  
— POUR —  
Chemins de Fer, Tramways, Routes, Ponts,  
Aqueducs, Canaux d'égouts,  
FORCE MOTRICE, A VAPEUR,  
Hydraulique et Electrique.  
— • • —  
EXPERTISES, ARBITRAGES, EXPROPRIATIONS.  
— • • —  
BREVETS D'INVENTION  
POUR LE  
CANADA ET L'ÉTRANGER.

4 J. EMILE VANIER, 4  
Ingénieur Civil et Arpenteur Provincial

Ancien Elève Diplômé de l'Ecole Polytechnique  
Ancien Membre du Conseil de la Société des Ingénieurs Civils Canadiens  
Membre du Conseil de la Société d'Hygiène de la Province de Québec  
Membre de la Société d'Hygiène de Paris  
Professeur de Géodésie et d'Hydrographie à l'Ecole Polytechnique de Montréal, etc.

Bureaux: 107, rue St-Jacques,

Montréal, 15 Novembre 1893

G. N. Ducharme Ecr.

Greffier de la Cité de Ste. Cunégonde

Cher Monsieur,

Il m'est impossible de terminer pour ce soir le rapport final sur les ouvrages exécutés par M.M. Bastien & Valiquette chez vous en 1893.

Il reste encore à ces M.M. à parachever 1o le pointage des joints de la chaîne des trottoirs, 2o à terminer le tailage de la chaîne aux entrées de cours, et 3o à parachever le pavage d'un passage de cour sur la rue Delisle, entre les rues Vinet & Dominion sur le côté Nord de la Rue.

En outre des documents que vous m'avez remis hier sur les prix de contrats il me reste encore à avoir -

1o- Le prix du pavage en pierre pour entrées de cours.

2o- Prix des trottoirs en asphalte ✓

3o- Prix pour posage des puisards ✓

4o- Prix pour travaux de branchements d'égouts ✓

privés.

Tous ces travaux exécutés par M.M. Bastien & Valiquette en 1893. Ces données me manquent et après avoir été chez

Mr

*pas de prix de fait*  
283

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

SE CHARGE  
DES  
Travaux d'Ingénieur  
— POUR —  
Chemins de Fer, Tramways, Routes, Ponts,  
Aqueducs, Canaux d'égouts,  
FORCE MOTRICE, A VAPEUR,  
Hydraulique et Electrique.  
— — —  
EXPERTISES, ARBITRAGES, EXPROPRIATIONS.  
— — —  
BREVETS D'INVENTION  
POUR LE  
CANADA ET L'ÉTRANGER.

4 J. EMILE VANIER, 4  
Ingénieur Civil et Arpenteur Provincial

Ancien Élève Diplômé de l'École Polytechnique  
Ancien Membre du Conseil de la Société des Ingénieurs Civils Canadiens  
Membre du Conseil de la Société d'Hygiène de la Province de Québec  
Membre de la Société d'Hygiène de Paris  
Professeur de Géodésie et d'Hydrographie à l'École Polytechnique de Montréal, etc.

Bureaux: 107, rue St-Jacques,

Montréal, 189

-2-

Mr le Notaire Dorval plusieurs fois aujourd'hui sans pouvoir le rencontrer, nous n'avons pu obtenir de ce Monsieur, ce soir que des renseignements incomplets.

Je vous prierai donc, cher Monsieur de vouloir bien me fournir les renseignements ci-dessus sous le plus bref délai possible. -

Votre très dévoué. -

✓ *J. Emile Vanier*

INGENIEUR CITE DE STE CUNEGONDE  
DE MONTREAL.

P. S. Je vous ferai aussi remarquer qu'il n'y a point de prix de soumission pour l'égout en grès de 15" de la Rue Dominion et aussi pour l'égout en brique de la Rue Vinet -

*pas de prix  
pas de prix*

*282*

P49/A2,3

1 4 3

1 2 3 4 5 6 7 8

SE CHARGE  
DES  
Travaux d'Ingénieurs  
— POUR —  
Chemins de Fer, Tramways, Routes, Ponts,  
Aqueducs, Canaux d'égouts,  
FORCE MOTRICE, A VAPEUR,  
Hydraulique et Electrique.  
— — —  
EXPERTISES, ARBITRAGES, EXPROPRIATIONS.  
— — —  
BREVETS D'INVENTION  
POUR LE  
CANADA ET L'ETRANGER.

† J. EMILE VANIER, †  
Ingénieur Civil et Arpenteur Provincial

Ancien Elève Diplômé de l'Ecole Polytechnique  
Ancien Membre du Conseil de la Société des Ingénieurs Civils Canadiens  
Membre du Conseil de la Société d'Hygiène de la Province de Québec  
Membre de la Société d'Hygiène de Paris  
Professeur de Géodésie et d'Hydrographie à l'Ecole Polytechnique de Montréal, etc.

Bureaux: 107, rue St-Jacques,

Montréal, 16 Novembre 1893

M.M. Bastien & Valiquette

Contracteurs -

C i t é .

Messieurs,

Je vous prie de vouloir bien revoir immédiatement le dressage du pavage des entrées de cours à Ste. Cunégonde, celui fait cette année, cette surface est des plus inégales et ne peut certainement pas être acceptée comme elle est à présent, on a bien essayé d'y faire un peu de taillage mais c'est loin d'être suffisant. Je crois ce qu'il y aurait de mieux à faire ce serait d'aller ensemble visiter les travaux de cette année et en faire une révision générale - Disons demain à 1 1/2 heure p.m.

Votre tout dévoué. -

*Copie*

*(Signé) J. Emile Vanier*

ING. CITE STE. CUNEGONDE -

290

P49/A2,3

1 4 4

1 2 3 4 5 6 7 8

Montréal, Novembre 16, 1893.

A SON HONNEUR LE MAIRE ET A  
M.M. LES ECHEVINS DE LA CITE DE  
STE. CUNEGONDE DE MONTREAL.

MESSTIEURS,

J'ai l'honneur de faire rapport que les travaux de pavage en roche asphaltique, ainsi que des trottoirs en mastic asphaltique et des égouts exécutés durant la saison qui vient de passer par M.M. les Contracteurs Bastien & Valiquette sont maintenant terminés.

Je dois ajouter que les travaux ont été vérifiés et mesurés avec soin et que le tout peut être maintenant accepté.

Vous verrez M.M., par l'estimé final ci-joint que le coût total se monte suivant les prix de soumission à \$130352.11, duquel montant après avoir déduit la retenue de 10% sur la surface en asphalte du pavage seulement ainsi que les sommes payées en a/c il reste dû à M.M. les Contracteurs à date sur leurs travaux la balance de \$23515.78, dont je recommande le paiement.

J'ai l'honneur d'être M.M.

Votre très obéissant serviteur.

*Copie de l'original*

*A. Emile Vaissier*

ING. CITE STE CUNEGONDE DE

N O T E.

Pavage et bordure de pierre  
Moins 10% sur surface seulement  
Trottoirs en asphalte et pavage en pierre pour entrées de cours.

Egouts  
A DEDuire 1er Estimé Mai 15 1893  
" " 2e " Août 11 "  
" " 3e " " "  
" " 3 " Sept. 20 "

	MONTREAL.	
Pavage et bordure de pierre	\$102746.90	
Moins 10% sur surface seulement	5953.31	96793.59
Trottoirs en asphalte et pavage en pierre pour entrées de cours.		9429.51
Egouts		18175.70
A DEDuire 1er Estimé Mai 15 1893	11610.00	\$124398.80
" " 2e " Août 11 "	28539.86	
" " 3e " " "	362.49	
" " 3 " Sept. 20 "	55370.67	\$100883.02
BALANCE DUE.		\$ 23515.78

322

CITE DE STE CUNEGONDE DE MONTREAL.

ESTIME FINAL DU PAVAGE DE BORDURE EN PIERRE POSES

PAR M.M. BASTIEN & VALIQUETTE EN 1893.

	<u>RUE DOMINION</u> , de Richelieu à Albert			
958.38	verges carrées d'asphalte	@ \$3 55	\$ 3402 25	
660.83	pieds courants de bordure en pierre pour trottoirs -	@ 1 00	660 83	\$ 4063 08
	<u>RUE VINET</u> de Notre Dame à Tracy			
2657.71	verges carrées d'asphalte	@ 3 55	9434 87	
1715.03	pieds courants de bordure en pierre pour trottoirs -	@ 1 00	1715 03	11149 90
	<u>RUE DELISLE</u>			
7257.72	verges carrées d'asphalte	@ 3 55	25764 91	
3267.94	pieds courants de bordure en pierre pour trottoirs -	@ 1 00	3267 94	29032 85
	<u>RUE ALBERT</u>			
6523.97	verges carrées d'asphalte	@ 3 55	23160 09	
2956.45	pieds courants de bordure en pierre pour trottoirs -	@ 1 00	2956 45	26116 54
	<u>RUE QUESNEL</u>			
4495.78	verges carrées d'asphalte	@ 3 55	15960 02	
2223.75	pieds courants de bordure en pierre pour trottoirs -	@ 1 00	2223 75	18183 77
	<u>RUE COURSOL</u>			
3358.51	verges carrées d'asphalte	@ 3 55	11922 71	
1803.52	pieds courants de bordure en pierre pour trottoirs -	@ 1 00	1803 52	13726 23
	A REPORTER -			\$102272 37

321

P49/A2,3

1 4 5

1 2 3 4 5 6 7 8

MONTANT RAPPORTE -			\$102272 37
ENTREES DE RUELLLES.			
<u>RUE NAPOLEON</u>			
21.97	verges carrées d'asphalte	@ 3 55	77 99
62.91	pieds courants de bordure en pierre pour trottoirs -	@ 1 00	62 91
			140 90
<u>RUE VINET.</u>			
59.20	Verges carrées d'asphalte	@ 3 55	210 16
123.47	Pieds courants de bordure en pierre pour trottoirs	@ 1 00	123 47
			333 63
			\$102746 90
A déduire la retenue de 10% ou garantie de 10 ans sur l'ouvrage en asphalte seulement, c'est-à-dire sur \$2.35 la verge carrée et -			
25333.24	verges carrées d'asphalte -	@ 2 55	59533 11
Moins 10% de ce montant -			5953 31
TOTAL.			\$96793 59

*J. Emile Vanier*

INGENIEUR CITE DE STE CUNEGONDE DE MONTREAL.

MONTREAL, 16 Novembre 1893.

320

P49/A2,3

1 4 7

1 2 3 4 5 6 7 8

CITE DE STE CUNEGONDE DE MONTREAL.

ESTIME FINAL DES EGOÛTS FAITS PAR M.M. BASTIEN & VALIQUETTE

-en 1893-

<u>RUE DOMINION.</u>						
13 1/3	verges courantes d'égouts en grès de 15'	@ \$ 6 00	\$ 80 00	\$ 80 00		
<u>RUE VINET.</u>						
176 1/3	verges courantes d'égout en brique de 3' x 2' -	@ 10 00	1763 33			
176 1/3	verges courantes de "cradle"	@ 1 25	240 41	1983 74		
<u>RUE DELISLE</u>						
382	verges courantes d'égout en brique de 3' x 2'	@ 10 00	3820 00			
382	verges courantes de "cradle"	@ 1 25	477 50			
2	verges cube de roc enlevé -	@ 3 00	6 00	4303 50		
<u>RUE QUESNEL.</u>						
106 2/3	verges courantes d'égout en brique de 3' x 2' -	@ 9 25	986 66			
106 2/3	verges courantes de "cradle"	@ 1 25	133 33			
1	verge cube de roc enlevé	@ 3 00	3 00	1122 99		
<u>RUE COURSOL.</u>						
71 1/3	verges courantes d'égout en brique de 3' x 2'	@ 9 40	670 53			
71 1/3	verges courantes de "cradle"	@ 1 25	89 16			
1	verge cube de roc enlevé	@ 3 00	3 00	762 69		
<u>RUE LEVIS.</u>						
181 1/3	verges courantes d'égout en brique de 3' x 2' -	@ 8 80	1595 73			
181 1/3	verges courantes de "cradle"	@ 1 25	226 66			
5	verges cube de roc enlevé	@ 3 00	15 00	1837 39		
<u>RUE DUVERNAY.</u>						
367	Verges courantes d'égout en brique de 3' x 2'	@ 9 40	3449 80			
367	" " de "cradle"	@ 1 25	458 75			
1 1/2	verges courantes de roc enlevé	@ 3 00	4 50	3913 05		
A REPORTER -				\$14003 36		

319

P49/A2,3

1 4 8

1 2 3 4 5 6 7 8

		MONTANT RAPPORTE.			
					\$14003 36
	<u>RUE NOTRE DAME</u>				
191 2/3	verges courantes d'égout en brique de 3' x 2' entre Pulford en allant vers la Rue Dominion -@ 8 15	1562	08		
245 2/3	verges courantes d'égout en brique de 3' x 2' entre Napo- léon & Atwater - @ 8 40	2063	60		
437 1/3	verges courantes de "cradle" @ 1 25	546	66	4172	34
	T O T A L.				\$18175 70

Montréal, 16 Novembre 1893 -

*J. Emile Vanier*

INGENIEUR STE CUNEGONDE DE MONTREAL.

318

P49/A2,3

1 4 4

1 2 3 4 5 6 7 8

CITE DE STE CUNEGONDE DE MONTREAL.

ESTIME FINAL DES TROTTOIRS EN ASPHALTE ET ENTREES

DE COURS EN PIERRE - POSES PAR M.M.

BASTIEN & VALIQUETTE EN 1893.

<u>RUE DOMINION</u>					
384.46	verges carrées de trottoirs en asphalte	@ \$2 35	\$ 908 48		
39.97	verges carrées de pavage en pierre pour entrées de cours	@ 4 20	167 87	\$1071 35	
<u>RUE VINET</u>					
879.00	verges carrées de trottoirs en asphalte -	@ 2 35	2065 65		
49.11	verges carrées de pavage en pierre pour entrées de cours -	@ 4 20	206 26	2971 91	
<u>RUE DELISLE</u>					
355.14	verges carrées de trottoirs en asphalte -	@ 2 35	854 58		
26.74	verges carrées de pavage en pierre pour entrées de cours -	@ 4 20	112 31	946 89	
<u>RUE ALBERT</u>					
976.02	verges carrées de trottoirs en asphalte	@ 2 35	2293 65		
83.62	verges carrées de pavage en pierre pour entrées de cours -	@ 4 20	351 20	2644 85	
<u>RUE QUESNEL.</u>					
488.73	verges carrées de trottoirs en asphalte -	@ 2 35	1148 51		
123.67	verges carrées de pavage en pierre pour entrées de cours	@ 4 20	519 41	1667 92	
<u>RUE COURSOL.</u>					
351.74	verges carrées de trottoirs en asphalte -	@ 2 35	826 59	826 59	
	T O T A L.			\$9429.51	

317

Montréal, 16 Novembre 1893.

*Bastien & Valiquette*  
Ing. des Tr. de St. C. de M.

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

WILL TAKE CHARGE  
OF  
Railroads, Tramways, Roads,  
Water Works, Sewers,  
ORGANIZATION OF STEAM,  
Water and Electric Motive Power,  
Electric Lighting and Electric Railways,  
Surveys, &c  
PATENTS, TRADE MARKS  
IN  
CANADA & FOREIGN COUNTRIES.  
ARBITRATION, EXPERTISES, EXPROPRIATIONS.

✠ J. EMILE VANIER, ✠  
Civil and Hydraulic Engineer, Land Surveyor

Graduate of the Polytechnic School  
Past Member of the Council of the Canadian Society of Civil Engineers  
Member of the Council of the Society of Hygiene of the Province of Quebec  
Member of the Society of Hygiene of Paris  
Professor of Geodesy and Hydrography at the Polytechnic School of Montreal, etc.

Offices: Imperial Building, 107, St. James St.,

Montreal, Nov. 20th 1892

HENRY IRWIN ESQ. C.E.  
& P. L. S.  
C. P. R'Y.

Dear Sir,

Don't you think Ste Cunegonde ought to have from your Company an answer about those streets on Souvenir property. You know that the sewer built by the City of Montreal on Souvenir Street is blocked at the lower end and we will have to build that sewer on Pacific Avenue to give them an outlet. It is certainly going to be a bad thing if this work is any more delayed -

Hoping you will hurry up this matter, I remain -  
YOURS TRULY.

(sign) *J. Emile Vanier*

ENGINEER CITY OF STE. CUNEGONDE.

291

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

WILL TAKE CHARGE  
OF  
Railroads, Tramways, Roads,  
Water Works, Sewers,  
ORGANIZATION OF STEAM,  
Water and Electric Motive Power,  
Electric Lighting and Electric Railways,  
Surveys, &c  
PATENTS, TRADE MARKS  
IN  
CANADA & FOREIGN COUNTRIES.  
ARBITRATION, EXPERTISES, EXPROPRIATIONS.

J. EMILE VANIER,  
Civil and Hydraulic Engineer, Land Surveyor

Graduate of the Polytechnic School  
Past Member of the Council of the Canadian Society of Civil Engineers  
Member of the Council of the Society of Hygiene of the Province of Quebec  
Member of the Society of Hygiene of Paris  
Professor of Geodesy and Hydrography at the Polytechnic School of Montreal, etc.

Offices: Imperial Building, 107, St. James St.,

Montreal, 20th. 1893

Wm. Glendinning & Son.

145 William Street.

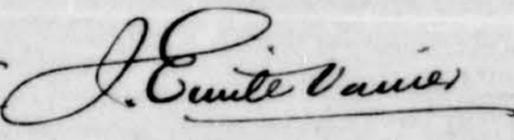
Montreal -

Dear Sir,

Would you please let me have here for to-morrow complete statement of goods sent to Ste Cunégonde in 1893 up to date, with money received a/c by you.

In so doing you would greatly oblige -

Yours Truly.

*Copie* 

CHIEF ENGINEER STE CUNEGONDE.

292

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

City of St. Cunegonde.

Amount paid to John Brennan as  
Inspector for Sewers and Taving.  
During 1893.

1 <sup>st</sup> Order	Given 22 June 1893 for 16 1/2 days inspection from 20 May at 12 o'clock to the 17 June @ 2.00	\$ 33.00
2 <sup>nd</sup> Order	Given on the 5 <sup>th</sup> July for 11 days inspection from 19 June to the 30 June @ 2.00	22.00
3 <sup>rd</sup> Order	Given on the 21 July for 13 days inspection from 1 <sup>st</sup> July to the 14 July @ 2.00	26.00
4 <sup>th</sup> Order	Given on the 5 <sup>th</sup> August for the balance due on month of July that is 25 days @ 2.50 = \$ 62.50 Given by order of the 2 <sup>nd</sup> July. 26.00	36.50
5 <sup>th</sup> Order	Given on the 2 <sup>nd</sup> August for 12 days inspection from the 30 July to the 12 August @ 2.50	30.00
6 <sup>th</sup> Order	Given on the 1 <sup>st</sup> September for 12 days inspection from the 18 Aug. to the 30 Aug. @ 2.50	30.00
7 <sup>th</sup> Order	Given on the 16 Sept. for 18 days inspection from the 28 Aug. to the 16 September @ 2.50	45.00
8 <sup>th</sup> Order	Given on the 5 <sup>th</sup> October for 12 days inspection from the 16 September to the 23 September @ 2.50	30.00
9 <sup>th</sup> Order	Given on the 20 October for 18 days inspection from the 23 September to the 10 October. @ 2.50	45.00
10 <sup>th</sup> Order	Given on the 11 November for 18 days inspection from the 14 October to the 14 <sup>th</sup> November @ 2.50	45.00
11 <sup>th</sup> Order	Given on the 21 <sup>st</sup> November for 13 days inspection from the 4 <sup>th</sup> November to the 20 November 1893. @ 2.50	32.50
Total		\$ 375.00

325

*Canadian Pacific Railway Company,*

*Office of the Solicitor*

*Montreal,*

Nov. 21st. 189 2.

J. EMILE VANIER ESQ

Engineer for the  
City of Ste. Canegonde.  
Imperial Building CITY.

Dear Sir;

Your letter to Mr. Irwin of 20th. instant  
has been referred to me. I have drafted the deeds to be  
executed between your Corporation and this Company, and they  
are now before the Vice-President for approval.

As soon as they are approved I shall submit  
them to the City for execution so as to close this matter up.

Yours truly ;

*R. J. McKeen*

294

P49/A2,3

2 0 4

1 2 3 4 5 6 7 8

Sainte-Anne 21 Novembre 1893

J.B. Vanier Ecr

/// Ingénieur Montreal

Monsieur,

D.Lanthier et H Lemay propriétaires  
sur la rue Calumet voudraient avoir un permis pour con-  
nection d'égout.

veuilles je vous prie m'en faire un estimé  
du cout de ce travail et nous le faire parvenir dans les  
huit jours qui suivront cet avis.

Votre etc

*Ch. J. Forbis*  
Greffier

326

P49/A2,3

2 0 5

1 2 3 4 5 6 7 8

Sainte Cuthegonde 22 Novembre 1893

J.E. Vanier Fer

Ingenieur Montreal

Monsieur,

A sa session du 20 courant le Conseil, sur proposition de Mr A.S. Delisle secondé par Mr W.F. Lyneburner a unanimement adopté la résolution suivante:

Que l'Ingenieur de la Cité reçoive instruction d'étudier quel serait le mode de pavage le plus avantageux et le plus économique pour paver nos ruelles et faire rapport le plus tôt possible.

Votre etc

*Chas. J. Forster*  
Greffier

323

P49/A2,3

2 0 6

1	2	3	4	5	6	7	8
---	---	---	---	---	---	---	---

Montréal, 22 Novembre 1893 -

La Corporation de la Cité de Ste Cunégonde  
de Montréal -

Doit à -

Bastien & Valiquette -

-----  
Reconstruction du pavage en asphalte au-  
dessus des nouveaux égouts construits en  
1893, et ce au taux des réparations suivant  
contrat -

1o- Rue Vinet au coin de la Rue Delisle

55.15 verges carrées de pavage nouveau en  
asphalte - @ 3.90 \$215.08

2o- Rue Vinet au coin de la Rue Quesnel

15.28 verges carrées de pavage nouveau en  
asphalte - @ 3.90 59.59

3o- Rue Vinet au coin de la Rue Gausse -

14.48 verges carrées de pavage nouveau en  
asphalte - @ 3.90 56.31

TOTAL.

\$330.98

*Riel C/M*

*Reparations BVV  
pour être chargés à la Ville*

*295-*

Montréal, 23 Novembre 1893

A SON HONNEUR LE MAIRE ET A M.M.

LES ECHEVINS DE LA CITE DE STE.

CUNEGONDE DE MONTREAL.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint l'estimé final des divers travaux de voirie, exécutés par M.M. Bastien & Valiquette dans les rues de Ste. Cunégonde en 1893. Le tout a été mesuré, estimé et révisé avec soin comme vous le verrez d'ailleurs et les taux sont, soit, basés sur les prix de soumission, soit sur conventions verbales avec votre Conseil ou des Membres dûment autorisés de votre Conseil, ou encore sur les prix courants de semblables travaux avec garantie du contracteur, quant au pavage à faire ultérieurement sur des terres fraîchement remuées.

Je me permettrai de vous faire remarquer M.M. que dans le cas du posage des puisards par M.M. Bastien & Valiquette, le prix alloué est de \$30.00 pour chaque puisard, votre corporation fournissant le puisard, les contracteurs avaient ~~exécuté~~ donc à faire l'excavation et le remplissage, à fournir et poser le branchement en grès jusqu'à l'égoût principal ainsi qu'à mettre en place les puisards; ils sont aussi responsables du remplissage ~~en~~ pour ainsi dire pendant 10 ans en vue du pavage à faire ou déjà fait sur ces rues.

Maintenant M.M. je vous ~~rappelais~~ rappelle que M.M. Bastien & Valiquette vous ont déjà adressé une soumission pour mise en place des puisards au taux de \$55.00 pour chacun de ces puisards d'après l'information reçue de Mr Ducharme votre ex-Greffier, ce prix comprenait la fourniture du puisard en fonte, par conséquent si l'on déduit de \$55.00 la somme de \$24.50, coût du puisard, que vous avez fourni vous-mêmes, il reviendrait à ces M.M. \$30.50, j'ai alloué \$30.00. Le travail a été ordonné par votre Corporation à M.M. Bastien & Valiquette sans autre convention. Je suis par conséquent

298

séquent

P49/A2,3

2 0 8

1 2 3 4 5 6 7 8

conséquent d'opinion que le prix de soumission reste.

Il reste encore M.M. aux contracteurs à niveler le pavage des entrées de cours à certains endroits que je leur ai indiqués; ce travail sera fait ces jours-ci.

Je profiterai de l'occasion M.M. pour faire rapport que les travaux exécutés par M.M. Bastien & Valiquette cette année sont de 1er ordre sous tous les rapports, comme d'ailleurs vous avez pu le constater vous-mêmes à maintes reprises, et je crois que le tout comme le répétait encore Mr l'Inspecteur St. George, la semaine dernière, est infiniment supérieur aux travaux analogues exécutés à Montréal jusqu'à date. -

J'ai l'honneur d'être M.M.

Votre très obéissant serviteur.

*Copie de l'original*  
J. Guibé

Ingénieur en Chef de la Cité de  
Ste Cunégonde de Montréal -

✓

297

— Montréal, 23 Novembre 1893 —

A son Honneur le Maire et à Messieurs

les Echevins de la Cité de

Ste Cunégonde de Montréal -

Messieurs,

J'ai l'honneur de faire rapport que le total des travaux ordinaires et extras exécutés par M.M. les Contracteurs Bastien & Valiquette chez vous, en 1893, jusqu'à date sont les suivants:

10- Travaux pavages, trottoirs et égouts  
d'après rapport du 16 Novembre ci-joint. \$130352.11

20- Travaux extras d'après  
rapport du 23 Novembre 1893. 2398.05

T O T A L. \$132750.16

ET DEDUIRE:

10-Estimé, Mai 15, 1893 \$11610 00

28 " Août 11 " 28539.86

30 " " " " 5362 49

40 " Septembre 20 " 55370 67

50 Retenue pour garantie 10 ans 5953 31 \$106836.33

Balance due à M.M. Bastien & Valiquette, au  
23 Novembre 1893. - \$ 25913.84

*Copie du Bureau*

J'ai l'honneur d'être M.M.

Votre obéissant serviteur

*J. Guéde Vanier*

INGENIEUR DE LA CITE DE STE CUNEGONDE DE

MONTREAL.

316

P49/A2,3

2 1 0

1 2 3 4 5 6 7 8

CITE DE STE CUNEGONDE DE MONTREAL.

LISTE DES TRAVAUX EXTRAS EXECUTES PAR M.M. BASTIEN

& VALIQUETTE EN 1893. -

Le tout basé sur prix de soumission, évaluation suivant prix ordinaires, et mesurages précis, révisés à date.

Les prix comprennent en outre la garantie des Contracteurs, quant au pavage à faire ultérieurement sur les rues où les excavations ont été pratiquées, soit pour égouts, etc. -

REPARATION DE L'EGOUT EN BRIQUE DE 3'x 2'DE LA

RUE DELISLE.

765	heures de journaliers	@ 0 18	\$137 70	
120	heures de briquetiers	@ 0 50	60 00	
140	heures de charroyage	@ 0 25	35 00	
15	Barils de ciment	@ 3 00	45 00	
4	Voyages de sable	@ 1 00	4 00	
6400	Briques "bevel"	@ 14 00	89 60	
9	nuits de gardien	@ 1 75	15 75	
3	planches de 1'x 6"x 15"	@ 0 50	1 50	
1	feuille de tuyau de 9"	@ 0 60	0 60	
1	Cintre	@ 3 00	3 00	\$392 15

REPARATION DE L'EGOUT DE LA RUE ALBERT.

5	Heures de briquetier	@ 0 50	2 50	
10	heures de journalier	@ 0 18	1 80	
100	briques	@ 14 00	1 40	
1/2	Baril de ciment	@ 3 00	1 50	
1	barrique de sable	@ 0 40	0 40	
1	"manhole" neuf	@ 50 00	50 00	57 60

REPOSAGE DE LA BORDURE POUR TROTTOIR AU COIN N.O. DES RUES DOMINION & DELISLE.

5	pieds de bordure, pour trottoir reposé -	@ 0 75	3 75	3 75
A REPORTER -				\$453 60

313

MONTANT RAPPORTE.			\$ 453 50
<u>CONNECTION PARTICULIERE D'EGOÛT FAITE SUR LA</u>			
<u>RUE QUESNEL, POUR ST. AUBIN &amp; LARIVIERE.</u>			
8	Verges de longueur	@ 5 00	40 00
<u>CONNECTION PARTICULIERE D'EGOÛT FAITE SUR</u>			
<u>LA RUE QUESNEL POUR McLAUGHLIN. -</u>			
10	verges de longueur	@ 5 00	50 00
<u>PUISARDS.</u>			
<u>RUE COURSOL.</u>			
7	Puisards posés	@ 30 00	210 00
1	Puisard enlevé	@ 10 00	10 00
2	"manholes" exhausés	@ 2 00	4 00
<u>RUE QUESNEL.</u>			
7	Puisards posés	@ 30 00	210 00
2	Enlevés (puisards)	@ 10 00	20 00
3	"manholes" exhausés	@ 2 00	6 00
<u>RUE ALBERT</u>			
16	Puisards posés	@ 30 00	480 00
5	puisards enlevés	@ 10 00	50 00
5	"manholes" exhausés	@ 2 00	10 00
<u>RUE DELISLE</u>			
4	Puisards posés	@ 30 00	120 00
4	Puisards enlevés	@ 10 00	40 00
2	"manholes" exhausés	@ 2 00	4 00
<u>CALUMET PLACE.</u>			
2	Puisards posés.	@ 30 00	60 00
A REPORTER -			\$1767 50

3/2

P49/A2,3



		MONTANT RAPPORTÉ -			\$1767 50
<u>RUE ST. ANTOINE.</u>					
6	Puisards posés	@ 30 00	180 00		
I	Puisard découpé pour laisser passer un tuyau à gaz.		3 00		183 00
<u>RUE DOMINION.</u>					
2	Puisards posés	@ 30 00	60 00		60 00
<u>RUE WILLIAM</u>					
4	Puisards posés	@ 30 00	120 00		120 00
<u>RUE VINET.</u>					
2	Puisards posés	@ 30 00	60 00		60 00
<u>RUE DUVERNAY.</u>					
I	Puisard déplacé au coin Sud-Est de Vinet et Duvernay. -	@ 10 00	10 00		10 00
<u>TRANCHEES EXTRAS.</u>					
Extension en grès de l'égout de la rue St. Antoine, pour introduction du branchement d'un puisard: -					
2	Verges courantes d'égout	@ 3 00	6 00		
Excavation au coin S.E. des rues Albert et Dominion.:					
5 1/3	Verges courantes -	@ 3 00	16 00		
Excavation au coin des rues Albert et Dominion.					
2 1/3	Verges courantes.	@ 3 00	7 00		29 00
TOTAL DES EXTRAS PAYABLES PAR LA CORPORATION.					\$2229 50

311

TRAVAUX DE REPARATION AU PAVAGE EN ASPHALTE EXECUTES PAR  
M.M. BASTIEN ET VALIQUETTE ET CHARGEABLE À LA MON-  
TREAL WATER & POWER COMPANY, PAR LA CORPO-  
RATION DE LA CITE DE STE. CUNE-  
GONDE DE MONTREAL.

<u>RUE QUESNEL.</u>			
Vis-à-vis le No. 191, une coupe dans l'asphalte, mesurant 6'6" x 6'0" et faisant en tout 4 1/3 verges carrées de pavage à remplacer -	@ 3 90	16 90	\$16 90
<u>RUE NAPOLEON.</u>			
VIS-à-vis le passage de Monsieur Hénault, une coupe dans l'asphalte mesurant 6 verges & 2/3 carrées.	@ 3 90	26 00	26 00
<u>RUE ST. JACQUES.</u>			
Vis-à-vis le No. 1494, une coupe mesurant 4 2/3 verges carrées.	@ 3 90	18 20	18 20
<u>RUE VINET.</u>			
Un morceau de béton remplacé sur le trottoir au coin S.E. Vinet et Coursol, mesurant 2 2/3 carrées -	@ 1 00	2 66	2 66
<u>RUE DELISLE.</u>			
Un morceau de béton sur le pavage de la rue Delisle, mesurant 21 vg	@ 1 25	26 25	26 25
<u>RUE ALBERT.</u>			
Un morceau de béton remplacé sur le trottoir de la rue Albert, vis-à-vis la fonderie de M. Finlay, mesurant 2 verges carrées -	@ 1 25	2 50	2 50
A REPORTER -			\$92 51

310

MONTANT RAPPORTE -			\$ 92 51
<u>EXHAUSSEMENT DES PUIITS DE VALVES.</u>			
<u>RUE QUESNEL.</u>			
I	Puits exhaussé	@ I 50	I 50 \$ I 50
<u>RUE ALBERT</u>			
2	Puits exhaussés	@ I 50	3 00 3 00
<u>RUE DELISLE</u>			
I	Gros puits exhaussé au coin de la rue Vinet	@ 5 00	5 00 5 00
TOTAL DES EXTRAS REMBOURSABLES PAR LA MONTREAL WATER & POWER CO.			\$102 01
<u>TRAVAUX DE REPARATION DE PAVAGE, EXECUTES PAR M.M. BASTIEN &amp; VALIQUETTE ET CHARGEABLE A J. COATES &amp; CO. PAR LA CORPORATION DE LA CITE DE STE. CUNEGONDE DE MONTREAL.</u>			
Un morceau de béton au coin des rues Delisle & Dominion, mesurant 17 3/4 verges carrées. -			
		@ I 25	22 18 22 18
TOTAL DES EXTRAS REMBOURSABLES PAR J. COATES & CO.			22 18
<u>TRAVAUX DE REPARATION DE PAVAGE EXECUTES PAR LES MEMES CONTRACTEURS, ET CHARGEABLE A J. LUTTRELL &amp; CO.</u>			
Un morceau de béton sur la Rue Albert mesurant 3 1/2 verges carrées -			
		@ I 25	4 37
Un branchement d'égoût particulier - 10 verges de longueur.			
		@ 4 00	40 00
TOTAL DES EXTRAS REMBOURSABLES PAR J. LUTTRELL & CO.			44 37
			RESUME.

309

P49/A2,3

2 1 5



R E S U M É.

Extras pour la Corporation	\$2229 50
" remboursables par la "Montreal Water & Power Company"	102 01
Extras remboursables par J. Coates & Co.	22 18
"                                  " J. Luttrell & Co.	44 37
T O T A L.	\$2398 06

MONTREAL, 23 NOVEMBRE 1893. -

*J. Guitevaux*

INGENIEUR. DE LA CITE DE STE EUNEGONDE DE MONTREAL

308

P49/A2,3

2 1 6



Montréal, 30 Novembre 1893 -

C.F. Porlier Ecr -  
Greffier de la Cité de Ste  
Cunégonde de Montréal -

*définies  
4 copies*

Cher Monsieur,

S'il vous plaît retenir sur les argents re-  
venant à M.M. Bastien & Valiquette la somme de \$227.00 pour  
158 1/2 jours d'inspection d'égoût à Ste Cunégonde à \$2.00  
par jour, dimanches et fêtes exceptés, suivant contrat et  
compté du 30 Mai à Midi, jusqu'au 11 Novembre 1893.

J'ai l'honneur d'être,

Cher Monsieur,

Votre bien dévoué.

*Copie*  
✓

*J. Emile Vaivies*

Ing. Cité de Ste Cunégonde de  
Montréal -

P. S. Le nombre de jours d'inspection d'égoût chargeable à  
Monsieur Moreau, votre Contracteur, pour travaux des  
rues William & Tracey est de 34 jours. Les frais d'ins-  
pection devant être retenus sur les sommes qui doivent  
revenir à Monsieur Moreau sur ses travaux de la rue  
Tracey. -

*324*

P49/A2,3

1 2 3 4 5 6 7 8

**W. GARDINER & SON,**  
**IRON FOUNDERS AND**  
**STOVE MANUFACTURERS,**  
*Montreal,* Dec 21st, 1893.

J. Emile Vanier, Esq.

Imperial Building. City.

Dear Sir:-

In answer to your favor of the 20th inst. re goods supplied to the Corporation of St. Cuneonde this year, please find enclosed statement as requested, showing balance due us of \$297.00. We would be pleased to get that amount before the end of the present month.

Yours truly,

*W. Gardiner & Son*



335-

P49/A2,3

2 1 8

1 2 3 4 5 6 7 8

Montréal, 29 Décembre 1893 -

A SON HONNEUR LE MAIRE ET A  
M.M. LES ECHEVINS DE LA CITE  
DE STE CUNEGONDE DE MONTREAL.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de faire rapport que vous pouvez  
payer à Messrs. Glendinneng & Son, la somme de deux cent -  
quatre-vingt-dix-sept piastres (\$297.00) balance de compte  
de puisards fournis par ces M.M. à Votre Corporation en 1893,  
le tout d'après facture ci-jointe.

J'AI L'HONNEUR D'ÊTRE M.M.

VOTRE TRES OBEISSANT SERVITEUR.

*Copie Bureau* (Révisé) *J. Emile Vaives*

ING. CITE DE STE CUNEGONDE DE MONTREAL

N. B. 12 puisards @ \$24.75 = \$297.00 -

337

P49/A2,3

2 1 9

1 2 3 4 5 6 7 8